

Plan de paysage de Chartreuse





**Atelier Chardon
paysages**

ADRESSES : 14 rue Eugène Dubois
01000 Bourg-en-Bresse
(BUREAU À LYON): 92 rue Béchevelin 69007 Lyon
PORT : 06 76 41 87 11
FIXE : 09 73 53 00 99
FAX : 09 78 53 00 99
MAIL : contact@atelierchardon.com

**Laurence Janet
urbaniste**

La Cordée 4, quai Jean Moulin
69001 Lyon

06 80 48 20 65

laurencejanet.urba@gmail.com

**Olivier Pasquet
architecte-géographe**

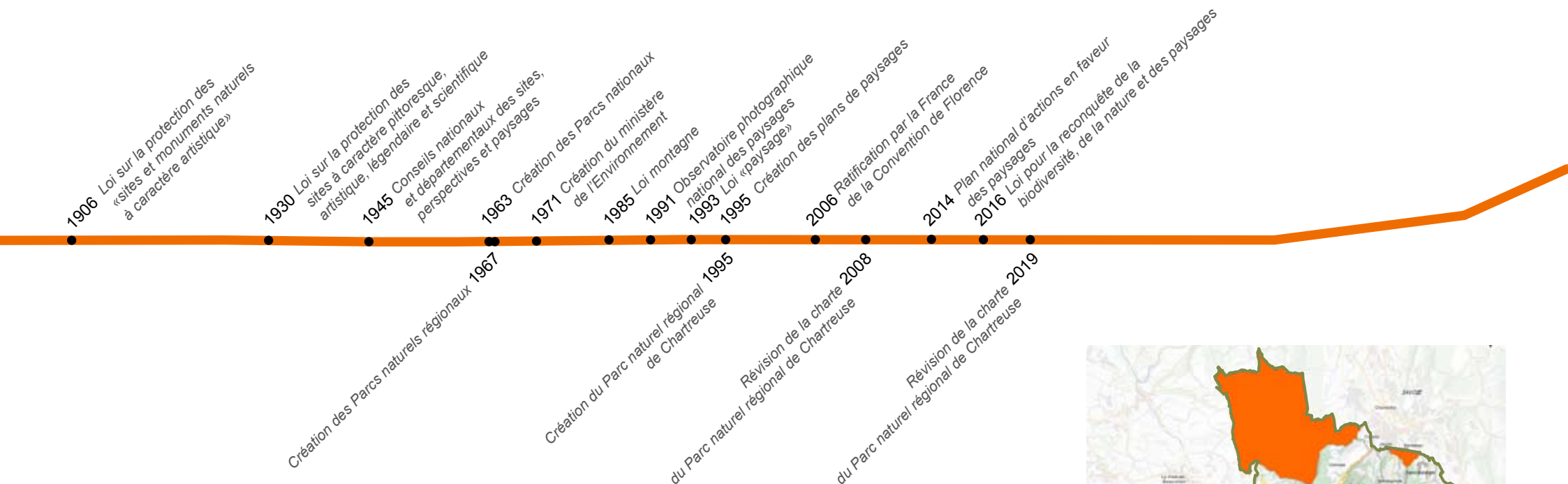
Les Pointières
73720 Queige

04 79 32 60 71

o.pasquet@orange.fr

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION / UN PLAN DE PAYSAGE POUR LA CHARTREUSE	4
1.1	UNE DÉMARCHE ANCRÉE DANS LE TEMPS ET AU TERRITOIRE	4
1.2	UNE DÉMARCHE CONCERTÉE	6
1.3	DES PAYSAGES INSCRITS DANS L'HISTOIRE, LE TOURISME ET L'IMAGINAIRE COLLECTIF	12
1.4	TROIS ENSEMBLES PAYSAGERS POUR UNE FUTURE CHARTE	16
2.	ENSEMBLE PAYSAGER DES COLLINES DE CHARTREUSE	18
2.1	CONSTATS	20
2.2	UNITÉS PAYSAGÈRES DES COLLINES DE CHARTREUSE	23
2.2.1	LA PLAINE DES DEUX GUIERS	24
2.2.2	LE VAL D'AINAN	26
2.2.3	LE BASSIN DU LAC D'AIGUEBELETTE	28
2.2.4	LE VAL DE COUZ	30
2.3	SYNTHÈSE DES ENJEUX / OBJECTIFS POUR LES COLLINES DE CHARTREUSE	32
3.	ENSEMBLE PAYSAGER DE LA HAUTE CHARTREUSE	34
3.1	CONSTATS	36
3.2	UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA HAUTE CHARTREUSE	39
3.2.1	LA CHARTREUSE DES ENTREMONTS	40
3.2.2	LA CHARTREUSE DE SAINT-PIERRE	42
3.3	SYNTHÈSE DES ENJEUX / OBJECTIFS POUR LA HAUTE CHARTREUSE	44
4.	ENSEMBLE PAYSAGER DES PIÉMONTES ET BALCONS DE CHARTREUSE	46
4.1	CONSTATS	48
4.2	UNITÉS PAYSAGÈRES DE PIÉMONTES ET BALCONS DE CHARTREUSE	51
4.2.1	LE PLATEAU DE RATZ	52
4.2.2	LE BALCON DU VOIRONNAIS	54
4.2.3	LE BALCON SUD DE CHARTREUSE	56
4.2.4	LE PLATEAU DES PETITES-ROCHES	58
4.2.5	LA CLUSE DE VOREPPE	60
4.2.6	LES COTEAUX DU MONT ST-EYNARD	62
4.2.7	LA VALLÉE DU GRÉSIVAUDAN	64
4.2.8	LES PIÉMONTES VITICOLES DU GRANIER	66
4.2.9	LES PIÉMONTES NORD DE CHARTREUSE	68
4.3	SYNTHÈSE DES ENJEUX / OBJECTIFS POUR LES PIÉMONTES ET BALCONS DE CHARTREUSE	70
5.	SYNTHÈSE DES ENJEUX	72



territoires ajoutés au périmètre de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse



1. Introduction / un plan de paysage pour la Chartreuse

1.1 UNE DÉMARCHE ANCRÉE DANS LE TEMPS ET AU TERRITOIRE

Contexte et objectifs

Dans le cadre de la révision de sa charte, le périmètre d'étude de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse s'agrandit. Par ailleurs, les documents d'urbanisme couvrant le territoire se structurent et se renouvellent dans un cadre réglementaire qui prend de plus en plus en compte le paysage et le cadre de vie comme des ressources qualitatives et des notions propices à la concertation et au développement durable. Dans ce contexte positif, le plan de paysage, en plus de déboucher sur un plan d'action opérationnel, pourra constituer une **expérience fondatrice** pour la reconnaissance du nouveau périmètre et une mise en cohérence des approches paysagères du territoire élargi.

Le présent diagnostic doit d'abord se nourrir des données documentaires très nombreuses, en proposant une **synthèse structurée**, servant de base pour définir une suite cohérente et concrète.

Il se caractérise par trois choix :

- Aborder l'analyse en prenant en compte l'identité territoriale et le paysage comme des « ciments sociaux » permettant d'**évaluer et de coordonner des politiques publiques et les projet de territoires**
- Raisonner à l'échelle de grands ensembles pour rendre l'analyse cohérente avec la nouvelle organisation administrative et ainsi faciliter une **mise en responsabilité territoriale**
- Remettre à jour la description par unités paysagères, qui avaient été concertées en 2014, afin que le diagnostic soit suffisamment fin pour **alimenter une concertation locale**.

Le plan de paysage de Chartreuse devra répondre aux nouvelles problématiques posées notamment par l'**influence grandissante des agglomérations voisines**. Les paysages du cœur de Chartreuse restent cohérents et peu déstabilisés par les mutations contemporaines, notamment grâce à la loi Montagne. Cependant les liens avec les agglomérations sont forts, en terme d'emplois dans un sens (déplacements quotidiens), de recherche de nature/activités de loisirs dans l'autre.

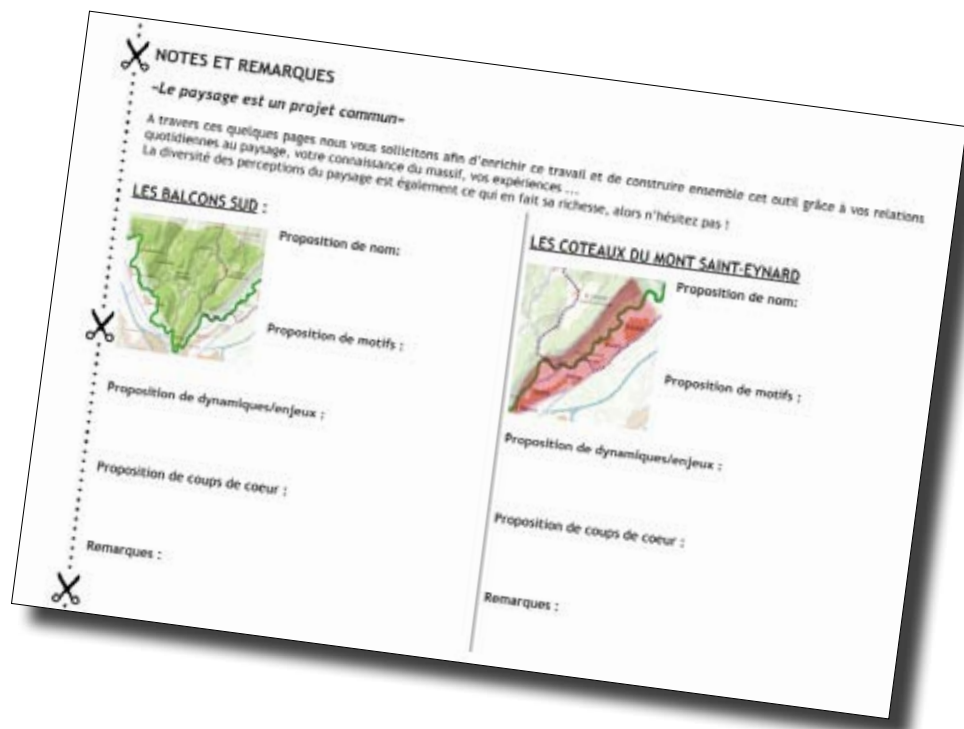
L'agrandissement du périmètre du Parc formalise l'importance de ces relations entre les paysages du massif et l'« avant-pays » plus quotidien, entre des territoires complémentaires. Une pression forte s'exerce donc sur les secteurs tampons qui sont au cœur des interactions. Dans le présent diagnostic, il s'agit entre autres d'interroger les dynamiques en cours sur ces secteurs pour pouvoir définir et assumer les franges comme des vitrines paysagères, mais aussi des sas, des zones de transition pour pénétrer dans le massif.

Pour mettre en avant la **concertation** au cœur du processus décisionnel le plan de paysage de Chartreuse proposera des rencontres et des échanges réguliers entre les acteurs tout au long de la démarche, expériences qui seront suivies d'analyses et de prises en compte concrètes. Un « parcours participatif » sera proposé :

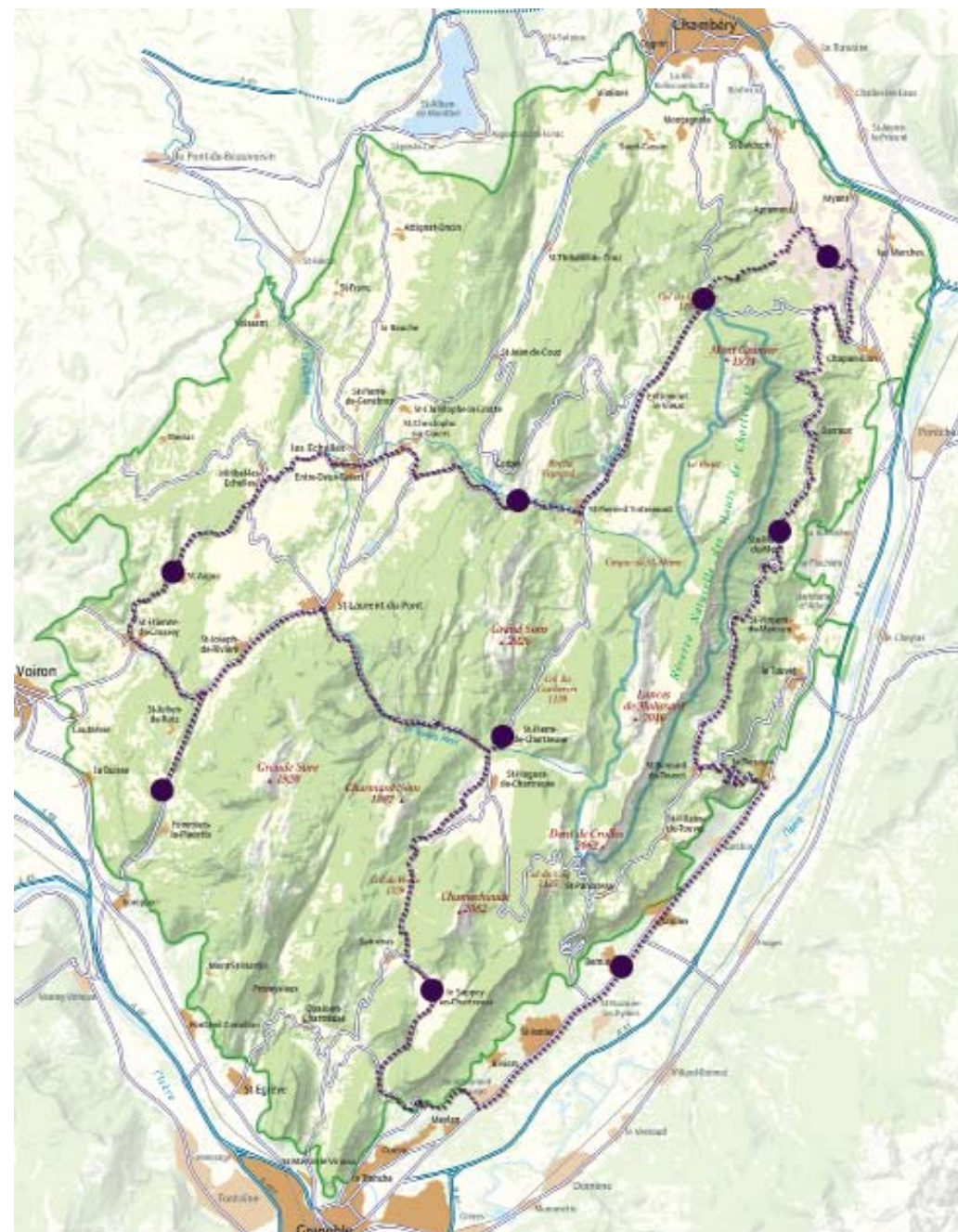
soirée débat* ---> tables-rondes ---> parcours collectifs ---> actions concrètes

Tous les éléments du plan de paysage seront par ailleurs publiés et **accessibles pour le public** au fil de l'étude.

* cette première étape est décrite page suivante



Concertation sur les unités paysagères



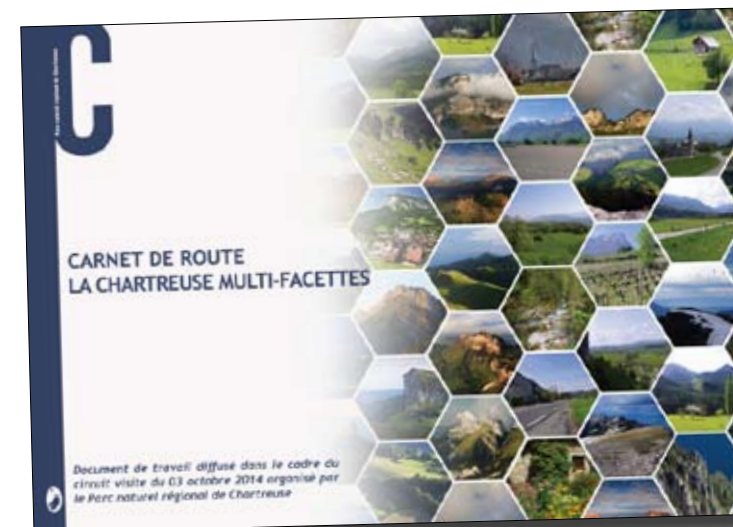
CIRCUIT VISITE du parc à destination des élus des communes du territoire afin de leur présenter et de recueillir leur avis sur ce travail de synthèse des connaissances sur les caractéristiques et les dynamiques des paysages de Chartreuse

Les différentes étapes de concertation avant le plan de paysage

2014 CARNET DE ROUTE LA CHARTREUSE MULTI-FACETTES (Diagnostic 1 du parc de Chartreuse)

Lors du diagnostic 1, une attention particulière doit être apportée aux perceptions et valeurs attachées aux paysages par les populations et acteurs locaux.

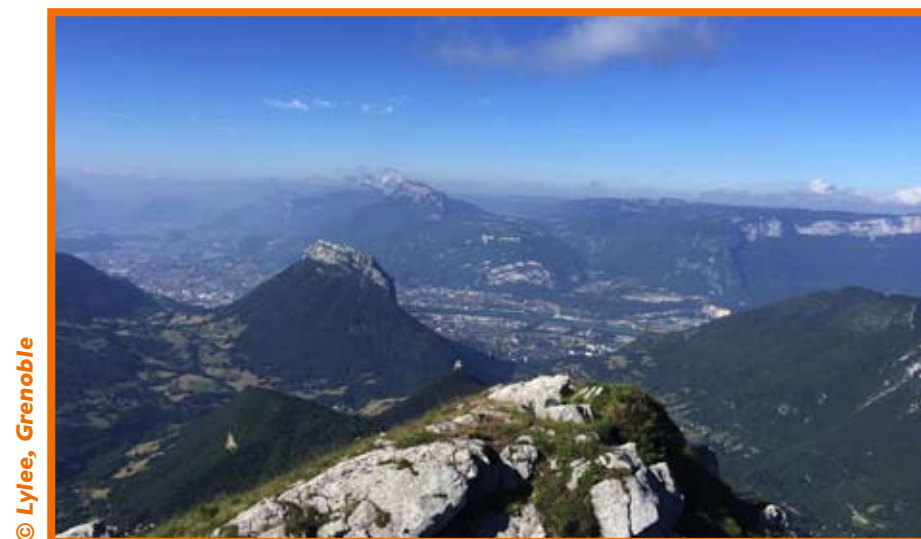
Ce travail a commencé en 2014 par une **première concertation**, lors d'un voyage organisé par le PNR, qui consistait à traverser collectivement l'ensemble du territoire et des unités paysagères pour permettre l'expression de chacun sur les découpages et noms des unités.



2016 REFORMULATION DES ENJEUX ET TYPOLOGIE DE L'HABITAT DANS LES 14 UNITÉS PAYSAGÈRES DU MASSIF DE CHARTREUSE (Diagnostic 2 du parc de Chartreuse)

Une **enquête photo « Capture ta Chartreuse »** a ensuite été lancée en 2016 pour collecter le regard des habitants afin de révéler la part intime et affective du paysage en les invitant à identifier les paysages qu'ils rejettent, qui méritent une amélioration, ceux à l'inverse qu'ils apprécient, qu'ils trouvent valorisants ou représentatifs de leur territoire.

Certaines photographies ont été reprises dans le diagnostic du plan de paysage. Elle sont encadrées en **orange**. Les sites remarquables repérés dans chaque unité paysagère décrite dans le plan de paysage sont également issus de cette démarche.



Les différentes étapes de concertation durant le plan de paysage

2017 **La soirée débat du 20 décembre 2017** à Saint-Pierre d'Entremont a inauguré la démarche de plan de paysage en Chartreuse. Deux intervenants, Eric Dessert photographe et Hervé Gumuchian géographe ont donné leur vision du paysage. L'imbrication sensible du paysage qui mélange l'instantané et le temps long fait partie du travail d'Eric Dessert. Le paysage est à la fois furtif et intime. Mais davantage que tout autre concept, il permet de créer des émotions, des motivations et des prises de conscience collectives (sur la base d'un diaporama de photographies). Hervé Gumuchian, rappelle que le paysage est un empilement de facteurs humains et naturels agissant sur un territoire selon des dynamiques variées, et perçu par une sensibilité personnelle à un instant T. En parallèle de cet échange, les personnes présentes ont pu exprimer leurs préoccupations pour les paysages de Chartreuse en écrivant un enjeu principal et en le plaçant dans le territoire (voir carte et post it ci-après).

Ces observations ont été prises en compte dans la rédaction des enjeux et serviront pour certains à l'élaboration d'objectifs de qualité paysagère.

Lancement du blog

Toutes les informations concernant le plan de paysages de Chartreuse sont disponibles sur le blog consacré :

www.plandepaysage-chartreuse.fr

Lors des prochaines phases de l'étude, les acteurs et habitants pourront continuer à **s'exprimer à chaque étape**, grâce à des tables rondes et des traversées collectives thématiques.

CHARTREUSE

Quels paysages pour demain en Chartreuse ?

entrée libre

Venez participer à une table-ronde « **Regards croisés** » avec les points de vues de Hervé Gumuchian géographe et Eric Dessert photographe dans le cadre de l'élaboration du Plan de paysage de Chartreuse www.plandepaysage-chartreuse.fr

mercredi 20 décembre 2017 à 20h00 salle Notre-Dame à Saint-Pierre-d'Entremont

isère
www.isere.fr

TADG

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Club PLANS & PAYSAGE

expression directe par le public présent lors de la soirée-débat du mercredi 20 décembre 2017 à Saint-Pierre d'Entremont



La chartreuse selon Hervé Gumuchian : le paysage : objet intime et collectif

Lors de la soirée débat du 20 décembre 2017, Hervé Gumuchian, rappelle que le paysage est un empilement de facteurs humains et naturels agissant sur un territoire selon des dynamiques variées, et perçu par une sensibilité personnelle à un instant T.

Enquête d'actualité par Hervé Gumuchian réalisée en préparation de son intervention

*que vous évoque le paysage de Chartreuse en un mot ? **



sur 272 termes employés

* enquête d'actualité par Hervé Gumuchian décembre 2017



Hervé Gumuchian géographe nous a proposé sa vision du massif de la Chartreuse sur la base de cette photographie connue du massif de Chartreuse : un relief fort marqué par des vallées parallèles qui sont toutes ouvertes aux plaines urbanisées.

Ce sont autant d'axes de pénétration dans le massif qui se révèle donc plus accessible qu'il n'y paraît.

quel est pour vous l'enjeu primordial pour les paysages de Chartreuse ?

expression directe par le public présent lors de la soirée sur les préoccupations pour les paysages de Chartreuse

L'IDENTITÉ

- > Un développement touristique durable à l'image d'un territoire de PNR
- > Une attention particulière sur les aspects de mobilité (paysage du stationnement)

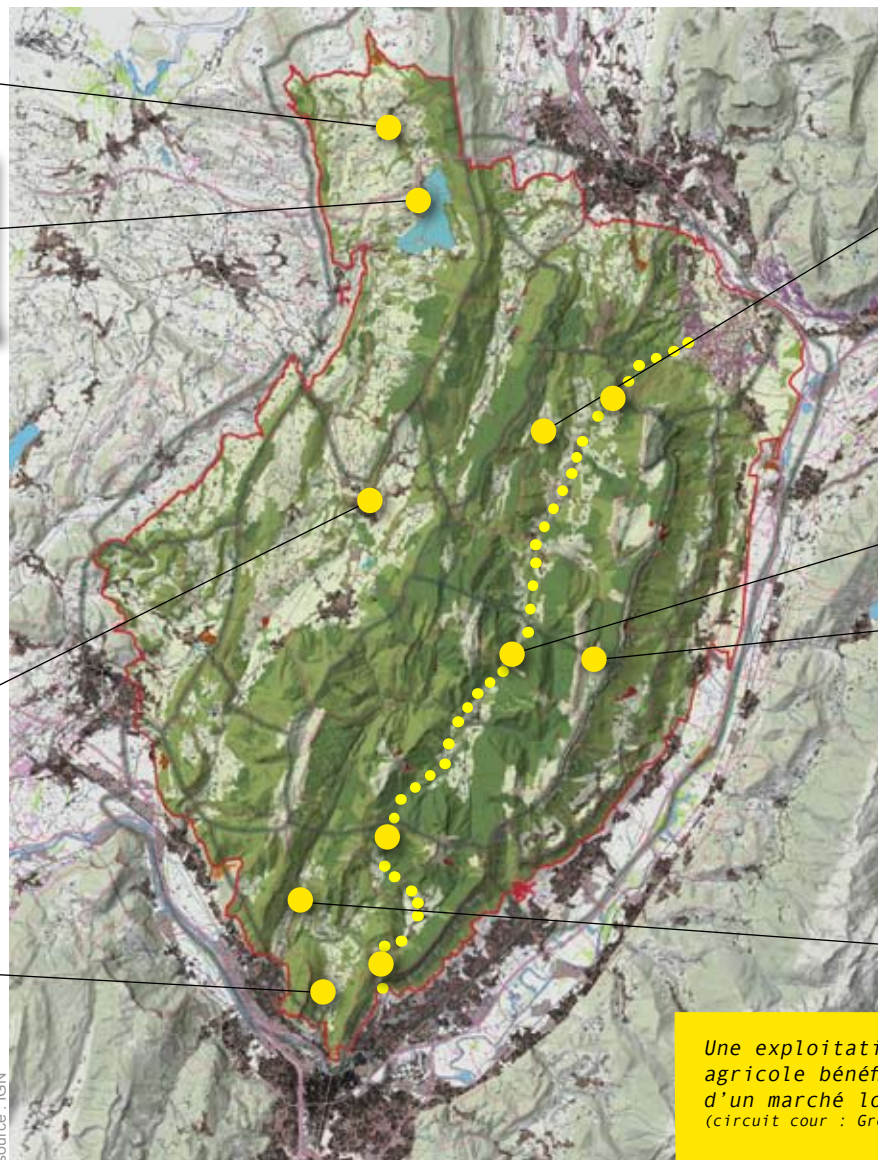
Une préservation architecturale commune à l'ensemble du Parc et une urbanisation maîtrisée

- > Installer des agriculteurs
- > Maîtriser l'urbanisation : PLUi strict sur les nouveaux bâtiments (densifier les villages, limiter le mitage, ne pas étendre)
- > Tourisme maîtrisé

La quadrature du cercle entre :
- le ludique des urbains
- le paysage vivant des paysans et forestiers

périmètre d'étude de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse

source : IGN



- > Gouvernance cohérente et ouverte à l'innovation, capable de solliciter tous les acteurs
- > Maintien voire développement de l'activité agricole
- > Projet des granges de Chartreuse

La quiétude des lieux et des ambiances du cadre de vie, notamment aux abords des cols, des routes de montagne et traversées de villages,

axe
Col de Vence ---> Col du Granier
par Col de Porte et Col du Cucheron

L'enjeu c'est de «vivre» au pays. Les paysages s'y adapteront (forcément ou inévitablement?)

Un agriculteur (au moins) sur la commune de Proveyzieux...
La forêt gagne sur l'alpage de la Sure

Une exploitation agricole bénéficierait d'un marché local (circuit court : Grenoble, etc...)

...et plus encore sur les prairies d'altitude comme celle de Gizieu !

1.3 DES PAYSAGES INSCRITS DANS L'HISTOIRE, LE TOURISME ET L'IMAGINAIRE COLLECTIF

1.1.a. Une dimension emblématique et patrimoniale

Une succession d'éléments d'ordre géo-historique a construit le caractère légendaire et emblématique des paysages de Chartreuse en générant très tôt une multitude de représentations iconiques et iconographiques. Ces images largement diffusées des siècles durant au plan régional, national ou international, ont marqué l'imaginaire collectif et continuent aujourd'hui encore à façonner le regard porté sur le massif et ses montagnes.

Deux événements expliquent l'exportation ancienne des premières images du massif de Chartreuse, très loin hors de ses limites : d'abord, et selon la tradition, en 1084, la fondation du monastère de la Grande Chartreuse (et de l'Ordre des Chartreux) par Saint Bruno, puis, en 1248, l'effondrement du Mont Granier qui eut un retentissement dans l'Europe entière.

L'écroulement du Mont Granier

Les premières représentations européennes de paysage ne remontant guère qu'au 14^{ème} siècle, avec les fresques de Lorenzetti *"Les effets du bon gouvernement"* (1340) du Palazzo Pubblico de Sienne en Italie, la gravure sur bois montrant la catastrophe du Granier en encart d'un texte du célèbre *"Liber Chronicarum"* 1493 par Hartman Schedel, la carte *"Vera et accurata descriptio situationis Magnae Cartusiae"* réalisée par le graveur Léonard Gaultier en 1630, aussi bien que la *"Description de la Grande Chartreuse"* dessinée par Herman Weyen (1638-1669) ou encore la *"Carte du désert de la Grande Chartreuse"* gravée par Bouchet en 1694, constituent de très précieux témoignages pour la connaissance historique des paysages du massif.



Vera et accurata descriptio situationis Magnae Cartusiae, par Léonard Gaultier, 1630.

La fondation du Monastère de la Grande-Chartreuse

Mise à part l'érosion du Mont Granier dont les caprices, presque huit siècles après le premier écroulement, font toujours l'objet d'une attention de tous les instants, les représentations des paysages de la Grande Chartreuse, de son Désert et de ses abords ont d'abord été, et ce jusqu'à la fin du 17^{ème} siècle, des outils à l'usage des pèlerins leur montrant les points de repères visuels qui leur permettraient de trouver le chemin du monastère.

Mais les innombrables images anciennes de la Grande Chartreuse, dont près de 350 sont réunies et consultables en ligne sur le site internet de la Bibliothèque Municipale de Grenoble, témoignent avec

évidence du changement qui s'opère au cours du 18^{ème} siècle dans la *"transfiguration in visu"* (pour reprendre l'expression de l'anthropologue Philippe Descola) des paysages de Chartreuse ; changement que semblent déjà annoncer les célèbres tableaux d'Eustache Le Sueur (1617-1655) sur la vie de Saint Bruno, et notamment son *"Voyage à la Chartreuse"*.

La découverte de la montagne

Avec un 18^{ème} siècle délaissant le religieux pour le *"naturalisme"*, la Chartreuse ne va plus seulement attirer des pèlerins, mais aussi les premiers scientifiques puis les premiers *"touristes"* qui viennent découvrir des montagnes alors encore partagées par la frontière entre Royaume de France et Royaume de Sardaigne et

qu'une carte dressée en 1760 à la suite du *"Traité de Turin"* (ou *"Traité des limites"*) dessine sur le cours du Guiers Vif.

En Chartreuse, ce 18^{ème} siècle est le siècle de **Jean-Jacques Rousseau**, installé chez Mme de Warens aux Charmettes (Chambéry), qui herborise sur les chemins alentours, mais aussi celui de **Mandrin**, le *"bandit social"*, dont le souvenir toponymique jalonne encore le massif, de part et d'autre de l'ancienne frontière, et dont les récits légendaires animent toujours, 262 ans après sa mort, le développement touristique et culturel de certains secteurs du Parc naturel régional.

Le 18^{ème} siècle c'est plus largement le *"Siècle des Lumières"* et celui de la *"découverte des montagnes du Dauphiné"*. Il faut souligner que parmi ses visiteurs, le monastère des Chartreux compta en ce siècle, outre Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Chateaubriand, Mme de Staël ou Bernardin de Saint Pierre. Lamartine, Stendhal suivirent leurs pas au siècle suivant.

Les représentations naturalistes

Les œuvres des peintres, dessinateurs et graveurs témoignent de ce changement de perception. Sur la *"Veue du Désert de la Grande Chartreuse, prise sur la hauteur de Valombray, près de la grotte du chamois et sous la montagne de Charmanson"* gravée par Le May en 1792 (qui illustre le livre *"Description générale et particulière de la France : le Dauphiné"* de La Borde et Béguillet, publié entre 1781 et 1796), les bâtiments monastiques ne sont presque plus que détails architecturaux dans un paysage majestueux où la *"nature"* tient la vedette.



Vue du Désert de la Grande Chartreuse, par Le May, 1792.

La science et la montagne

Le 18^{ème} siècle est aussi celui de nouvelles découvertes scientifiques. En 1773 se crée à Grenoble le Cabinet d'Histoire naturelle (qui deviendra par la suite le Muséum d'Histoire naturelle). Ses membres (Guettard, Villars, Ducros,...), considérant "le Dauphiné comme un vaste cabinet d'histoire naturelle", entament une découverte "naturaliste" de ses montagnes et initient une nouvelle perception de l'espace et du paysage alpin. Ainsi, en 1776, Jean-Etienne Guettard dans ses "**Mémoires sur la minéralogie du Dauphiné**" (1779) consacre un mémoire entier au Désert de la Grande Chartreuse.

Les débuts du tourisme en Chartreuse

Ce nouveau regard sur la «haute» montagne et ses paysages participe directement du développement d'un nouveau "tourisme"

qui fait de la Grande Chartreuse, une destination prisée pour "l'excursion" (au même titre que celles pour le Mont-Blanc), inscrite dans une succession de guides de voyages français, anglais, allemand ou suisse dont, pour ne citer que les plus anciens :

- "**Manuel du voyageur en Suisse -1ère édition 1793- augmenté du Guide du voyageur en France - à partir de 1835-**"
- "**Handbooks for travellers**" (Éditions John Murray -à partir de 1836), Angleterre,
- "**Guide des voyageurs à la vallée de Chamounie et à la Grande Chartreuse**" (Edition Puthod 1836),
- "**La Grande Chartreuse, le Mont-Blanc et l'Hospice du Grand Saint Bernard**" (souvenirs de voyage) par, Louis-Dominique-Laurent Audiffret, publié en 1845.

Les peintres paysagistes de Chartreuse

La nouvelle attirance des touristes amateurs de montagne pour le caractère naturel et "agreste" des paysages de Chartreuse marquera la production artistique et iconographique du 19^{ème} siècle, à commencer par celle du dessin et de la peinture. En témoignent le dessin (anonyme) "**Les Charmettes, habitation de Jean-Jacques Rousseau**", daté de 1800 ou plus tard la lithogravure d'Escuyer "**Vue de l'entrée de la Grande Chartreuse coté Grenoble**" qui (parmi de nombreux autres documents) montrent l'évolution des représentations des paysages du massif, jusqu'à arriver aux œuvres tout à fait remarquables des peintres de l' "**École de Proveysieux**" (souvent comparée à la célèbre "École de Barbizon" ; parmi ceux-ci **Théodore Ravanat** (1812-1883), **Diodore Rahoult** (1819-1874 ; auteur de nombreux tableaux de "paysages de montagne") ou encore **Jean (Alexis) Achard** (1807-1884).

Les paysages photographiés

La représentation des paysages trouvera dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle avec la photographie une forme d'expression nouvelle. Celle-ci coïncidera en Chartreuse avec le développement d'une activité elle aussi nouvelle, l'alpinisme, pratiquée par les citadins de villes voisines et notamment bien sûr de Grenoble.

Deux photographes grenoblois vont ainsi immortaliser les paysages et les montagnes de Chartreuse sur les plaques sorties de leurs "**chambres photographiques**" : **Émile Duchemin** (1862-1914) et surtout **Henri Ferrand** (1853-1926).

Ce dernier, avocat, géographe, écrivain, fut membre fondateur de la section Isère du Club Alpin Français (création en 1874), et de la Société des Touristes du Dauphiné (création en 1875). Il écrit de très

nombreux livres sur les Alpes, l'Isère et la Chartreuse, dont le célèbre "**À travers les montagnes de Chartreuse**" (1889) et plusieurs guides de voyages. Président-fondateur de la Société dauphinoise des amateurs de photographie (création 1890), il milita activement pendant l'année 1910 pour le classement au titre de la Loi de 1906 (sur la protection des sites) du site du Désert de la Grande Chartreuse. Il fit don en 1885 et 1886 à la Société Française de Géographie d'une série de 53 clichés du Massif de la Chartreuse qui constituent un témoignage paysager remarquable.

Henri Ferrand écrivit en 1903 pour la collection des Guides Pol "**Massif des montagnes de la Chartreuse**". Dans ce guide on voit émerger l'importance de la Société de chemin de fer Paris-Lyon-Marseille (PLM) comme un acteur essentiel du développement touristique local. La société produit à cette époque de nombreux documents promotionnels et notamment une série de très belles affiches qui renforcent l'image d'exception du massif et des ses principaux centres d'attraction.

Les sites classés

Au plan régional, et si l'on met à part celui du Mont-Blanc, peu de massif ont acquis au fil des siècles une telle "**renommée paysagère**". Cette réputation conduira au classement, au titre des lois du 21 avril 1906 et du 2 mai 1930, de plusieurs sites du massif :

- **Cascade et grottes du Guiers Vif**, 4 avril 1911 (Saint-Pierre-d'Entremont),
- **Clos Jean-Jacques Rousseau**, Les Charmettes, 6 septembre 1933 (Chambéry),
- **Abords du monastère de la Grande Chartreuse**, 19 septembre 1985 (Saint-Christophe-sur-Guiers, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Pierre-d'Entremont),



Environs de la Grande-Chartreuse, par Jean Alexis Achard, vers 1850.

- **Massif du Saint-Eynard**, 11 janvier 2005 (Biviers, Corenc, Meylan, Le Sappey-en-Chartreuse, Saint-Ismier).

Sans parler des nombreux sites inscrits (Lac d'Aiguebelette, Cirque de Saint-Même, Versant de la Bastille à Grenoble, lieu dit Sous-le-Château à Saint-Pierre d'Entremont, partie des Gorges du Frou, Eperon de Corenc), un projet de classement reste en cours celui du **site des Écheltes, des Gorges de l'Echaillon et du Frou**.

1.1.b. Une identité paysagère spécifique

Le 20^{ème} siècle nous conduit, lui, vers la géographie et l'Institut de Géographie Alpine (IGA), fondé à Grenoble, en 1907.

Pour les géographes grenoblois, le massif de la Chartreuse est un terrain d'étude privilégié car tout proche. Les connaissances qu'ils en acquièrent nous sont précieuses.

En adoptant une approche géo-historique, comparable à celle, contemporaine, des historiens de l'**École des Annales** (Marc Bloch, Lucien Febvre, etc.), ils intégreront dans leurs travaux des enquêtes d'ordre ethnographique, conduites sur le terrain entre les deux guerres mondiales, dont la richesse est inestimable.

Ainsi **Jules Blache**, élève de **Raoul Blanchard** (fondateur de l'Institut), consacre sa thèse de doctorat (publiée en 1931) à la comparaison des massifs du Vercors et de la Chartreuse ; dans son jury, outre Raoul Blanchard, le célèbre géographe **Albert Demangeon**. Son énorme travail, et notamment son tome 2 "**Géographie humaine**", permet de comprendre la construction et l'organisation de l'ensemble des éléments qui constituent encore aujourd'hui, dans ses grandes lignes et avec des variantes locales, l'identité pay-

sagère du massif de la Grande Chartreuse et de la replacer dans le temps long.

Le pays de la forêt

Le massif de la Chartreuse a été sans doute dans les temps anciens entièrement couvert par la forêt. Les activités humaines s'y sont développées à partir d'un manteau forestier compact et homogène. Bien sûr, on y a de tous temps exploité le bois. Celui-ci faisait l'objet d'un transport difficile et de trafics incessants (coupes clandestines, vols, etc.). On y faisait aussi paître le bétail. On en ramassait les sous-produits (glands, feuilles et branchage). On le transformait en bois d'œuvre ou en charbon ; enfin et surtout on le défrichait pour l'agriculture.

Le pays des clairières

C'est là une des caractéristiques paysagères premières du massif. En Chartreuse on pratiquait les "**brûlements**" (culture sur brûlis) pour créer des "**essarts**" agricoles, dont la toponymie restitue le souvenir : **Bois des Essarts, Les Essarts de Mallissard, L'Essart du Rocher**, etc.

Les clairières, ainsi constituées, étaient plutôt vouées à l'aménagement de prés qu'à celui de terres labourables.

Elles étaient le plus souvent temporaires, du fait de l'épuisement rapide de la fumure des brûlis. Ceci générerait, autre caractéristique du massif, un "**nomadisme des cultures**" et un déplacement régulier (triennal) des essarts. La pratique ancienne de l'essartage s'arrêta au début du 19^{ème} siècle avec l'instauration d'une véritable politique forestière.

N'en demeure pas moins, qu'elle a construit la structure des paysages du massif avec les "**alvéoles défrichées**", les "**alvéoles pastorales**" et bien sûr les "**villages clairières**".

Au dire de Jules Blache, tout était déjà en place au 11^{ème} siècle. Les moines char-

treux se sont vraisemblablement installés, à toute altitude, sur des clairières déjà ouvertes et entretenues par les communautés villageoises.

Au 18^{ème} siècle la surpopulation a entraîné la construction d'habitations sur nombre de ces "**essarts**", mais la plupart des "**villages clairières**" sont de création beaucoup plus ancienne.

Ils peuvent occuper à plusieurs une même clairière, parfois séparée par une cloison forestière simple (**Le Sappey**, etc.) ou par des cloisons multiples (**La Ruchère**, etc.).

Le pays de l'herbe et des prairies

"*La Chartreuse fait figure de reine du foin*" écrivait Jules Blache en 1931. En fait l'humidité du climat n'explique pas à elle seule que très tôt les labours pratiqués sur les essarts pour cultiver les céréales (la Chartreuse était aussi "**le pays des mangeurs d'avoine**") aient laissé la place à la prairie. S'y ajoutait la très forte demande de fourrage des régions et vallées voisines beaucoup plus sèches.

Il fallait du foin pour nourrir les attelages de bœufs qui tiraient en bas les embarcations sur l'Isère et ceux qui descendaient le bois du massif vers les villages ou les villes.

Donc il fallait aussi des bœufs et le massif acquiesça très tôt une grande réputation (spécialisation agricole très rare dans les Alpes) pour l'élevage de ses jeunes "**bœufs melons**" qui montaient hiverner dans la plupart des exploitations cartusiennes. La toponymie garde le souvenir de cette importance des prairies (**Prairie du col, Pré Puissant, le Grand Pré, Praz Prin**, etc.).

Le pays des granges

Induite par la proximité des marchés des fonds de vallées voisines, l'orientation de l'agriculture vers la production de fourrage,

vendu à l'état brut (foin ou consommé sur place par du bétail importé) ou à l'état transformé (vente de fromage et de bœufs), a généré la construction de très nombreuses **granges** (stockage du foin et abri du bétail) et **fenils** (uniquement stockage du foin), dont la toponymie offre d'innombrables témoignages.

Ce phénomène s'est amplifié quand la zone pastorale est descendue des sommets vers les pentes plus accessibles.

"Dans l'ensemble du massif cartusien, la tradition veut que le bétail ait plusieurs domiciles" écrivait Blache en 1931.

Chaque exploitation avait ainsi, en plus de la grange distincte et dissociée, mais attenante au bâtiment d'habitation, une ou plusieurs granges *"écartées"* (parfois 3 ou 4). Il s'agissait de limiter le transport du foin et du fumier, mais en fait cette nécessité discutable trouvait peut-être son origine dans *"une mode prise au chartreux"*.

Le pays de la *"grande montagne"*

Les alpages de Chartreuse ont toujours eux aussi pris forme de *"clairières"*.

Les **alpages culminants**, couronnant les sommets, ont sans doute été arrachés à une forêt affaiblie par la nature du sous-sol autant que par l'altitude et attaquée par les atteintes répétées du bétail venu la pâturer.

Les **alpages clairières des cols** ont eux été à l'évidence produits par l'essartage, tout comme les **alpages à mi pente**.

Mais, à la différence de bien d'autres régions des Alpes, les populations de Chartreuse se sont bornées aux basses pentes de leur bassin, faisant depuis longtemps des granges supérieures leurs alpages.

Ces populations ont du en effet aliéner très tôt les pâturages d'altitude dont elles avaient l'usage et les céder aux moines et aux seigneurs. Certaines communes du massif (Saint-Pierre-de-Chartreuse, etc.), bien qu'entourées d'alpages, n'ont pas d'alpages communaux.

Le massif est ainsi, autre trait spécifique, le domaine de la *"grande montagne"* (à lait), propriété privée (moines, étrangers) ou collective (État, communes voisines du Grésivaudan, etc.).

Ces montagnes sont louées à des *"locataires"*, avec les *"haberts"* (*"aberts"*) qui abritent les vaches et où se fabrique (souvent par un fruitier suisse) le *"fromage de Chartreuse"*, prisé sur le marché de Grenoble.

En 1931, le système pastoral décrit par Blache est déjà totalement tombé en décadence et les moutons qui peuplaient ces alpages au Moyen-âge, sont revenus cette fois avec la transhumance des *"provençaux"*, mais seulement pour un temps avant l'abandon qui suivit pour la plupart de ces pâturages d'altitude.

Le pays des migrations agro-pastorales

Pendant de longs siècles le massif de la Chartreuse a été animé par des déplacements agricoles multiples et incessants. Sans parler du nomadisme des terres labourées dans des essarts qui étaient eux-mêmes déplacés régulièrement, le bétail local allait d'une grange à l'autre. Les jeunes bœufs (de race tarine) montaient pour l'hivernage et repartaient au printemps pour les fonds de vallées d'où ils venaient, si ce n'était pas simplement à l'abattoir (de pleins wagons de bœufs venus des Entremonts partaient à La Villette).

Les troupeaux des communes d'en bas voisines montaient l'été sur l'alpage.

Mais on ne saurait surtout oublier les incessants déplacements des habitants qui descendaient aux pieds du massif (Abîmes de Myans -qu'ils avaient les premiers colonisé et replanté-, Grésivaudan, Saint-Ismier, etc.) pour travailler leurs **vignes**, quand celles-ci entouraient pratiquement tout ce massif. (En 1931, on parcourait encore les 80 kms qui séparent Albertville de Grenoble, sans sortir des vignes).

Le pays des hameaux

"Dans les larges clairières de Chartreuse où ils sont installés, les villages s'émiettent en hameaux" écrivait Jules Blache dans sa thèse. Il prenait en exemple la commune de **Corbel** avec ses 6 hameaux implantés dans une même clairière ou encore **Saint-Pierre-de-Chartreuse** où 1 289 habitants se répartissaient alors dans 28 hameaux.

"Pas plus en Chartreuse qu'en Grésivaudan le village n'a pu prévaloir" continuait-il. Le plus gros village était à cette époque Saint-Pierre-d'Entremont-Isère.

Jules Blache ne fournit pas vraiment d'explication à cette particularité, car *"un instinct purement rural"* lui paraît avoir seul guidé le peuplement dans la dissociation et l'y avoir maintenu au cours des siècles.

Le pays du bâti dissocié

En 1931, Jules Blache analysait le bâti traditionnel de Chartreuse. Pour lui, le massif ne connaît pas la *"maison élémentaire"*, exception faite de sa périphérie (plaine du Guiers, vallée de Couz).

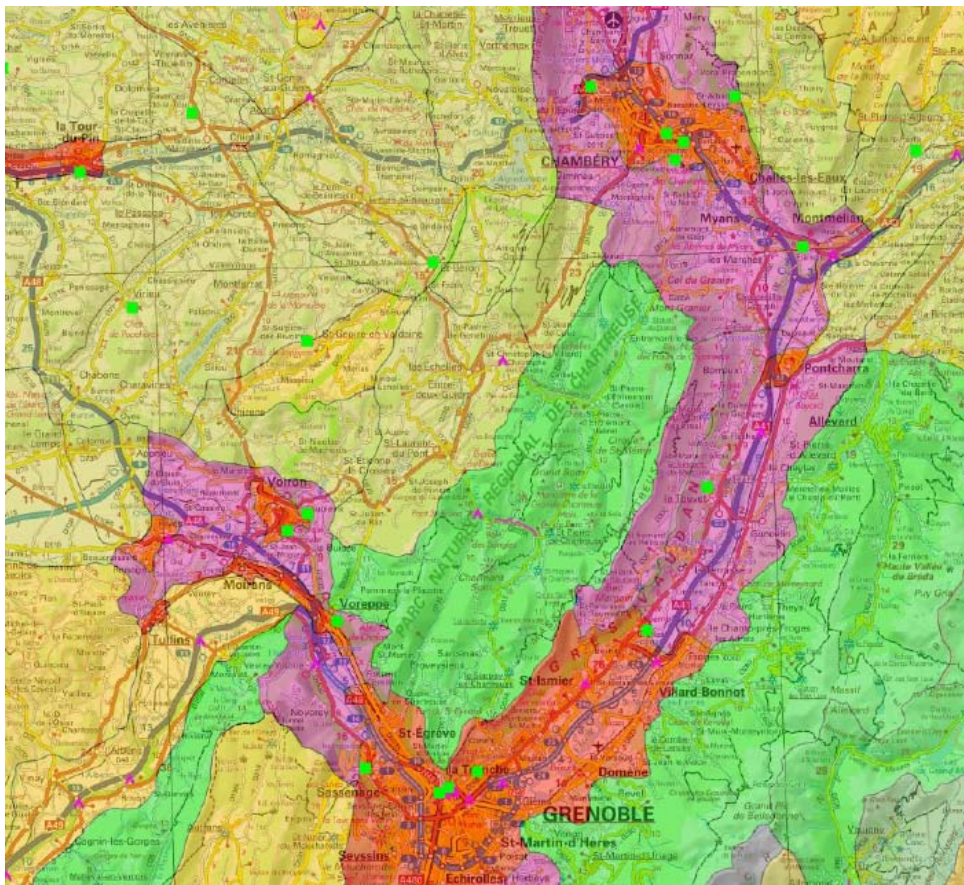
L'homme et le bétail n'habite jamais sous le même toit (couvert en général de chaume ou d'*"essendoles"*). Les granges (avec leurs toits à 2 pans) s'éloignent systématiquement des maisons d'habitation (avec leurs toits à 4 pans). Ces dernières possèdent deux grandes pièces en bas (une cuisine et une chambre) et d'autres chambres à l'étage.

Sur le cadastre dit *"sarde"* d'Entremont, en 1732, on compte près de 140 granges pour 15 maisons, 12 greniers et 6 fours.

L'émiettement de l'habitat se superpose à celui du village.

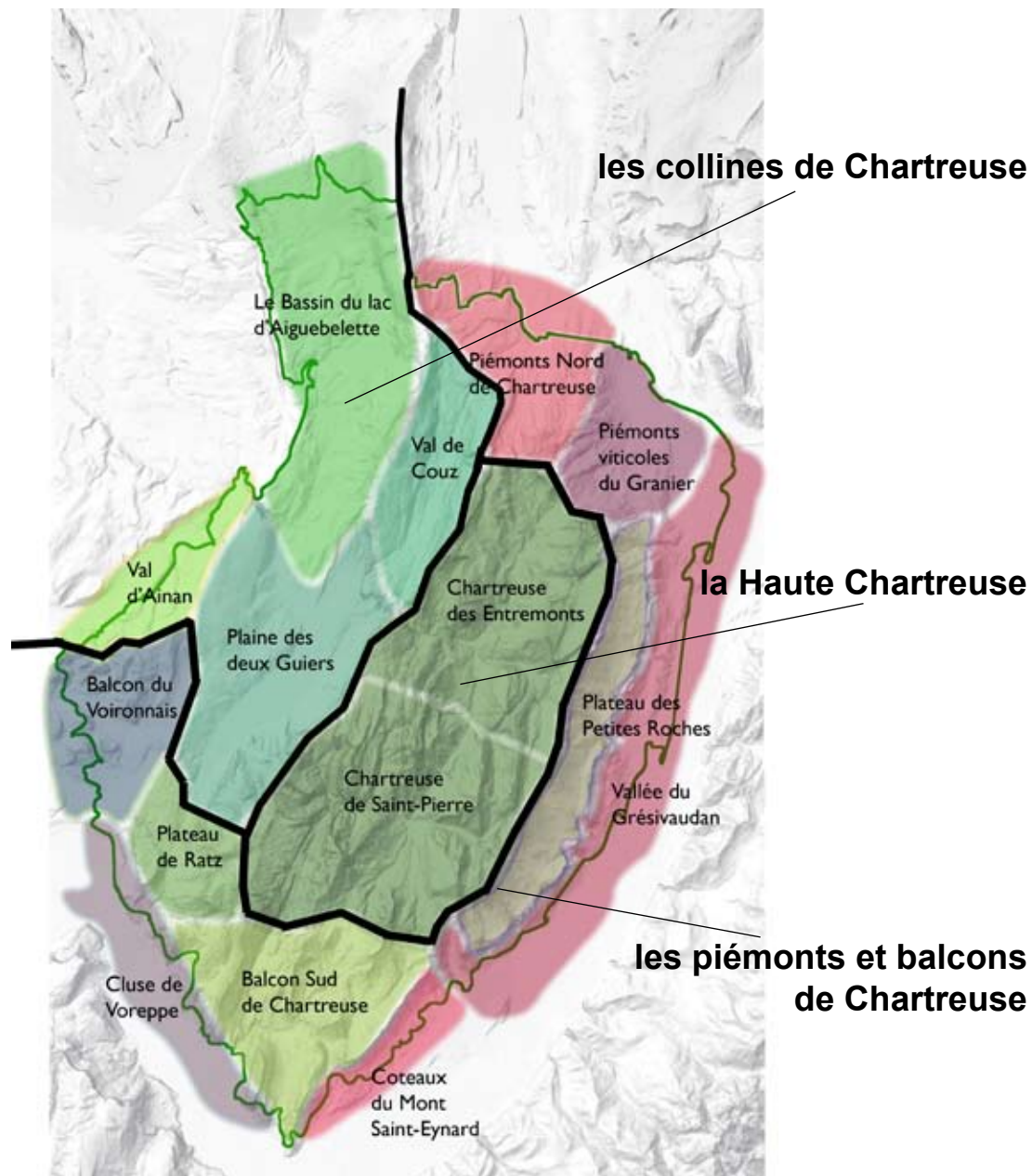


Le Charmant-Som, de la route de Saint-Pierre-de-Chartreuse, attribué à Henri Ferrand, 1884.



extrait cartographique des 7 familles de paysages en Rhône-Alpes
source DREAL 2006

- paysages agraires
- paysages urbains et périurbains
- paysages émergents
- paysages naturels
- paysages ruraux-patrimoniaux
- paysages naturels de loisirs
- paysages marqués par de grands équipements



1.4 TROIS ENSEMBLES PAYSAGERS POUR UNE FUTURE CHARTE

Un **ensemble paysager** correspond à un regroupement de territoires dont les paysages partagent les mêmes dynamiques ou portent un certain nombre de fondements communs. Ces ensembles permettent une analyse globale du territoire et un rapprochement stratégique de secteurs jusque là individualisés.

Le massif de Chartreuse est traditionnellement décrit selon trois ensembles géomorphologiques : les piémonts, l'avant-pays et la Haute-Chartreuse (Cf Charte du PNR de Chartreuse 2009-2019). En 2006, la DIREN avait proposé une lecture des paysages de la région selon une approche dynamique qui permettait de prendre en compte une notion d'évolution dans la description.

La catégorie «paysages émergents» avait notamment été créée pour décrire des «paysages naturels ou ruraux qui ont évolué à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle. Ils ont perdu, en tant que dominante, les caractéristiques des types de paysages précédents, sans être pour autant assimilables aux types de paysages urbains ou périurbains. Ils sont marqués par des constructions, des aménagements et des comportements liés à l'urbanité, tout en présentant une faible densité globale d'urbanisation».

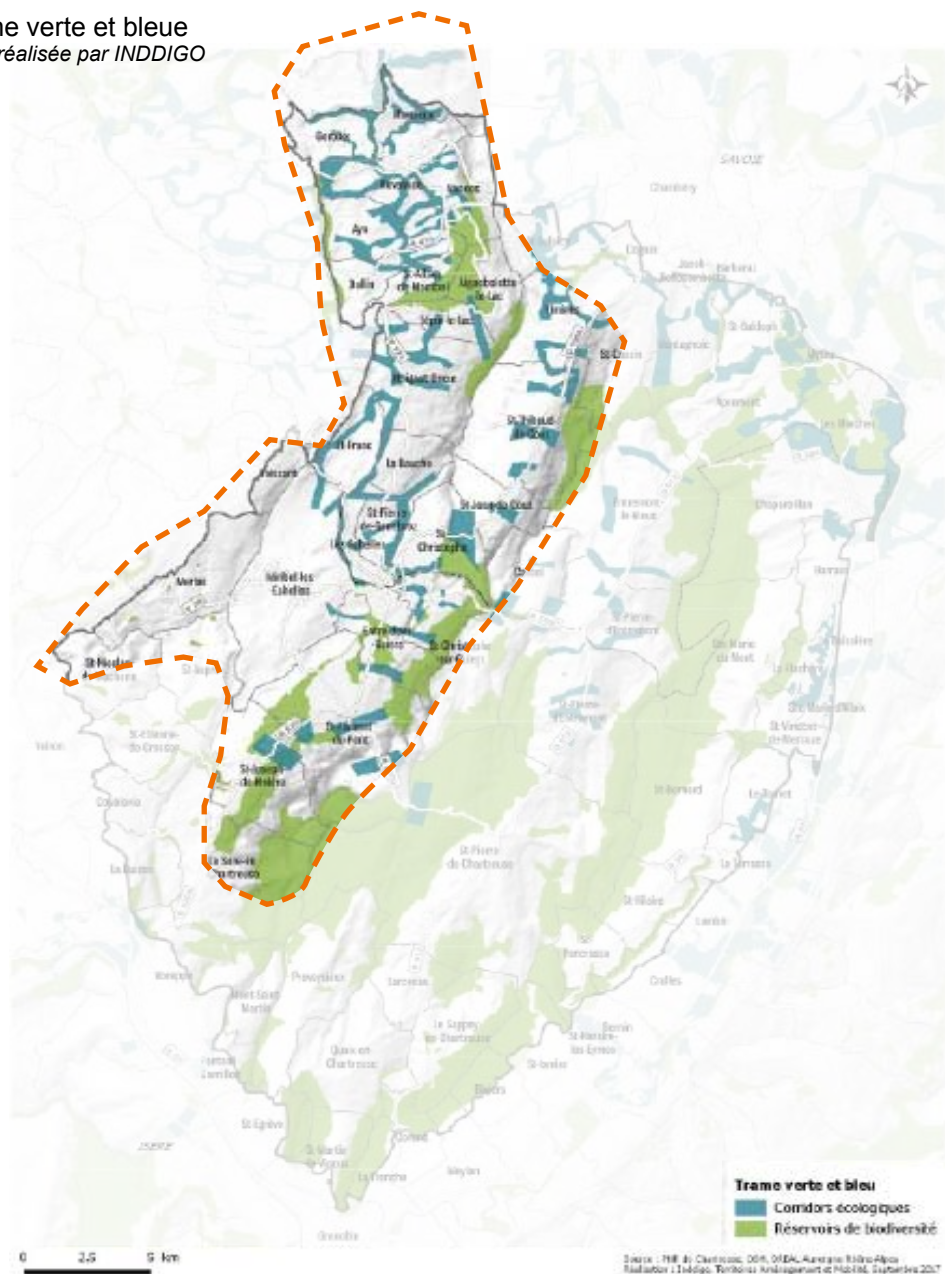
Le repérage des 7 familles de paysages en France sur le territoire du PNR de Chartreuse fait apparaître un nouvel espace situé en périphérie au contact des agglomérations. Il porte des paysages émergents, urbains et périurbains. Cet ensemble ne correspond pas au découpage géomorphologique classique et met en évidence une frange aux paysages en plein bouleversement du fait de la pression urbaine.

Dans le diagnostic du plan de paysages de Chartreuse, les ensembles pris en compte se baseront sur les dynamiques à l'oeuvre en 2017, qui sont une continuité de celles de 2006 :

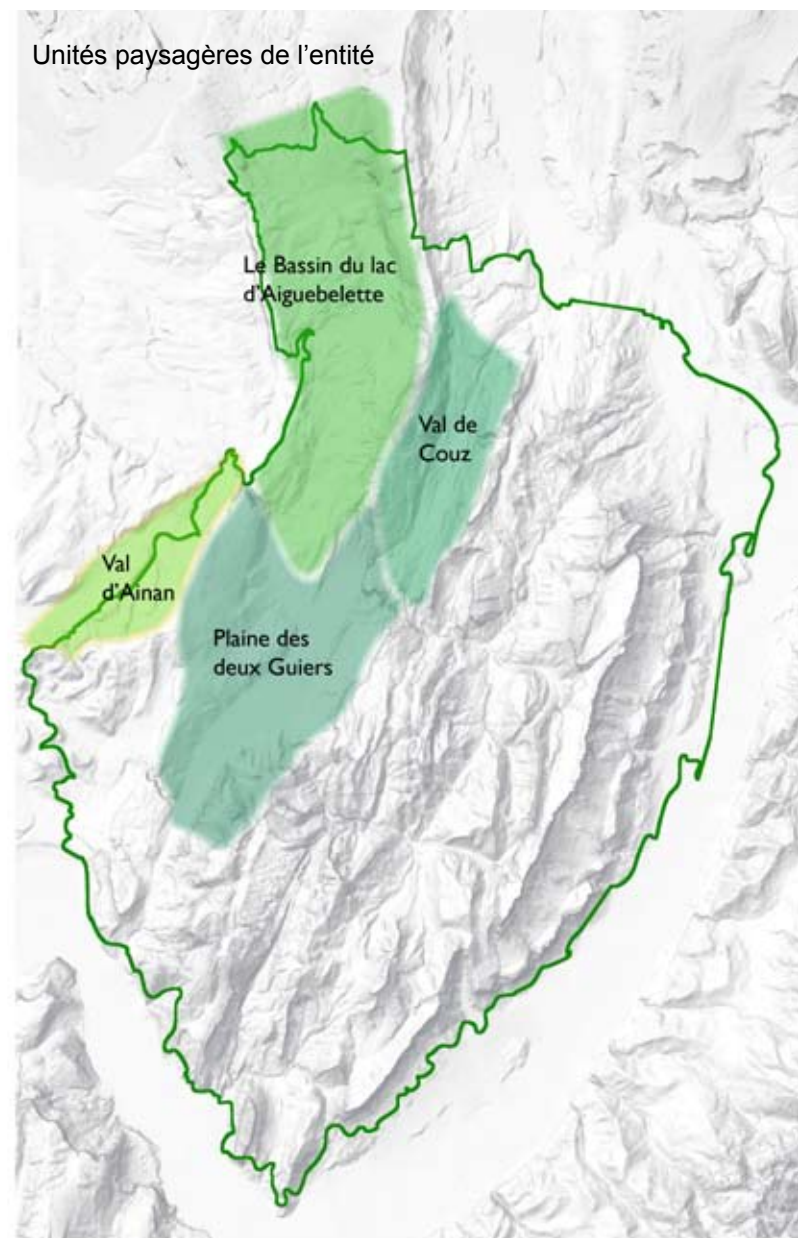
- L'AVANT-SCENE VIVANTE DU MASSIF DE CHARTREUSE
- LE CŒUR DU MASSIF, CLAIR OBSCUR RURAL
- LA COURONNE PÉRI-URBAINE, NOUVEAU SEUIL DU MASSIF

Les constats et enjeux sont structurés selon trois catégories : les infrastructures et activités (aménagements et gestion), les structures paysagères (agriculture, élevage, sylviculture et environnement) et les formes d'habitat (urbanisme réglementaire, architecture et espaces publics).

Trame verte et bleue
carte réalisée par INDDIGO



Unités paysagères de l'entité



2. Ensemble paysager des collines de Chartreuse

On croit souvent que le massif de Chartreuse est une forteresse entourée d'escarpements infranchissables. A l'Ouest, les collines de Chartreuses constituent pourtant la part bocagère et vallonnée du massif, ouverte sur la plaine dauphinoise, et où s'exprime l'eau, comme nulle part. L'activité de ce pays ne doit pas banaliser ce territoire rural si complémentaire des montagnes voisines.



© Olivier Pasquet

2.1 CONSTATS LES COLLINES DE CHARTREUSE

Relief et réseau
carte réalisée par INDDIGO



Infrastructures et activités : constat

Au carrefour des territoires, une avant-scène plurielle et peu identifiée

Les paysages collinaires de Chartreuse ne correspondent pas à l'image d'Épinal des paysages montagnards chartrousiens et sont naturellement rattachés aux **paysages ruraux dauphinois**.

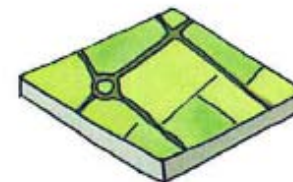
Ce territoire de transition est composé de petits bassins de vie assez cloisonnés et divers dans leurs formes. Chacun est orienté vers une agglomération différente et sa perception est dictée par sa propre topographie et sa voie d'accès : le bassin d'Aiguebelette (accès direct par l'autoroute A43), le val d'Ainan (bassin du lac de Paladru), le val de Couz (tourné vers Chambéry), et la plaine des Guiers, respiration centrale traversée par toutes les voies du secteur, qui fait le lien avec tous les autres ensembles paysagers du PNR de Chartreuse.

Les unités paysagères de l'avant-pays sont invervées par un **réseau viaire en étoile**, au profil varié qui alterne des vues ouvertes, des paysages de bocage, des espaces boisés et des traversées de zones économiques, pavillonnaires et de bourgs anciens. Les routes, bien que variées et parfois remarquables ne sont pas considérées comme des axes de découverte du territoire et la position stratégique des Échelles, au carrefour du PNR de Chartreuse n'est pas lisible et valorisée. L'intégration du bassin d'Aiguebelette dans le PNR pose la question d'une nouvelle porte d'entrée par l'A43.

motifs paysagers



Vallons et collines aux crêtes boisées de feuillus



Réseau de routes départementales



Hameaux égrainés le long de l'axe principal

Structure paysagère : constat

Pressions sur les paysages traditionnels d'échelle communale

Ce territoire polymorphe, dont les paysages variés manquent probablement de reconnaissance, porte pourtant des ambiances rurales devenues rares de bocage typiquement dauphinois qui forment un parfait **contrepoint aux paysages montagnards de Chartreuse** toujours présents en fond de perspective. Plus qu'ailleurs, l'eau est présente par le **lac, les tourbières, rivières et canaux**. Cette singularité distingue là encore l'avant-pays de la Haute-Chartreuse.

L'agriculture et l'élevage prennent des formes variées qui donnent une certaine diversité aux finages. Les structures paysagères sont donc variées mais **en cours de banalisation** dans le val de Couz, voir de recul dans la plaine des Guiers et les abords du lac d'Aiguebelette. Les exploitations se développent en regroupant les parcelles et faisant perdre l'échelle locale et domestique au **bocage qui se déstructure**. Les parcelles difficiles, comme les fonds de vallons et coteaux pentus, s'enfrichent. Le **mitage urbain** constitue également une contrainte à l'agriculture traditionnelle.

Le Val d'Ainan porte encore une morphologie rurale résiliente qui s'accommode de la pression foncière modérée de Voiron.

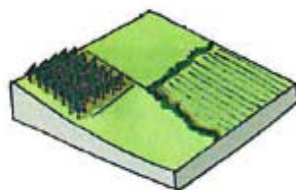
Le Val de Couz est bordé de relief montagneux dont la couverture forestière progresse au fil du recul agricole : en cela, il porte certains des enjeux du massif montagneux qui le borde.



Ripisylves et haies bocagères



l'arbre sous toutes ses formes



Agriculture diversifiée (prairies, vergers, maraîchage)



Urbanisation résidentielle diffuse et zones d'activités



Villages points de repères



poches agricoles résiduelles

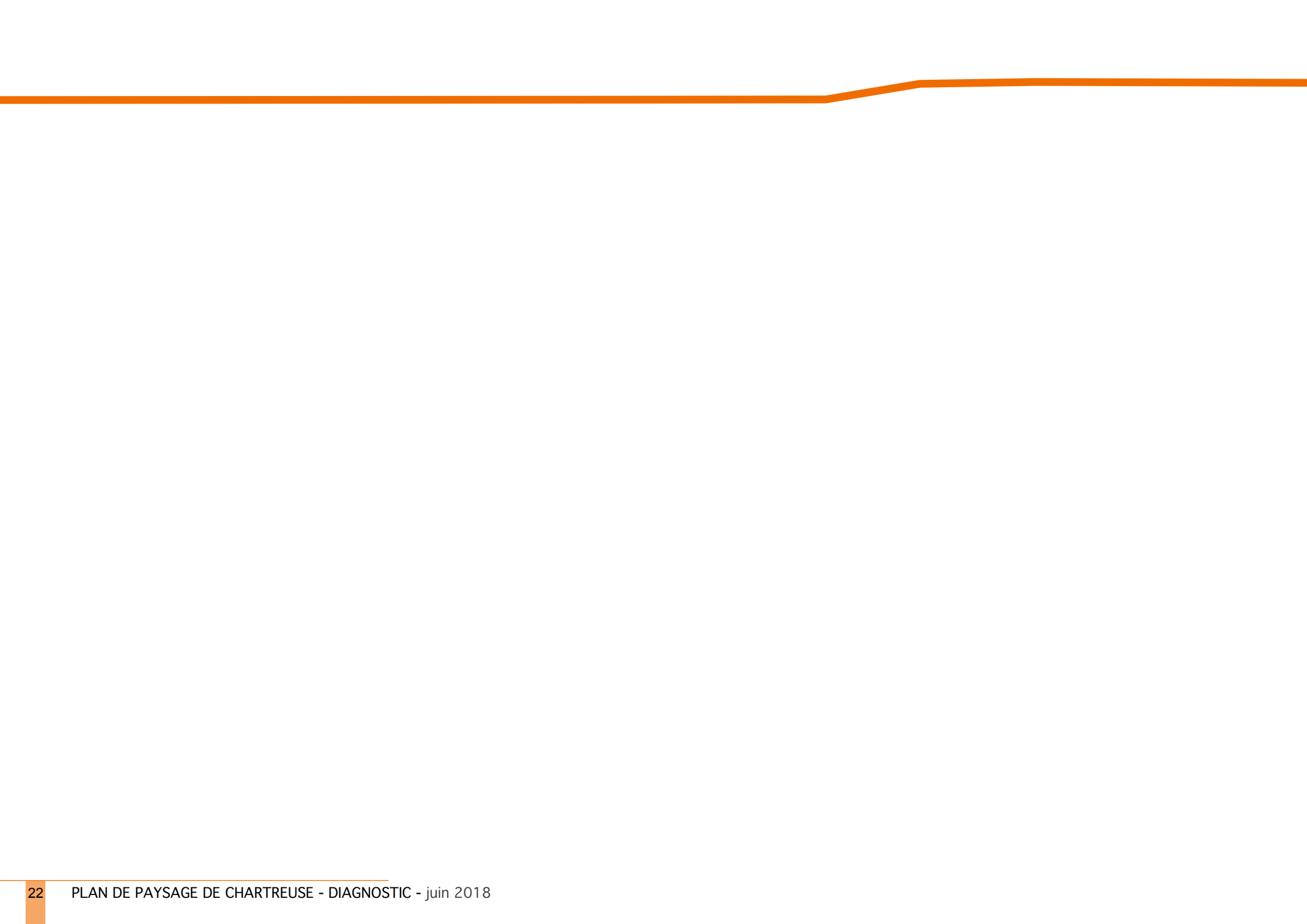
Formes d'habitat : constat

La voiture grand agent de banalisation du tissu urbain et villageois

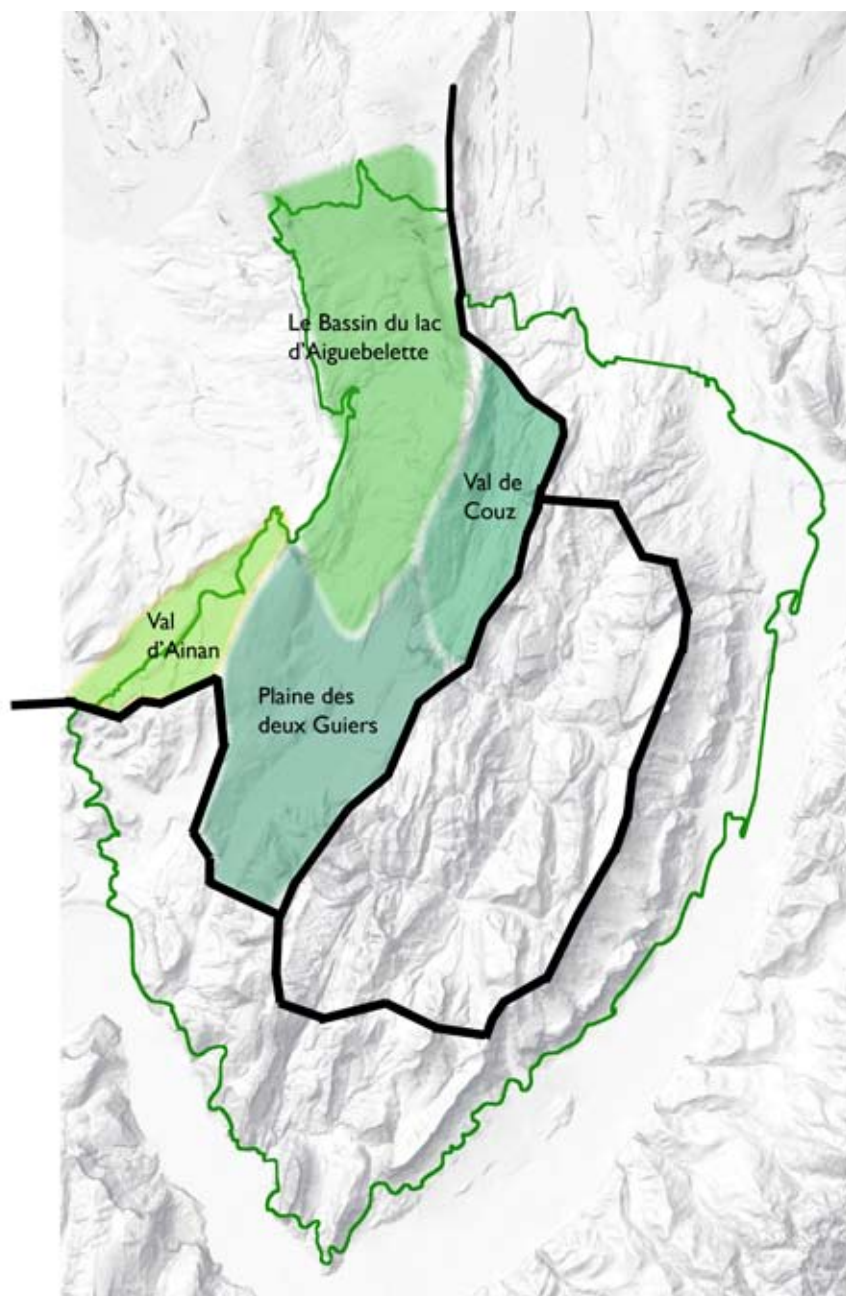
Cette partie du PNR vit dans un écart relatif vis-à-vis des trois agglomérations locales et présente donc un **tissus d'activité persistant** et une **pression foncière modérée** mais néanmoins visible. Celle-ci varie selon les secteurs : le bassin d'Aiguebelette connaît une poussée pavillonnaire, en lien avec les besoins de l'agglomération chambérienne et la facilité de desserte par l'A43. Les bourgs (Novalaise, Saint-Joseph-de-rivière, etc...) conservent une **structure villageoise compacte** bien que déclinante mais s'étalent par extensions successives, notamment sur des secteurs en habitat traditionnel diffus. Les routes et lignes de coteaux conduisent l'avancée pavillonnaire.

Dans la plaine des Guiers, les pôles urbains de Entre-deux-Guiers / les Échelles et Saint-Laurent-du-Pont au Sud portent des enjeux spécifiques de **patrimoine bâti artisanal et industriel historique** abandonnés. Sur ces 2 pôles urbains, on constate une urbanisation dite de périphérie qui perturbe les limites urbaines et minéralise le cadre de vie par l'**omniprésence de l'automobile** qui occupe tout l'espace public ou le dénature complètement. La juxtaposition de constructions aux fonctions différentes (habitat, activités) entraîne également une perte de lisibilité des proportions urbaines anciennes qui s'ajoute à une profusion de signalétique et de mobilier urbain.

Les **zones économiques** font la richesse de ce secteur, mais perturbent la lecture de l'ampleur géographique de la plaine des Guiers.



2.2 UNITÉS PAYSAGÈRES DES COLLINES DE CHARTREUSE



- 2.2.1 La plaine des deux Guiers
- 2.2.2 Le val d'Ainan
- 2.2.3 Le bassin du lac d'Aiguebelette
- 2.2.4 Le val de Couz



2.2.1. La plaine des deux Guiers

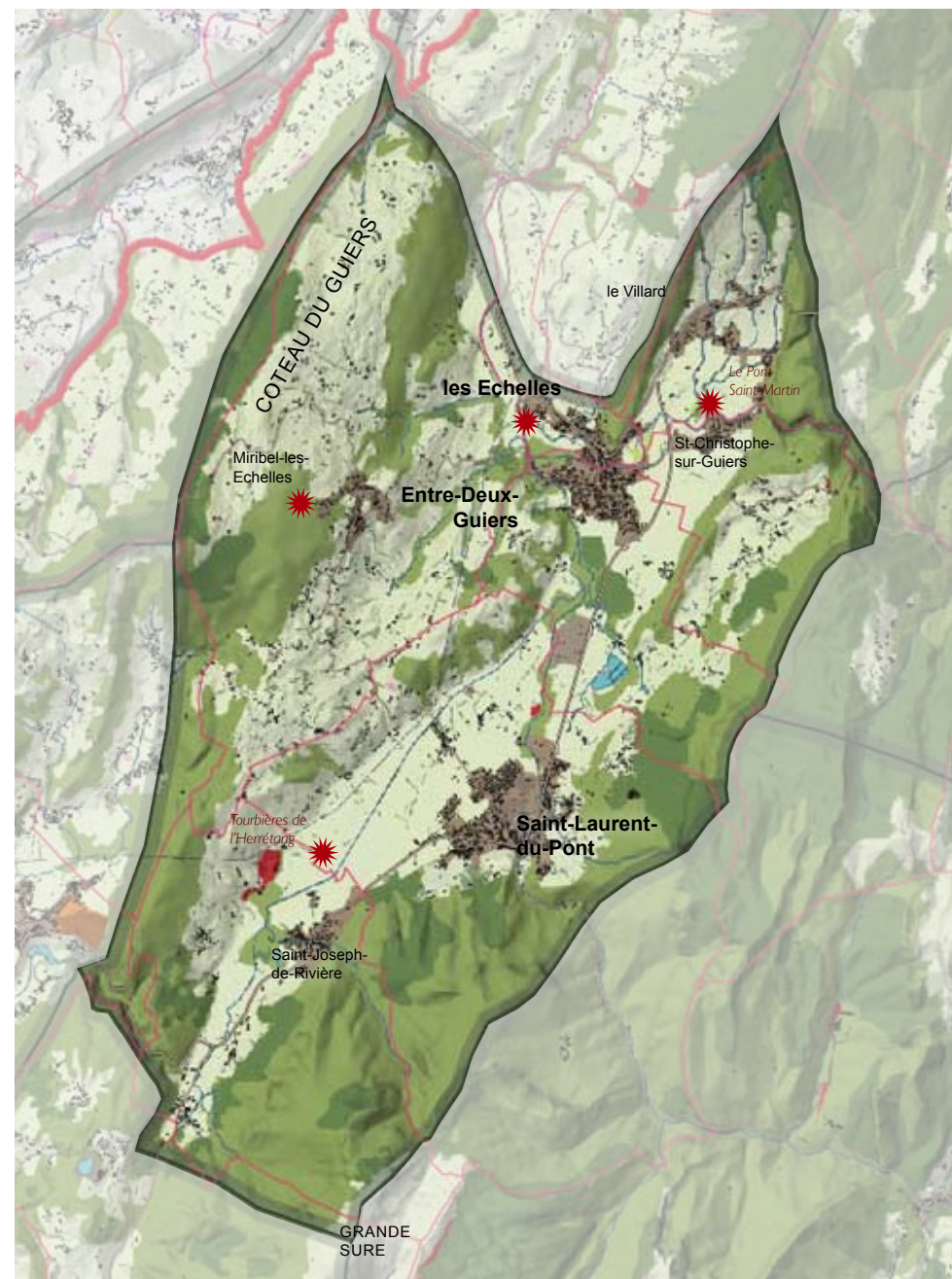
Après la dernière glaciation et jusqu'au Moyen-âge, la plaine était recouverte par un lac que les dépôts sédimentaires ont rendu fertile. Les deux bras du Guiers (Guiers Mort et Guiers Vif) descendant du massif montagneux ont creusé, à travers les plis très serrés de ces falaises, d'étroites et profondes gorges, avant de se rejoindre et s'unir pour former un cours d'eau unique au niveau de la commune d'Entre-Deux-Guiers.

Les travaux de drainage et d'endiguement de ces cours d'eau, réalisés au 19ème siècle pour maîtriser la violence des crues, ont permis de concilier la valorisation agricole de la plaine, le développement de l'urbanisation et l'implantation d'activités industrielles. Une agriculture dynamique, associant maïs, fourrage et l'élevage laitier, caractérise aujourd'hui l'identité paysagère de la plaine. Les alignements de peupliers, ses haies bocagères et ses nombreux fossés et canaux y soulignent néanmoins l'importance de l'eau sous forme de marais, de prairies humides et de tourbières, comme composante paysagère spécifique. Les paysages coteaux de Miribel-les-Echelles restent eux marqués par la polyculture-élevage qui maintient des continuités ouvertes et des vues magnifiques sur la plaine, comme sur le village lui-même.

Depuis les versants des coteaux comme depuis la plaine, cette vaste unité paysagère, fait figure d'une vaste scène de théâtre dont le rideau serait la barrière presque continue des falaises ; scène qui resterait peuplée de souvenirs historiques particulièrement denses, à commencer par ceux des voyageurs ou, comme Mandrin, des contrebandiers, qui se sont pressés et croisés pendant des siècles dans cette zone frontière entre la Savoie et la France ; souvenirs également des Chartreux qui y développèrent l'agriculture autour de Saint-Laurent-du-Pont et l'industrie dans leurs forges et leur distillerie de Fourvoirie (transférée à Voiron après son effondrement en 1935).

La géomorphologie accentue cette dimension scénique en dégageant sur les parcours vers les points hauts de l'unité (montée au « tunnel Napoléon », montée de Berland vers le pas du Frou, etc.) des perspectives tout à fait exceptionnelles sur la mosaïque de prés, de cultures, de bois et de groupements bâtis qui maille la plaine centrale et vient buter contre le pied des falaises.

Pourtant le développement des zones d'activités et de l'habitat pavillonnaire durant les dernières décennies a quelque peu affecté la qualité paysagère de cette plaine centrale car il s'accompagne de dispositifs et d'aménagement (ronds-points, panneaux publicitaires, etc.) dont l'impact paysager contraste avec la qualité du site et notamment celle du bâti ancien et de ses modes de groupement.



Sites remarquables :

Le panorama depuis Miribel-les-Echelles
Les tourbières de l'Hérétang
Le Pont Saint-Martin
Le Bourg ancien des Echelles
L'association d'un tilleul par habitation

5 km

source : IGN

— périmètre d'étude de révision de la charte
du Parc naturel régional de Chartreuse

— limites communales

La plaine des deux Guiers



Dynamiques d'évolution

Progression de la construction des premiers plans au détriment de la qualité paysagère de la plaine et de la structure ancestrale d'un bassin agricole et d'un habitat à flanc de coteau

Recul des activités rurales traditionnelles, changement des usages et des pratiques

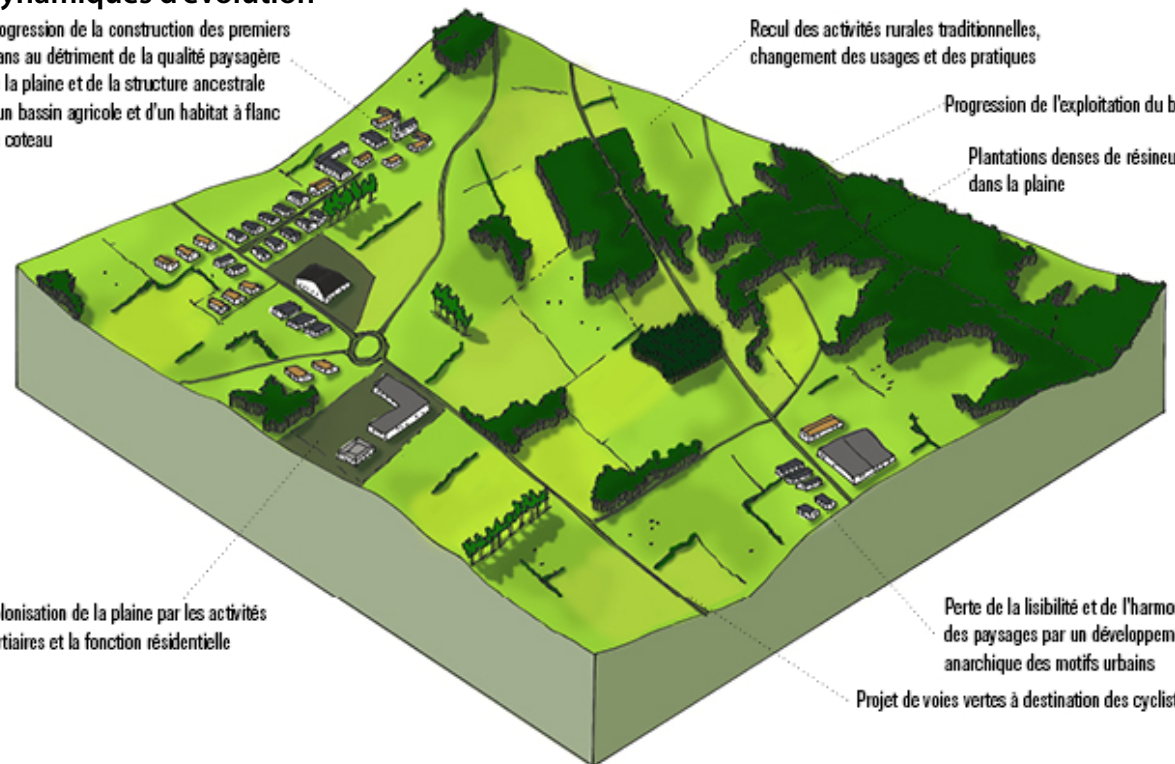
Progression de l'exploitation du bois

Plantations denses de résineux dans la plaine

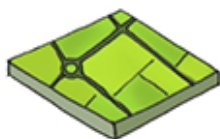
Colonisation de la plaine par les activités tertiaires et la fonction résidentielle

Perte de la lisibilité et de l'harmonie des paysages par un développement anarchique des motifs urbains

Projet de voies vertes à destination des cyclistes



Motifs



Réseau de routes départementales linéaires



Urbanisation résidentielle diffuse et zones d'activités

Enjeux

Formes d'habitat : densifier les bourgs pour préserver la silhouette urbaine et l'espace agricole

- *** Stopper le mitage dans la plaine et l'étalement urbain le long des routes
- ** Garantir des «coupures vertes» afin de limiter l'effet « continuum urbain », notamment en s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...) et sur les corridors écologiques à créer
- ** Préserver le cadre de vie des centre-bourgs en favorisant la création d'espaces publics de qualité
- ** Mettre en valeur les éléments industriels patrimoniaux ;

Structure paysagère : diversifier les motifs agricoles

- ** Identifier et soutenir la diversité des exploitations agricoles capables d'accentuer la diversité paysagère du terroir (prairies de fauches, pâtures, maraîchage, vergers, haies bocagères, canaux, alignements d'arbres, marais et tourbières, ...)
- ** Mettre en valeur les zones humides de forte valeur patrimoniale et paysagère

Infrastructures et activités : améliorer la perception paysagère du cœur d'activité du massif

- *** Identifier et entretenir de manière intégrée les points de vues sur la plaine et les silhouettes de villages encore bien lisibles.
- *** Gérer les RD1006 et RD520 en tant qu'axes du quotidien sécurisés et ouverts sur les paysages et le défilé des Echelles en tant qu'axe remarquable de découverte des paysages

2.2.2. Le val d'Ainan

Creusé par une des langues du glacier du Rhône, le Val d'Ainan tient son nom de la rivière l'Ainan qui prend sa source dans les marais de Chirens et, grossie par le ruisseau de l'Aigueblanche, va se jeter dans le Guiers, à la limite des communes de Saint-Albin-de-Vaulserre et de Voissant. Le vallon occupe l'ex-

trémité du bassin versant du Guiers et les pentes du dernier chaînon jurassien bordant le massif de la Chartreuse.

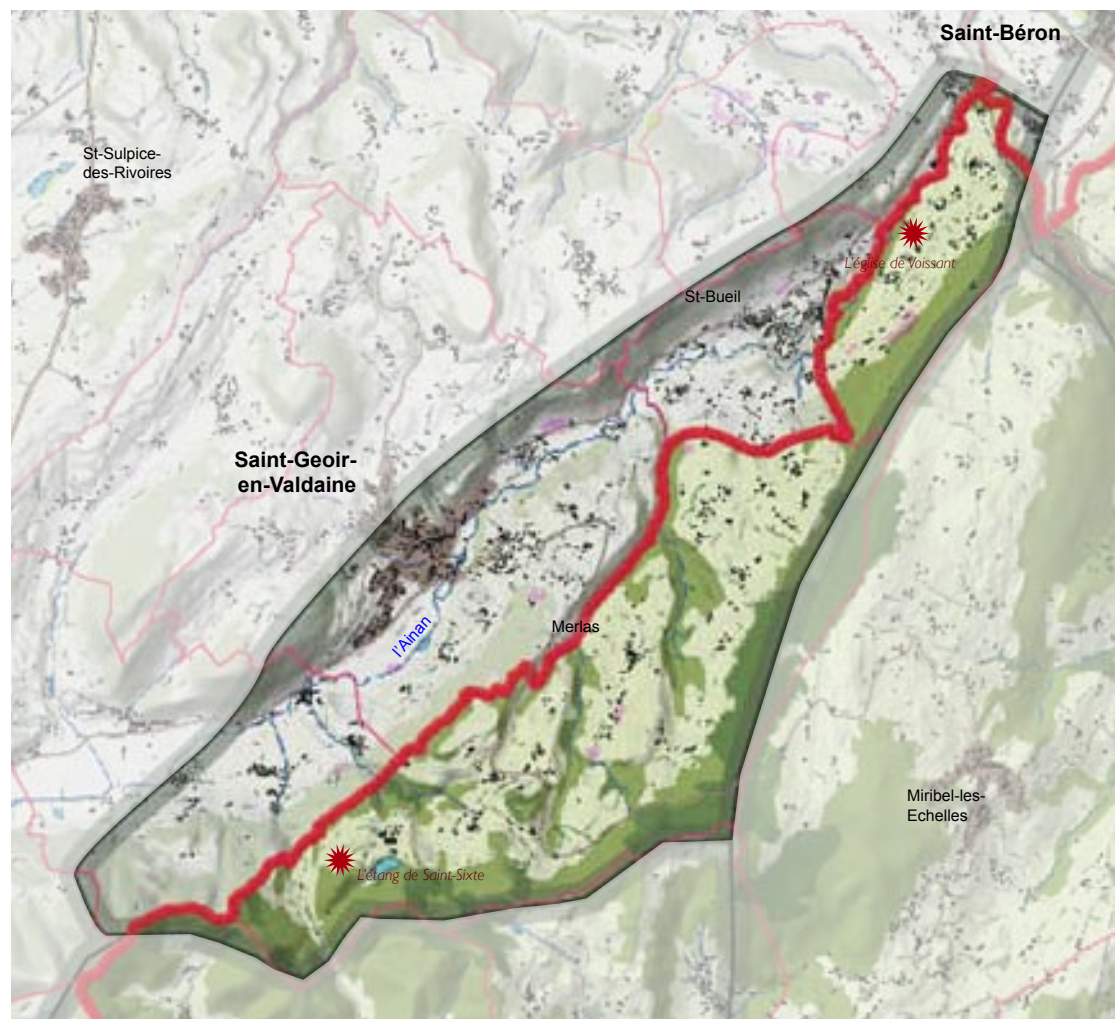
Le Val d'Ainan constitue une unité paysagère homogène qui s'étend sur les communes de Merlas et de Voissant. Ses collines douces, couvertes de prés et de prairies de fauche verdoyantes, marquent une transition paisible entre les ambiances urbaines du Voironnais et les hauts reliefs tourmentés et boisés du massif de la Chartreuse.

Cette unité paysagère à échelle humaine est encadrée par des sommets peu accessibles car couverts de forêts de feuillus où prédomine le châtaignier. L'habitat, traditionnellement édifié en pisé, y évite les fonds de vallons humides pour s'implanter sur le flanc des versants agricoles bien entretenus par une agriculture toujours vivace qui a su et pu préserver la qualité paysagère.

Les activités agricoles ont ainsi participé au maintien du couvert boisé dans ses limites traditionnelles comme à son entretien. Celui-ci occupe la majorité de l'espace, en périphérie des zones habitées et sur les reliefs les moins accessibles. Avec les noyers, les tilleuls et les châtaigniers, l'arbre se décline ici de mille manières et ponctue les espaces naturels aux côtés des vergers familiaux, des bosquets dispersés et des forêts de feuillus. L'importance de l'eau, souvent cachée par une abondante ripisylve, est partout attestée par les prairies humides, les nombreux abreuvoirs et les lavoirs.

Avec l'association harmonieuse de ces différentes composantes paysagères, le Val d'Ainan, parcouru par de nombreux affluents de l'Ainan, comme l'Aigueblanche et le Crozariou, a gardé une identité spécifique qui offre les traits d'une campagne paisible, intime et bocagée. Le maillage dense et complexe du réseau routier vient conforter cette identité préservée, avec ses petites routes de campagne sinueuses, qui permettent de relier les différents bourgs et ses chemins ruraux. Les clochers des églises y sont, au gré des tournants, autant des points d'appel visuel que des repères.

D'ailleurs, bien qu'il soit au cœur du triangle Lyon-Grenoble-Chambéry, ce territoire un peu à l'écart des grands axes routiers, l'est aussi des principaux flux de développement urbain. Ceci explique que la pression résidentielle n'y soit pas trop forte. Les groupements anciens, de densité variable, ont conservé leurs enveloppes traditionnelles. Il y règne une vraie vie de village. Le bâti agricole parsème lui les pentes de ses lourdes fermes aux teintes chaudes et les nouvelles constructions se fondent dans un paysage encore modelé par l'agriculture et l'élevage.



Sites remarquables :
 L'étang de Saint-Sixte
 L'église de Voissant
 La rivière Ainan

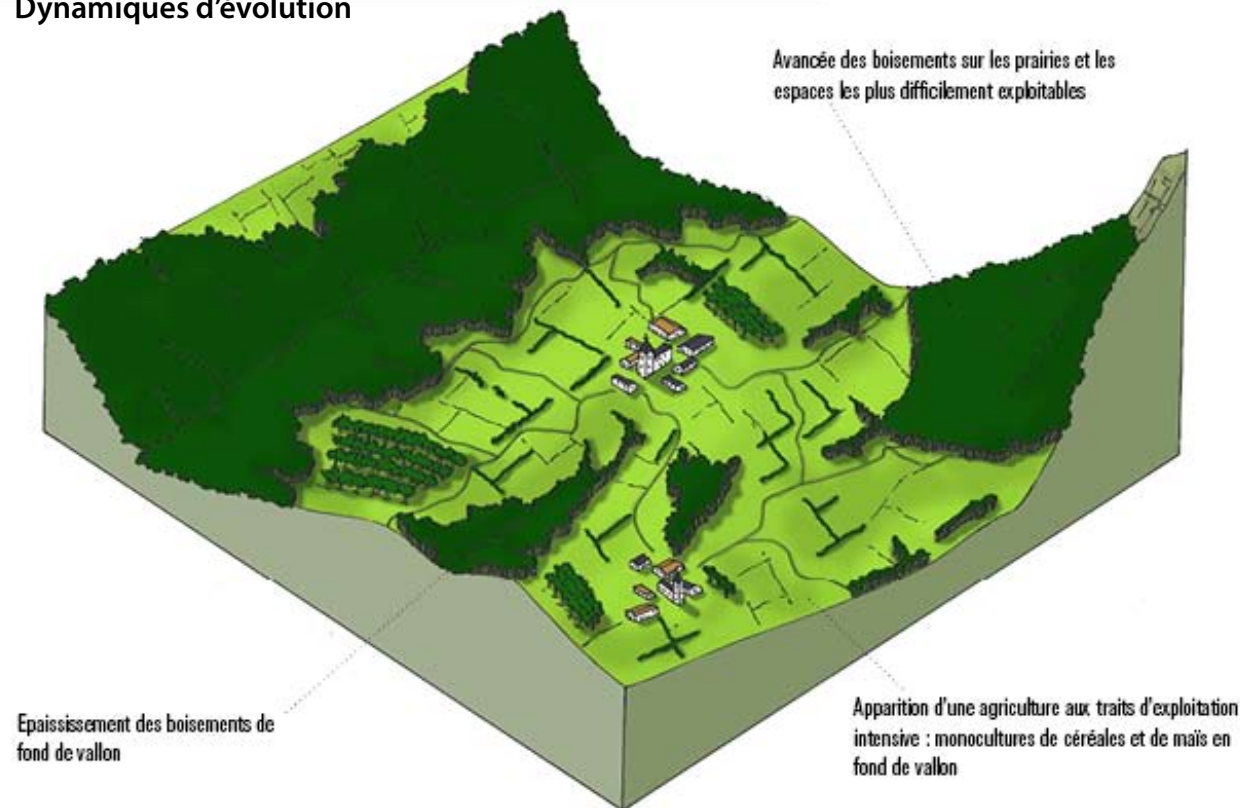
— périmètre d'étude de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse
 — limites communales

5 km
 source : IGN

Le val d'Ainan



Dynamiques d'évolution



Enjeux

Structure paysagère : Préserver et mettre en valeur un paysage rural patrimonial

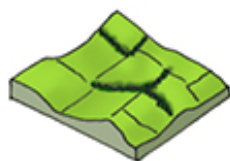
- *** Identifier et soutenir la diversité des exploitations agricoles capables de maintenir la qualité paysagère des terroirs (prairies de fauches, pâtures, maraichage, vergers, ...)
- ** Valoriser les multiples formes de l'arbre : isolé, bosquet, forêt, ripisylve, vergers

Infrastructures et activités : améliorer la perception paysagère de cette porte d'entrée du massif

- ** Gérer les routes communales en tant qu'itinéraires au caractère rural préservé
- *** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles

Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et préserver l'identité rurale

- *** Privilégier une densification intégrée et des réhabilitations harmonieuses valorisant l'architecture traditionnelle (habitat typique en pisé)
- *** Stopper le mitage et l'étalement urbain le long des routes
- ** Préserver le cadre de vie des centre-bourgs en favorisant la création d'espaces publics de qualité qui s'appuient sur l'identité des villages et hameaux



Prairies ondulées



Villages points de repères



2.2.3. Le bassin du lac d'Aiguebelette

a pour limite septentrionale les monts (Chaffaron, etc.) et vallons qui dominent le bourg de Novalaise en marquant la rupture avec le bassin yennois, qui descend vers le Rhône. La limite occidentale de l'unité paysagère s'arrête dans les gorges de Chailles et sa limite orientale sur les sommets de la chaîne de l'Epine, Mont Beauvoir (1360m) et Mont Grelle (1425m).

Centre de gravité et d'attraction de l'unité, le bassin du lac d'Aiguebelette est un ensemble paysager homogène à qui le lac confère réputation, qualité mais aussi fragilité du fait du développement important et ancien de l'habitat touristique et des loisirs aquatiques.

Site inscrit depuis 1937, la préservation de nombreux secteurs naturels sur les différentes communes du Bassin (Aiguebelette-le-Lac, Lépin-le-Lac, Saint-Alban-de-Montbel et Nances) pérennise la qualité paysagère d'une partie des rives du lac et limite les transformations du site.

Sa configuration topographique permet d'ailleurs de limiter l'impact paysager de nombreux équipements de loisirs (campings...) implantés à proximité du lac, autant pour les visions proches que pour les vues lointaines.

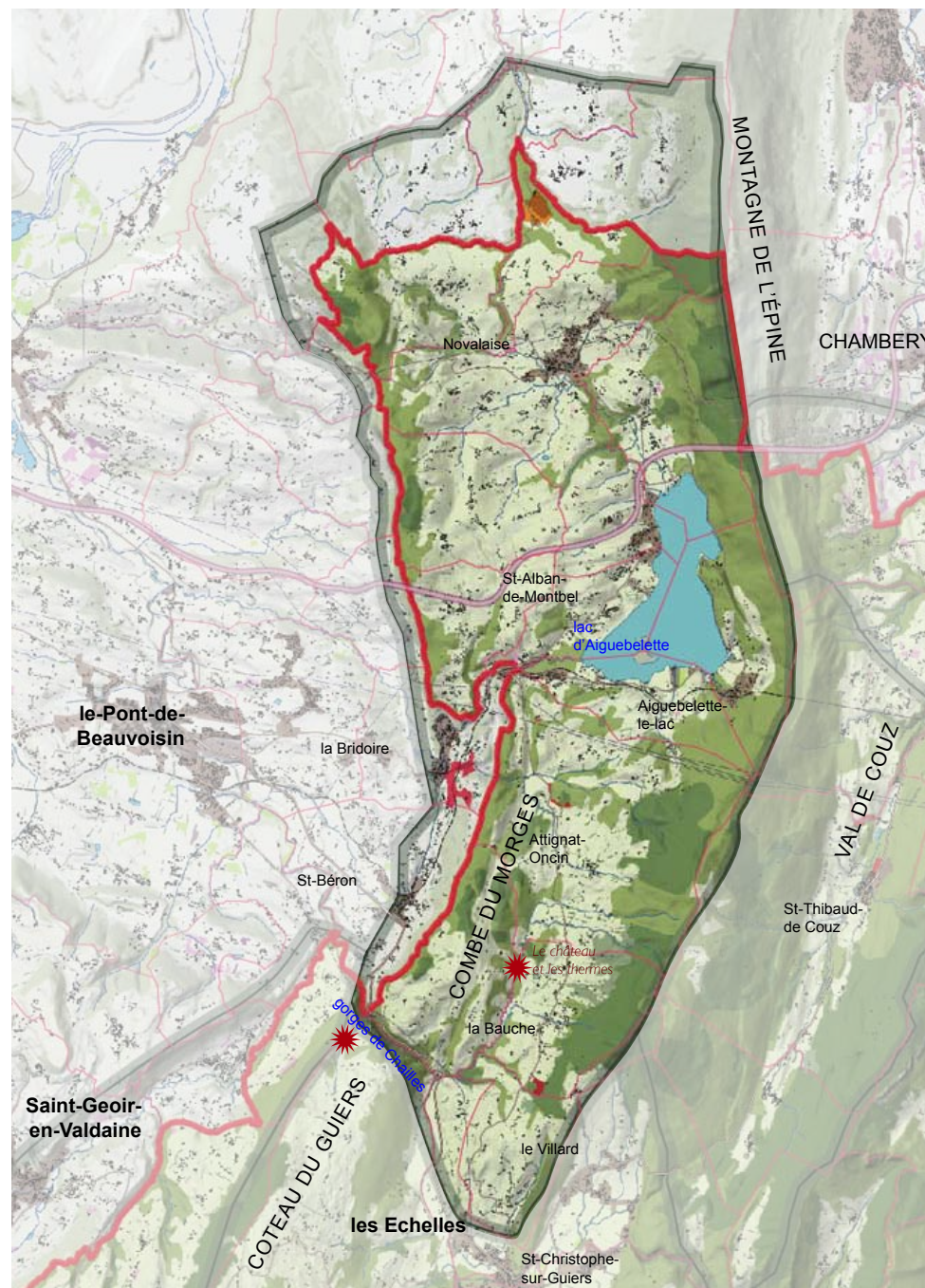
Les pentes qui le dominent en remontant vers le nord (Novalaise, Ayn, Gerbaix) ont gardé une image de ruralité préservée. Elles étaient jadis couvertes de vergers dont quelques uns subsistent encore aujourd'hui. La production fruitière jadis importante (pomme Franc-Roseau) y était exportée par train depuis la gare de Lépin.

Au sud de l'unité, les villages de Saint-Pierre-de-Genèbroz, La Bauche, Saint-Franc et Atignat-Oncin se nichent dans des paysages de vallons (vallon du Morges, etc.) qui gardent eux aussi, du fait de la vitalité des exploitations agricoles, une forte empreinte rurale. Les larges ondulations des reliefs y laissent apparaître une dominante de prairies ponctuées de boisements, qui se déploient sur les versants les plus abrupts des vallons, ainsi que sur les crêtes et le long des cours d'eau.

La configuration topographique particulière de cette unité paysagère offre tour à tour de vastes panoramas sur le lac, les centre-bourgs (Novalaise, Les Échelles et d'Entre-deux-Guiers), la montagne de l'Epine, les gorges de Chailles et le Mont Grelle.

La partie nord de l'unité est bien sûr impactée par la traversée de l'autoroute A43 qui s'enfonce dans le tunnel de l'Epine à l'Est et celui de Dullin à l'ouest. Avec sa bretelle de raccordement cet axe génère un développement notable de l'urbanisation.

Les villages ruraux subissent aujourd'hui d'importantes transformations induites par un développement résidentiel diffus et consommateur d'espace qui prend appui sur l'axe nord-sud de la RD921, raccordé à l'A 43 traversant l'unité en reliant Les Echelles à Novalaise.



 **Sites remarquables :**
Les gorges de Chailles
Le château et les thermes de La Bauche

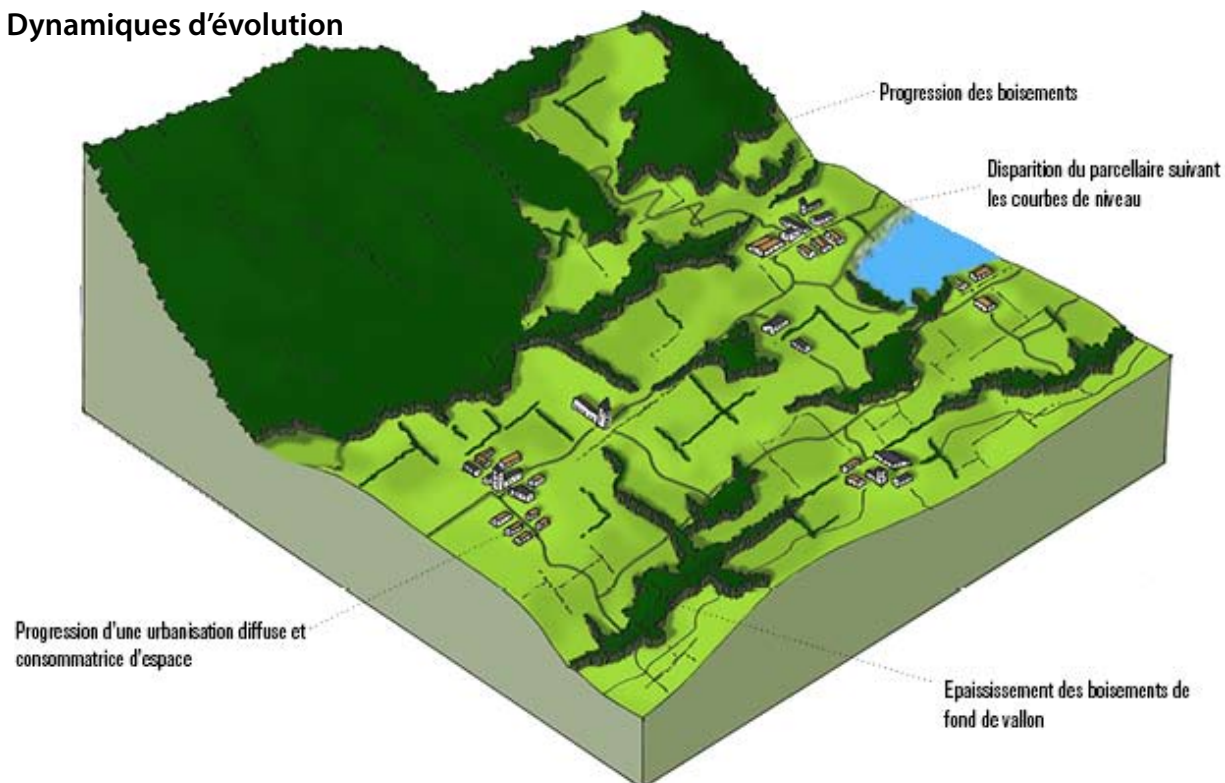
 périmètre d'étude de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse
 limites communales

5 km
source : IGN

Le bassin du lac d'Aiguebelette



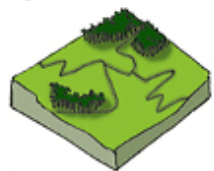
Dynamiques d'évolution



Motifs



Villages disséminés



Réseau de petites routes

Enjeux

Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et préserver l'identité rurale

- *** Stopper le mitage des pentes et l'étalement urbain le long de la RD921
- *** Privilégier une densification intégrée (volume, intégration dans la pente)

Structure paysagère : stabiliser une composition bocagère menacée

- *** Mettre en valeur les zones humides de forte valeur patrimoniale et paysagère
- ** Identifier et soutenir les exploitations agricoles capables de maintenir la qualité paysagère du territoire
- ** Encourager l'installation de nouveaux exploitants agricoles et la modernisation des exploitations existantes
- * Favoriser une activité sylvicole durable et diversifiée

Infrastructures et activités : cadrer la fréquentation de loisirs par des aménagements intégrés

- *** Aménager les accès, stationnements et itinéraires autour du lac d'Aiguebelette de manière qualitative pour l'environnement, l'intégration paysagère et un accueil du public le plus large possible
- ** Identifier et entretenir de manière intégrée les panoramas plus ou moins lointains sur le lac et les paysages, ainsi que les chemins de randonnées
- ** Faire de l'échangeur A43 d'Aiguebelette une entrée qualitative et lisible du PNR de Chartreuse
- ** Gérer la RD921 en tant qu'axe remarquable de découverte des paysages

2.2.4. Le val de Couz

constitue une des portes d'entrées du massif. Elle occupe un sillon rectiligne nord-sud qui suit la rivière l'Hyères pour s'ouvrir très largement vers le nord sur la plaine molassique de Chambéry. Cette combe relie Chambéry, Les Echelles, et la vallée des Entremonts avec le passage par le col des Egaux. Le percement du tunnel des Echelles au 19ème siècle, premier des Alpes, permet d'accéder au village de Saint-Christophe-la-Grotte par la N6, devenue un axe de communication majeur.

L'unité paysagère du Val de Couz constitue l'interface entre le domaine subalpin de la Chartreuse à l'est et celui jurassien du chaînon de l'Epine à l'ouest. La géologie et la géomorphologie déterminent la cohérence paysagère de ce vallon dont le fond ouvert, où se concentrent activités agricoles et bâti, est encadré de façon continue par un écrin boisé.

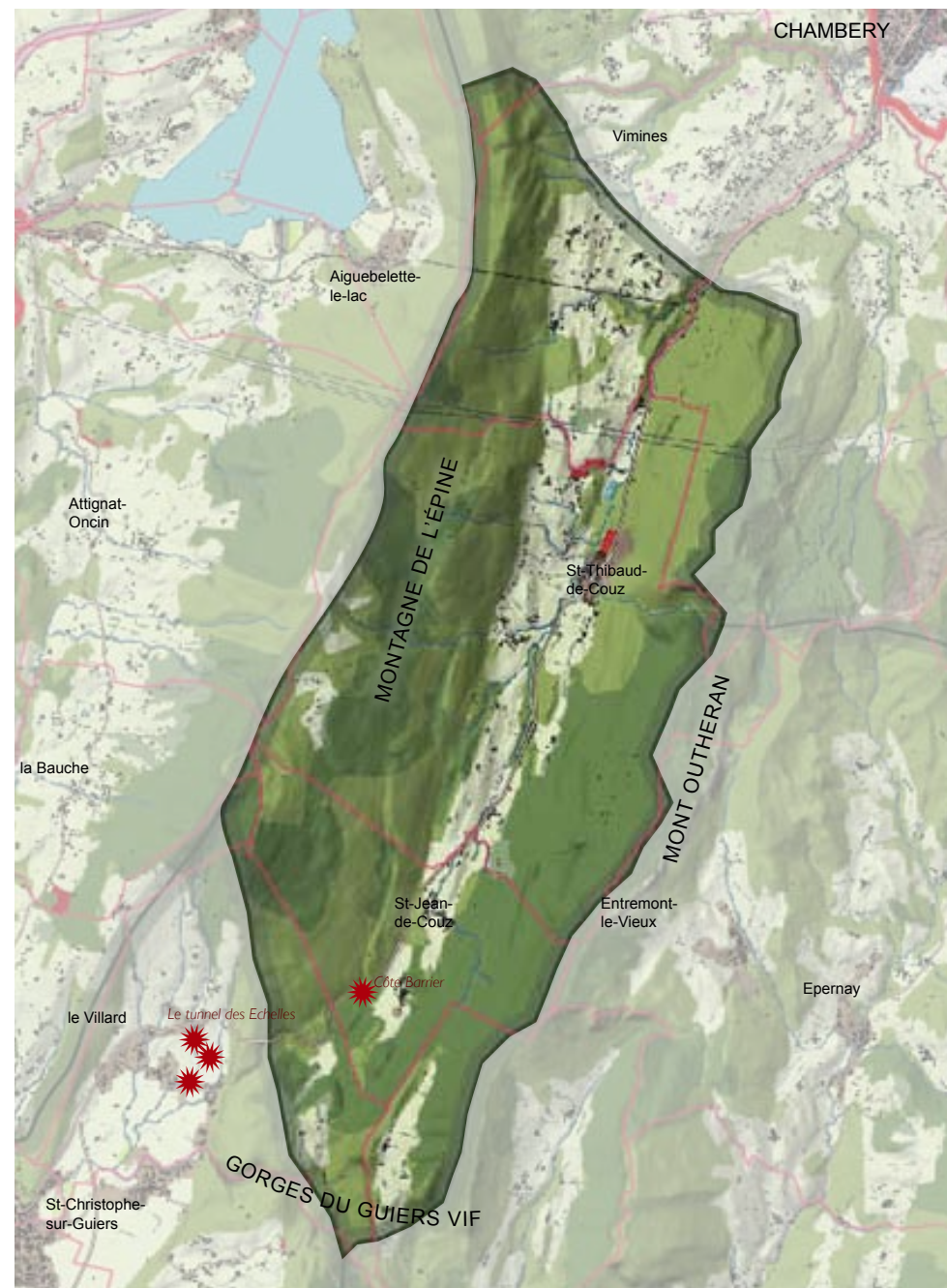
Au nord, le relief doux des coteaux de la Montagne de l'Epine offre un paysage diversifié de mamelons, plateaux, coteaux et vallons, variablement habités et exploités. En rive gauche, le chef-lieu de Vimines constitue un de ses principaux repères visuel. Au milieu des boisements qui occupent les versants de l'Epine et le bord des cours d'eau, les champs et les prairies dégagent de larges perspectives sur le relief vallonné et l'horizon de la vallée. La trame de ces clairières agricoles est rythmée par une succession de vergers, de pépinières (sapins de Noël, etc.) et de cultures maraîchères.

Le Mont Grelle, tour à tour écrin ou muraille abrupte couverte d'une forêt mixte (hêtre, sapin et épicéa) domine un ensemble paysager très homogène qui borde la perspective du Val de Couz et souligne son caractère très naturel.

En fait, même au cœur des villages et des hameaux, la nature est toujours très proche. L'habitat rural traditionnel, avec ses constructions en pisé ou pierre calcaire, réparti en petits groupements s'égraine le long de la route départementale. Leur homogénéité résiste à la pression urbaine sauf dans la partie la plus proche de Chambéry, autour de Vimines, où l'urbanisation nouvelle prend généralement la forme d'un étalement pavillonnaire diffus qui les entoure.

En poursuivant vers le sud de la vallée, en direction de Saint-Jean de Couz, les versants du Mont Beauvoir et du Mont Outheran se resserrent à l'est et à l'ouest. Les boisements sont alors omniprésents. Sur le flanc de l'Outheran, la forêt de sapins, traversée par la route de Corbel et le replat agricole des Egaux, semble répondre en écho paysager à la forêt mixte qui recouvre le Mont Beauvoir.

La commune de Saint-Jean-de-Couz, implantée le long du cours de l'Hyères, témoigne bien de l'importance que revêt l'eau dans l'identité et la qualité des paysages de cette unité, parcourue par de nombreuses rivières et parsemée de nombreuses zones humides.



Sites remarquables :

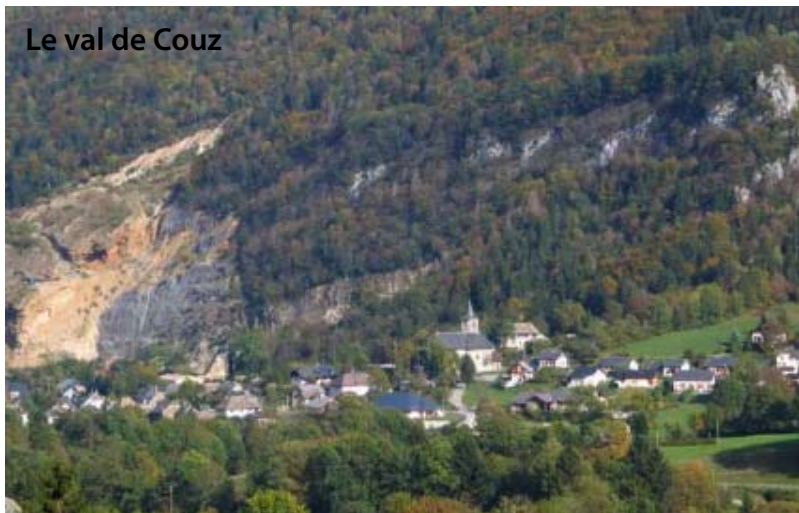
Côte Barrier
La Voie Sarde
Les grottes des Echelles
Le tunnel des Echelles

périmètre d'étude de révision de la charte
du Parc naturel régional de Chartreuse

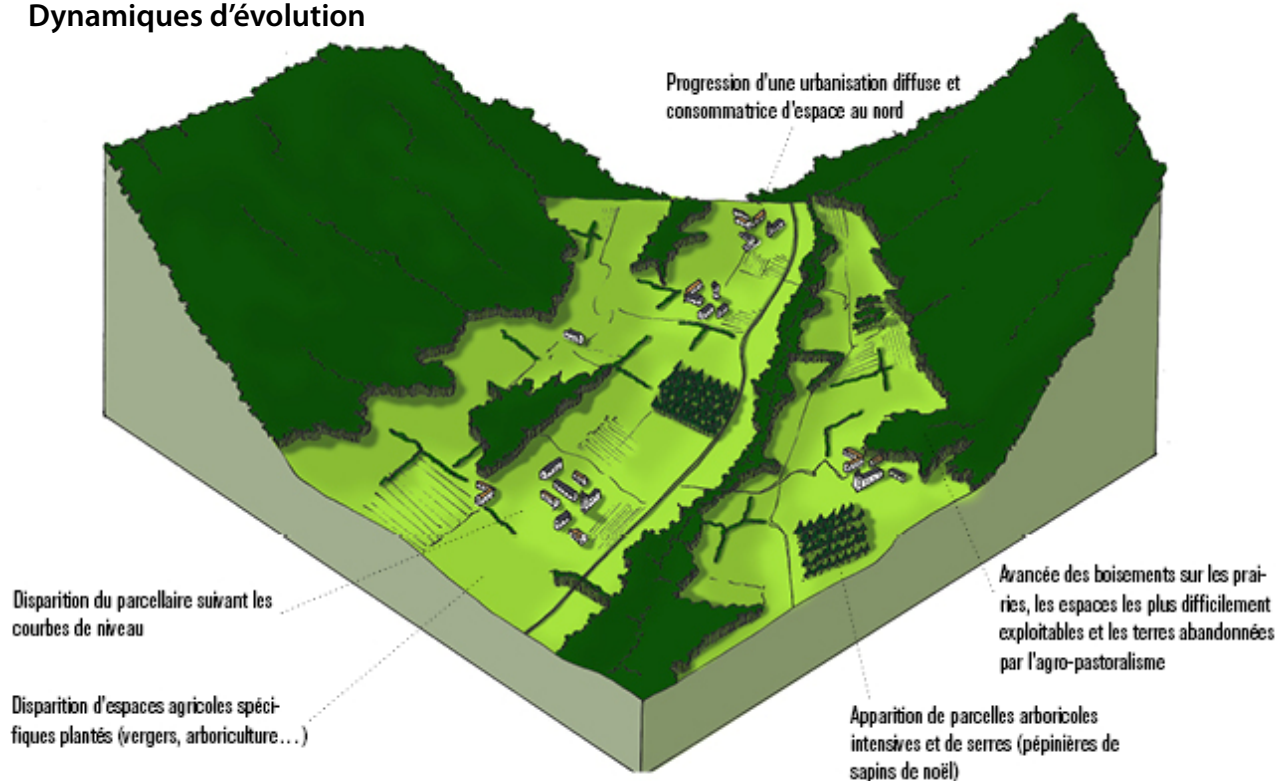
limites communales

5 km
source : IGN

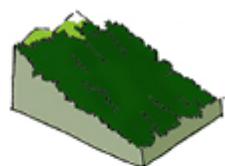
Le val de Couz



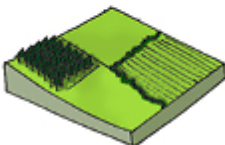
Dynamiques d'évolution



Motifs



Ecrin boisé de feuillus



Patchwork agricole (prairies, arboriculture, maraîchage)

Enjeux

Structure paysagère : stabiliser une composition bocagère identitaire

- *** Identifier et soutenir la diversité des pratiques agricoles capables de maintenir la qualité paysagère des terroirs (prairies de fauches, pâtures, maraîchage, vergers, ...) et le parcellaire typique qui suit les courbes de niveau ;
- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- *** Encourager l'intégration paysagère des productions maraîchères et arboricoles intensives ;
- *** Améliorer l'impact paysager des boisements et ouvrages de stabilisation des coteaux

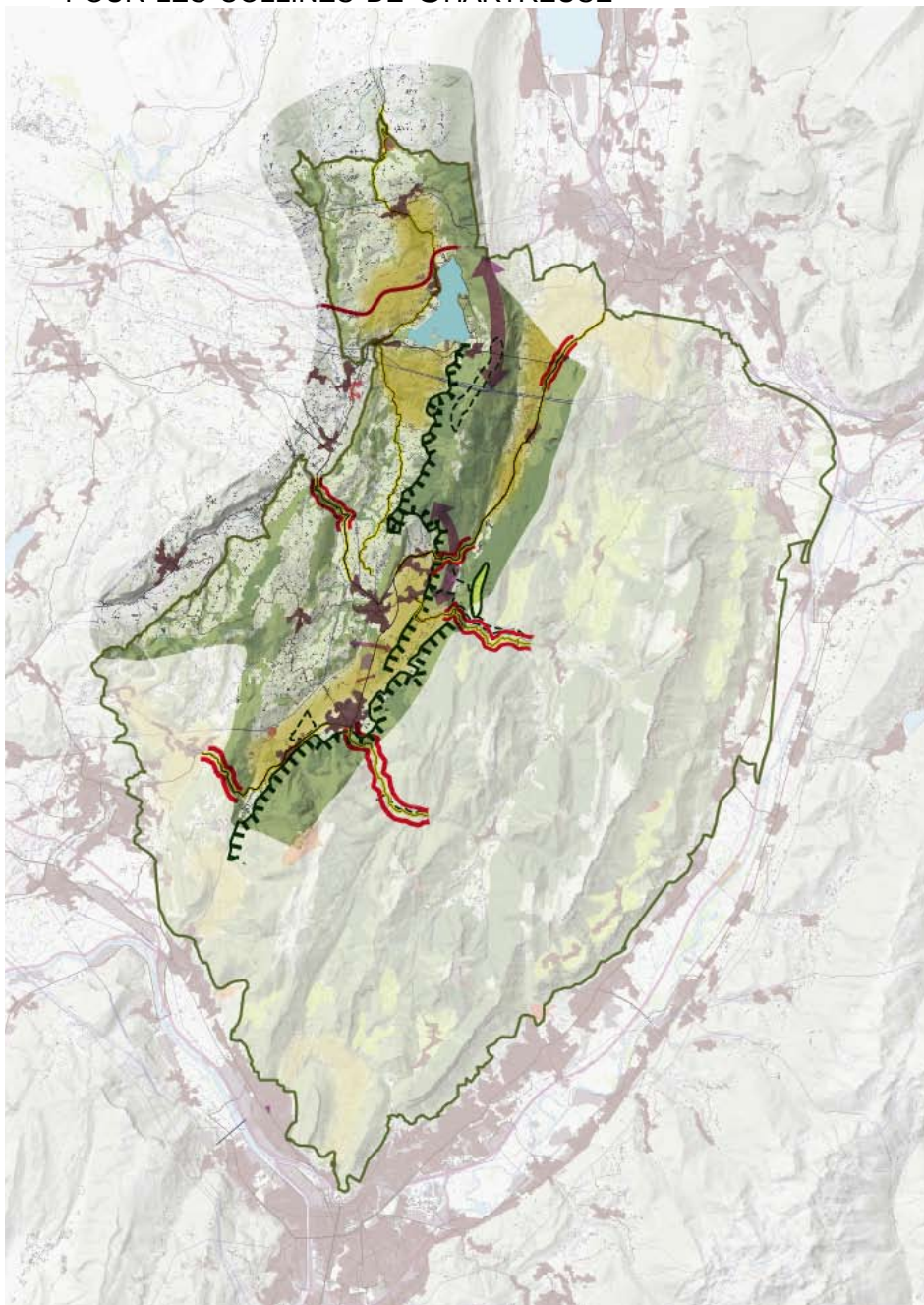
Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et préserver l'identité rurale

- *** Stopper le mitage et l'étalement urbain
- *** Privilégier une densification intégrée et des réhabilitations harmonieuses valorisant l'architecture traditionnelle (habitat typique en pisé ou pierre calcaire)

Infrastructures et activités : améliorer la perception paysagère de cette liaison naturelle entre le massif et l'agglomération de Chambéry

- *** Gérer la RD1006 en tant qu'axes du quotidien sécurisés et ouverts sur les paysages
- *** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles

2.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX / OBJECTIFS POUR LES COLLINES DE CHARTREUSE



© Olivier Pasquet

Infrastructures et activités :

Améliorer l'attractivité de l'avant-scène en travaillant la lisibilité paysagère des parcours et des offres de loisirs

Aménagements

- *** Aménager les accès, stationnements et itinéraires dans les sites remarquables et les sites de loisirs liés à l'eau (dont le lac d'Aiguebelette et les cols et gorges) pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles
- ** Faire de l'échangeur A43 d'Aiguebelette une entrée qualitative et lisible du PNR de Chartreuse

Gestion

- *** Gérer les RD1006, 520 et 921 en tant qu'axes du quotidien sécurisés et ouverts sur les paysages
- *** Identifier et entretenir de manière intégrée les points de vues sur la plaine et les silhouettes de villages encore bien lisibles, ainsi que les chemins de randonnée
- ** Gérer le défilé des Echelles en tant qu'axe remarquable de découverte des paysages
- ** Gérer les routes communales en tant qu'itinéraires au caractère rural préservé



© Olivier Pasquet



© Olivier Pasquet

Structure paysagère

Mettre en valeur les paysages ruraux bocagers et diversifier les motifs agricoles dans la plaine des deux Guiers

Agriculture et élevage

- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- ** Identifier et soutenir la diversité des pratiques agricoles capables d'accroître la diversité paysagère du terroir et des alpages (prairies de fauches, pâtures, maraîchage, vergers, haies bocagères, canaux, alignements d'arbres, marais et tourbières, ...) et le parcellaire typique qui suit les courbes de niveau ;
- ** Encourager l'installation de nouveaux exploitants agricoles et la modernisation des exploitations existantes
- ** Valoriser les multiples formes de l'arbre : isolé, bosquet, forêt, ripisylve, vergers
- ** Encourager l'intégration paysagère des productions maraîchères et arboricoles intensives, dans le Val de Couz notamment ;

Environnement

- ** Mettre en valeur les zones humides de forte valeur patrimoniale et paysagère
- ** Créer des corridors écologiques s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...)

Sylviculture

- ** Favoriser une activité sylvicole durable et diversifiée
- ** Améliorer l'impact paysager de la gestion forestière (coupes, dessertes et ouvrages de stabilisation des coteaux)

Formes d'habitat

Préserver l'identité rurale et agricole des villages et densifier les bourgs de plaine

Urbanisme réglementaire

- *** Stopper le mitage et l'étalement urbain le long des routes
- *** Privilégier une densification intégrée au niveau des bourgs et des hameaux
- ** Garantir des « coupures vertes » afin de limiter l'effet « continuum urbain », notamment en s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...) et sur les corridors écologiques à créer

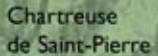
Architecture et espaces publics

- *** Privilégier des réhabilitations harmonieuses valorisant l'architecture traditionnelle (habitat typique en pisé ou pierre calcaire)
- ** Mettre en valeur les éléments industriels patrimoniaux ;
- ** Préserver le cadre de vie des centre-bourgs en favorisant la création d'espaces publics de qualité qui s'appuient sur l'identité des villages et hameaux et notamment la présence d'eau en cœur de bourgs

carte réalisée par INDDIGO



Unités paysagères de l'entité



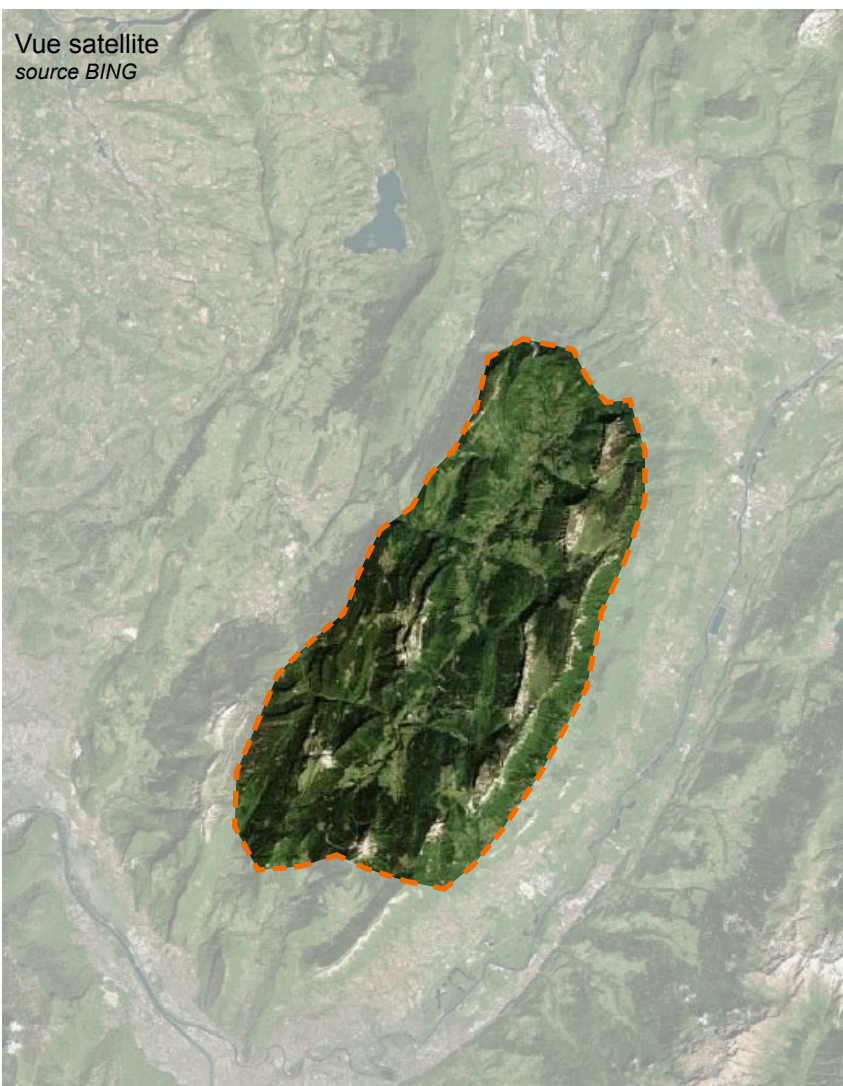
3. Ensemble paysager de la Haute Chartreuse

La Haute-Chartreuse concentre tous les éléments constitutifs de l'identité chartreuse. Ses paysages sont soumis à la figure forestière si sombre et attractive à la fois, qui gagne peu à peu du terrain devant les contraintes de l'agriculture de moyenne montagne. Le paysage est ici davantage un projet collectif qu'une somme de conséquence individuelles : c'est une richesse à protéger.



© Olivier Pasquet

Panorama sur le hameau du Château à Saint-Pierre-d'Entremont



Structure paysagère : constat

La clairière, expression paisible d'une lutte séculaire contre l'enfrichement

La Haute-Chartreuse présente les caractéristiques "montagne" les plus fortes du massif : amplitudes du relief, couverture forestière, hydrologie torrentielle, sommets iconiques. Le massif est ici très découpé. Les bassins de vie sont enserrés au cœur d'un relief orienté et disposé selon une série de **plissements géomorphologiques réguliers**, presque redondants.

La perception des paysages est ici directement liée aux proportions et configurations des clairières qui entourent les villages et les alpages. La composition jouée entre espaces agricoles ouverts et espaces boisés résineux est très contrastée et met en scène l'implantation humaine et sa **relation harmonieuse aux milieux** qui l'entourent.

Malgré une exceptionnelle permanence des clairières de villages depuis le Moyen-Âge, une **fermeture des paysages** est pourtant à l'oeuvre suite à l'enfrichement progressif des terrains difficiles d'accès, des lisières et l'avancée frontale de la forêt, très visible dans les alpages et dans la partie Nord du bassin de Saint-Pierre-de-Chartreuse, par exemple.

La forêt, symbole intemporel du massif, porte donc à la fois des **valeurs de production durable et qualitative de bois AOC** par les forêts domaniales et au contraire d'abandon et d'**ensauvagement par les boisements privés abandonnés** ou oubliés et les friches qui progressent.

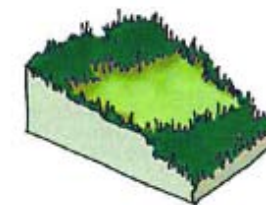
motifs paysagers



Clairière de village



Escarpement rocheux et
boisements de coteaux



Clairière de montagne

Patrimonialisation et résilience de la ruralité

L'activité touristique qui s'est développée durant le XXème siècle, a impacté durablement les paysages et l'économie de la Haute-Chartreuse : domaines skiables, dessertes et stationnements associés (dans les espaces naturels et les coeurs de villages), grands centres de vacances aujourd'hui inutilisés, notamment dans certains villages comme Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Cette forme d'aménagement de grande ampleur est remise en question par l'évolution des attentes des populations et des conditions climatiques qui affaiblissent l'attrait hivernal au profit d'une **fréquentation touristique plus diffuse** dans le temps et l'espace. Confrontée à cette évolution, le terroir rural reste une valeur attractive, même si le modèle agricole est également remis en question par la crise des modes de productions traditionnels et l'influence des habitants néo-ruraux. L'agriculture prend ici une **fonction écologique et patrimoniale** indéniable et porte également une grande partie de l'attrait touristique estival en animant les paysages.

Les cols sont des espaces sous pression touristique de par leur position pittoresque et leur accessibilité. Les forêts qui accueillaient autrefois les cultures temporaires (essarts) développent maintenant leurs valeurs touristiques en plus de leurs qualités écologiques et productives.



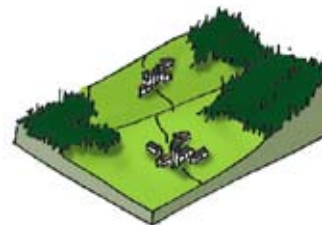
Route remarquable en balcon



Réseau de chemins de randonnée



Equipements de ski



Bourgs traditionnels en hameaux dispersés



Villages points de repères



Coteaux habités enfrichés

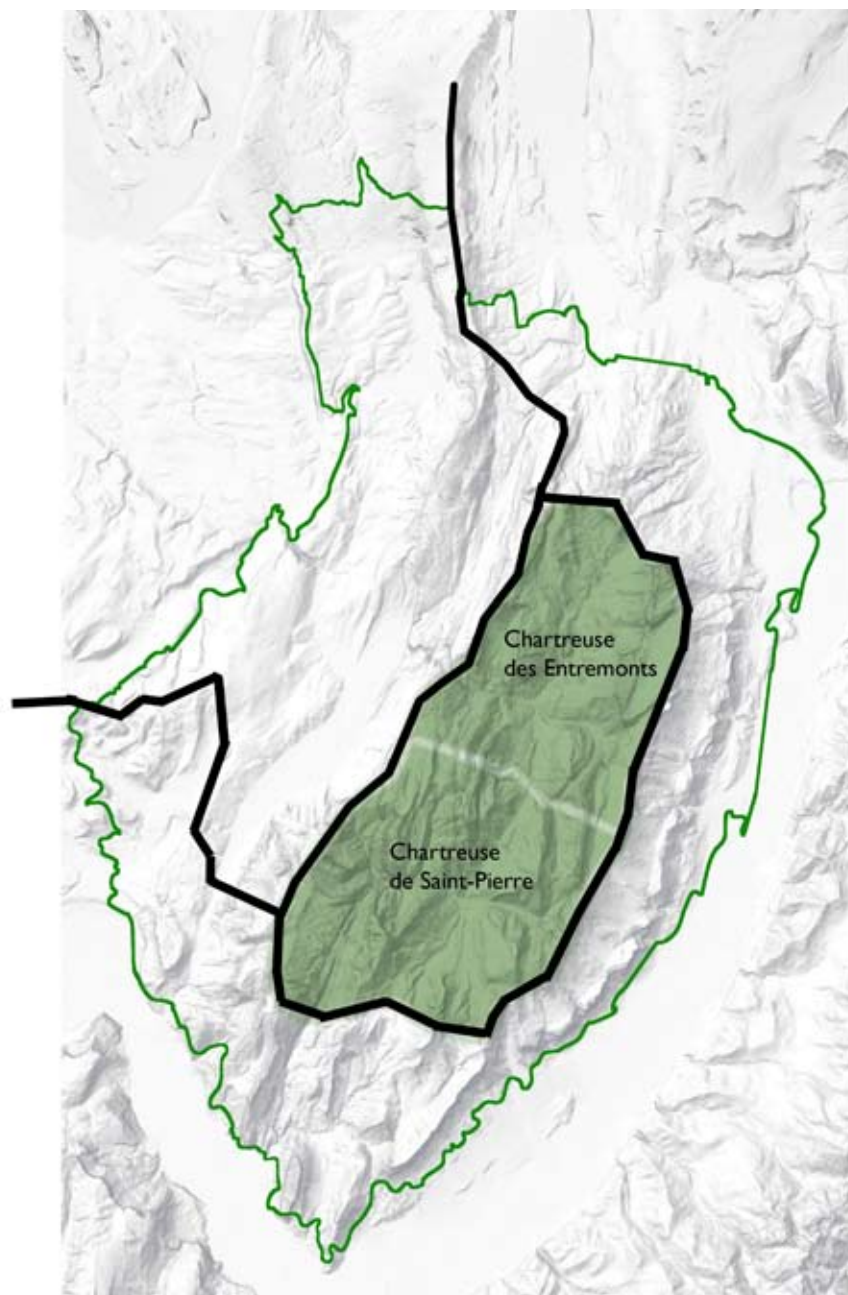
Un paysage communautaire ?

La loi Montagne, ainsi qu'une réglementation protectionniste ont tempéré l'urbanisation et maintenu l'**échelle villageoise identitaire** au coeur de la Chartreuse, au risque de perdre une certaine vitalité. Plusieurs générations de constructions se côtoient néanmoins : les constructions vernaculaires (structure des hameaux d'origine), les aménagements «touristiques» (centres de vacances, chalets ou hôtels, etc...) et les constructions contemporaines individuelles que le rapport à la pente et aux hameaux, la forme des dessertes et le fort vis-à-vis d'un versant à l'autre rendent sensibles.

On ne constate pas de motif de mitage, mais plutôt cet **éclectisme architectural**, certes peu impactant à large échelle, mais qui banalise l'ambiance villageoise et **questionne la réalité de l'image rurale communautaire** des clairières villageoises : le poids des résidents secondaires est plus fort qu'ailleurs en Chartreuse. Une certaine demande d'installation en maraîchage ou petites productions fruitières pose la question de la vocation du bâti isolé qui n'est traditionnellement pas un hébergement pérenne et se retrouve au coeur de projets de réhabilitation risquant de créer un mitage «déguisé».

Les anciens centres de vacances inutilisés constituent un patrimoine immobilier important en potentiel et en visibilité, mais compliqué compte tenu de l'importance des volumes.





3.2.1 La Chartreuse des Entremonts

3.2.2 La Chartreuse de Saint-Pierre



3.2.1. La Chartreuse des Entremont

est la partie septentrionale de ce qu'on nomme la «Chartreuse Miroir» ou «Cœur de Chartreuse». Elle a pour «reflet» l'unité du bassin de Saint-Pierre-de-Chartreuse et pour axe de symétrie la ligne imaginaire reliant le col de la Sarriette, au sommet du Petit Som, à la Dent de l'Oups, puis au hameau des Reys remontant vers les sommets du Colleret et du Grand Manti.

L'ensemble du « Cœur de Chartreuse » se présente comme une forteresse entourée de ses hautes murailles rocheuses calcaires (altitude moyenne au-dessus de 1000 mètres) constituant le socle caractéristique des paysages du Parc naturel régional de Chartreuse. L'unité de la Chartreuse des Entremonts est dominée par ses sommets emblématiques le Grand Manti (1 814 m), le Mont Granier (1 933 m), le Mont Joigny (1 553 m), le Mont Outheran (1 662 m), la Cochette et le Petit Som (1 747 m) qui construisent son écrin paysager naturel.

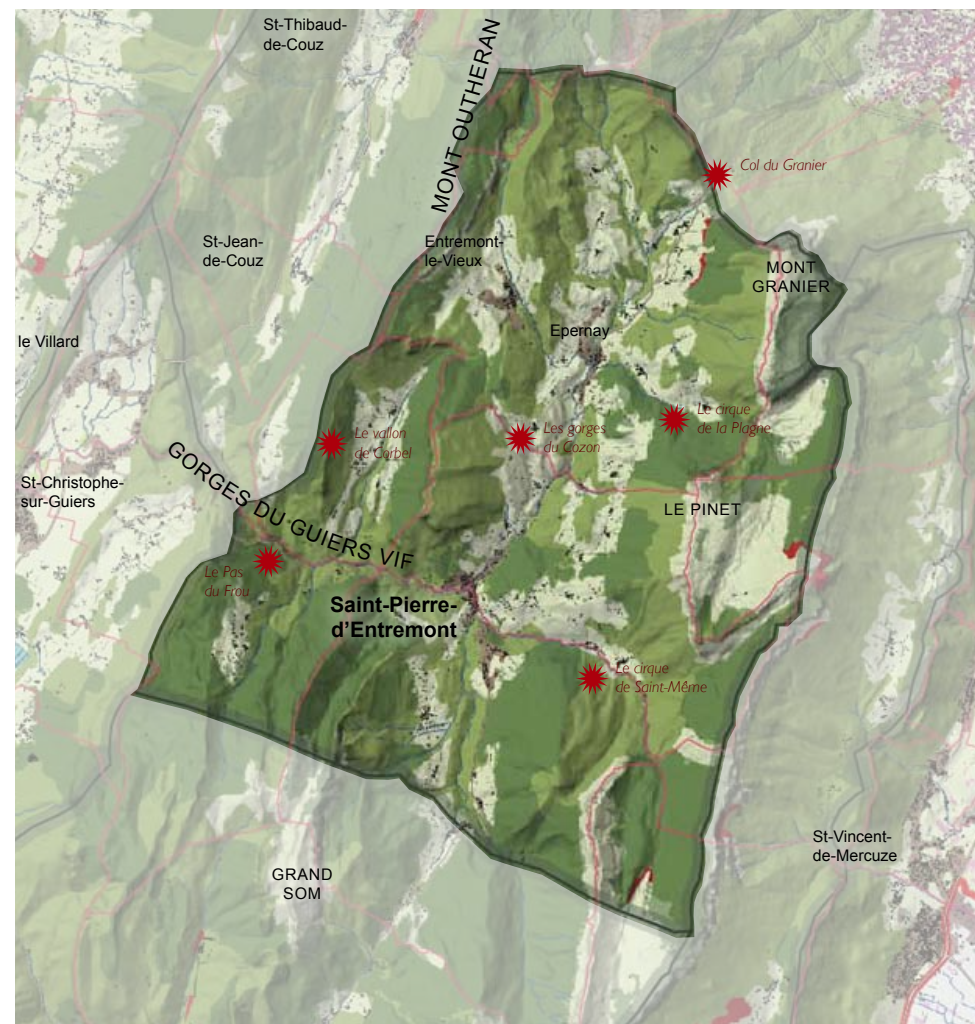
A l'intérieur de cette arène montagneuse, les paysages témoignent très lisiblement d'une anthropisation fort ancienne. S'y juxtaposent des alpages, soulignés par la toponymie (L'Alpe, L'Alpette, etc.) avec leur bâti caractéristique (Haberts des Barraux, de Saint-Vincent, etc...), des clairières agropastorales d'occupation saisonnière (Granges de Joigny, Granges Bandet, etc.) et des pôles d'habitat principal permanent, les villages de Saint-Pierre-d'Entremont (Isère et Savoie) d'Epernay et leurs très nombreux hameaux.

L'agro-pastoralisme ancien, en combinant la création et l'exploitation de pâturages d'altitude, de prairies de fauche et de champs jadis labourés, a façonné des paysages très identifiés, qui ont été pour ainsi dire arrachés à un massif boisé particulièrement dense et étendu, pour donner une dimension humaine à ce cadre naturel majestueux.

Le très fort taux de boisement (70 à 80 %) et la domination des résineux, sapins et épicéas, explique une vocation sylvicole traditionnelle du massif, dynamisée aujourd'hui avec efficacité par le label de qualité «bois de Chartreuse». Outre sa dimension économique, la forêt est une composante identitaire particulièrement attractive du paysage chartrois, dont l'intérêt dépasse largement la seule exploitation de la ressource en bois.

Avec ses paysages caractéristiques de moyenne montagne, l'unité de la Chartreuse des Entremonts porte aussi la marque du développement d'un tourisme d'hiver doux et familial (stations du Granier et du Désert), orienté vers le ski nordique et dont l'équipement pour le ski alpin (Télési et pistes) a eu un impact paysager mesuré, car souvent bien intégré au couvert forestier.

Un réseau dense de chemins et de sentiers, dont le GR 9, permet de découvrir cette unité, tout en s'inscrivant lui-même dans ses paysages en épousant au plus juste les reliefs.



Sites remarquables :

Les gorges du Guiers Vif
Le Pas du Frou
Le cirque de Saint-Même
Le vallon de Corbel
Les gorges du Cozon
Le cirque de la Plagne
Col du Granier

 périmètre d'étude de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse

 limites communales

5 km
source : IGN

La Chartreuse des Entremont



Dynamiques d'évolution

Avancée des boisements sur les prairies et les espaces les plus difficilement exploitables

Amélioration du réseau de desserte pour l'exploitation du bois

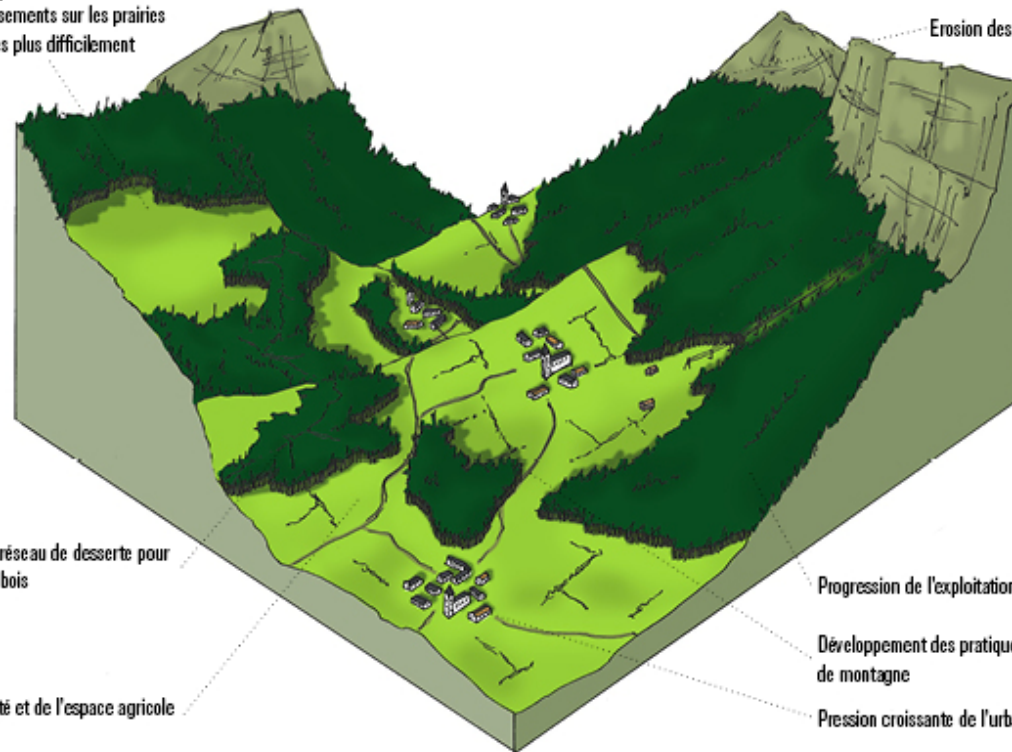
Recul de l'activité et de l'espace agricole

Erosion des sols escarpés

Progression de l'exploitation de la forêt

Développement des pratiques et activité de montagne

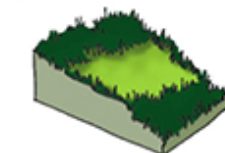
Pression croissante de l'urbanisation



Motifs



Petites stations de ski



Clairières de montagne



Bourgs traditionnels en hameaux

Enjeux

Structure paysagère : stabiliser une composition bocagère identitaire

- *** Identifier et soutenir la diversité des pratiques agricoles capables de maintenir la qualité paysagère des terroirs (prairies de fauches, pâtures, maraîchage, vergers, ...) et le parcellaire typique qui suit les courbes de niveau ;
- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- *** Encourager l'intégration paysagère des productions maraîchères et arboricoles intensives ;
- *** Améliorer l'impact paysager des boisements et ouvrages de stabilisation des coteaux

Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et préserver l'identité rurale

- *** Stopper le mitage et l'étalement urbain
- *** Privilégier une densification intégrée et des réhabilitations harmonieuses valorisant l'architecture traditionnelle (habitat typique en pisé ou pierre calcaire)

Infrastructures et activités : améliorer la perception paysagère de cette liaison naturelle entre le massif et l'agglomération de Chambéry

- *** Gérer la RD1006 en tant qu'axes du quotidien sécurisés et ouverts sur les paysages
- *** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles

3.2.2. La Chartreuse de Saint-Pierre



A quelques différences près, le texte décrivant l'unité paysagère de la Chartreuse des Entremonts pourrait être utilisé pour décrire celle de Saint-Pierre, partie méridionale de ce qu'on nomme la «Chartreuse Miroir». L'axe de symétrie est identique (ligne imaginaire reliant le col de la Sarriette, au sommet du Petit Som, à la Dent de l'Oups, puis au hameau des Reys et remontant aux sommets du Colleret et du Grand Manti) mais les sommets qui lui servent d'écrin sont cette fois la Dent de l'Ours (1 820 m), le Grand Som (2 026 m), le Charmant Som (1 867 m), Les Bannettes (1 700 m), en passant par le col de Porte pour rejoindre Chamechaude (2 082 m), le Bec Charvet (1 738 m) et la Dent de Crolles (2 009 m).

La construction des paysages y résulte de la même combinaison que celle décrite pour l'Unité des Entremonts, avec l'exploitation d'alpages (Charmant Som, Emeindras, Col du Coq, Ayes, Pravouta, etc.), de clairières saisonnières (Grange Verdant, Grange Cottave, Grange Michel, etc.), et l'implantation de villages d'habitation permanente (Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Philibert) avec leurs nombreux hameaux, au milieu de champs anciennement labourés.

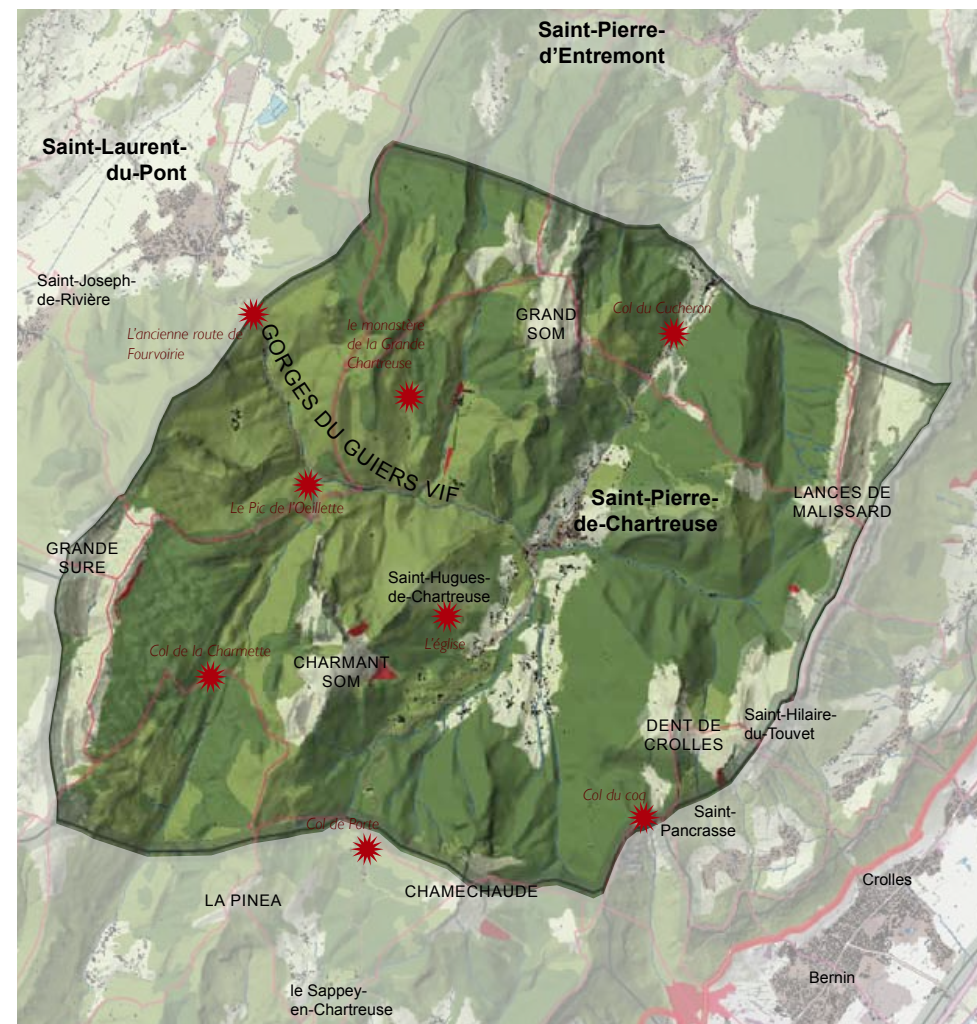
Ici comme «en face», la même importance de la forêt (forêt de la Grande Chartreuse, de l'Ocèpe, Bois du Grand Logis, etc.) et la même marque d'un développement touristique doux avec les stations de Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Hugues-de-Chartreuse, des Egaux et du Col de Porte.

L'hydrographie structure de la même façon le paysage de ces deux arènes montagneuses. Quand le Guiers Vif traverse là bas, d'est en ouest, les Entremonts, à la sortie du remarquable site du Cirque de Saint-Même, le Guiers Mort traverse ici selon une orientation identique l'unité de Saint-Pierre après être sorti de sa source, à l'ouest du massif, dans un site lui aussi célèbre, la cascade du Guiers.

Mais, au delà des similitudes, deux composantes viennent s'ajouter du côté de l'unité de Saint-Pierre à la magnificence des paysages ; d'une part, un site naturel exceptionnel, protégé à ce titre depuis son classement en 1997, la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse et ses 4 450 hectares ; d'autre part, l'emprise emblématique du monastère de la Grande Chartreuse, enfoui dans une forêt épaisse et mystérieuses, qui étend sa marque avec de nombreuses dépendances dispersées sur le territoire (chapelles, haberts, granges et installations industrielles).

Moteur de la fréquentation touristique depuis le 18ème siècle, relayant celle des pèlerinages beaucoup plus anciens, l'histoire des chartreux confère aux paysages de l'unité, ici plus qu'ailleurs, une dimension patrimoniale évidente.

L'accès tout aussi réputé à cette unité comme à celle des Entremonts, avec des routes de gorges vertigineuses et leurs ouvrages d'art, tunnels, ponts et autres passages en encorbellement, constitue lui aussi une composante paysagère emblématique.



Sites remarquables :

le monastère de la Grande Chartreuse
Les gorges du Guiers Mort
Le Pic de l'Oeillette
L'église de Saint-Hugues
L'ancienne route de Fourvoirie
Col du coq
Col de la Charmette
Col de Porte
Col du Cucheron

— périmètre d'étude de révision de la charte
du Parc naturel régional de Chartreuse

— limites communales

5 km

source : IGN

La Chartreuse de Saint-Pierre



Dynamiques d'évolution

Avancée des boisements sur les prairies et les espaces les plus difficilement exploitables

Erosion des sols escarpés

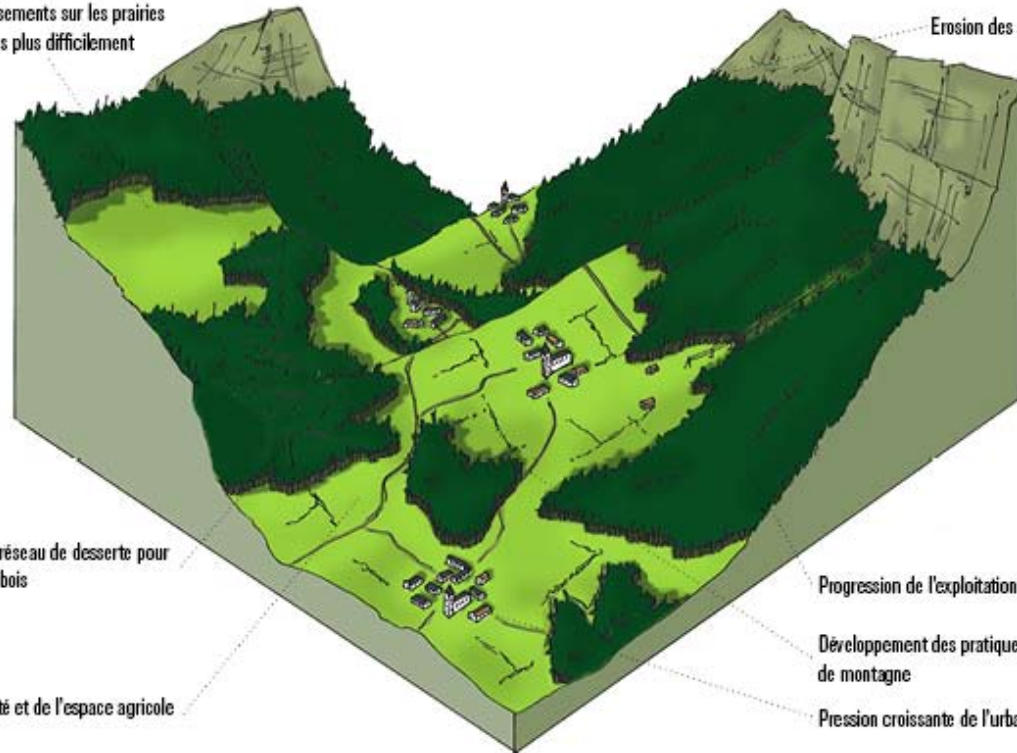
Amélioration du réseau de desserte pour l'exploitation du bois

Recul de l'activité et de l'espace agricole

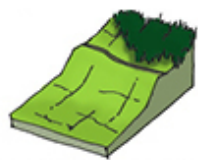
Progression de l'exploitation de la forêt

Développement des pratiques et activités de montagne

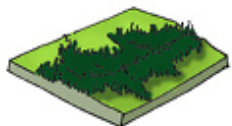
Pression croissante de l'urbanisation



Motifs



Routes de montagne (gorges, balcons)



Formes liées à l'eau (gorges, ripisylves, cirques, cascades ...)

Enjeux

Structure paysagère : préserver et mettre en valeur une diversité paysagère patrimoniale qui véhicule une image forte de la Chartreuse

- *** Identifier et soutenir la diversité des pratiques agricoles capables de maintenir la qualité paysagère des terroirs
- *** Favoriser une activité sylvicole durable et diversifiée à la hauteur du label «Forêt d'exception» (prairies de fauches, bocage, pâtures, alpages, ...)
- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- ** Mettre en valeur les zones humides de forte valeur patrimoniale et paysagère
- * Maintenir les dessertes agricoles et forestières

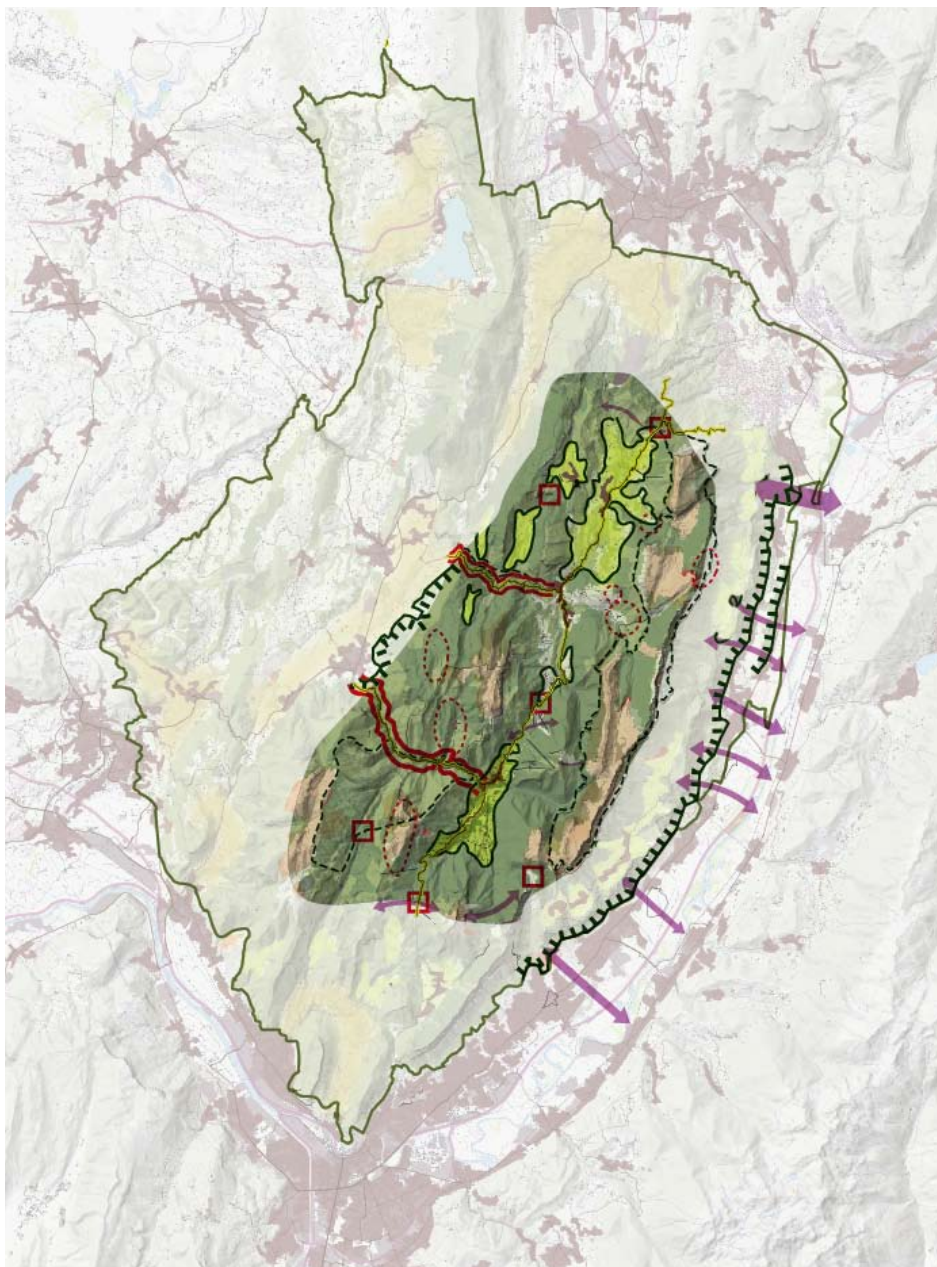
Infrastructures et activités : encourager la fréquentation touristique en maîtrisant les impacts paysagers

- *** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité sur différents types de paysages : sommets, forêts, prairies, alpages, villages, gorges, équipements de loisir, tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles
- *** Identifier et entretenir de manière intégrée les panoramas et chemins de randonnée
- ** Gérer la RD512 et les gorges du Guiers Mort en tant qu'axes remarquables de découverte des paysages

Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et préserver l'identité rurale

- *** Privilégier une densification intégrée des villages (volume des constructions, intégration dans la pente) et des réhabilitations harmonieuses valorisant l'architecture traditionnelle (habitat typique en pisé ou pierre calcaire)
- ** Mettre en valeur les éléments impactants de la filière bois : séchoir, stockage, menuiserie, chaudière collective, ...

3.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX / OBJECTIFS POUR LA HAUTE CHARTREUSE



© Olivier Pasquet

Structure paysagère

Défendre l'espace ouvert comme condition du paysage

Agriculture et élevage

- *** Identifier et soutenir la diversité des pratiques agricoles capables de maintenir la qualité paysagère des terroirs
- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- *** Maintenir les dessertes agricoles et forestières

Sylviculture

- *** Favoriser une activité sylvicole durable et diversifiée
- ** Dynamiser les secteurs enfrichés par une gestion sylvicole adaptée

Environnement

- ** Mettre en valeur les zones humides de forte valeur patrimoniale et paysagère



© PNRC



© Laurence Jamet

Infrastructures et activités

Présenter à la fois le sublime et le fragile des paysages du massif

Aménagements

*** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité sur différents types de paysages : sommets, forêts, prairies, alpages, villages, cols, gorges, équipements de loisirs, tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles

Gestion

** Gérer les RD912 et 512 et les gorges du Guiers Vif et du Guiers Vif en tant qu'axes remarquables de découverte des paysages

** Identifier et entretenir de manière intégrée les panoramas et chemins de randonnée

Formes d'habitat

Renforcer les liens villageois

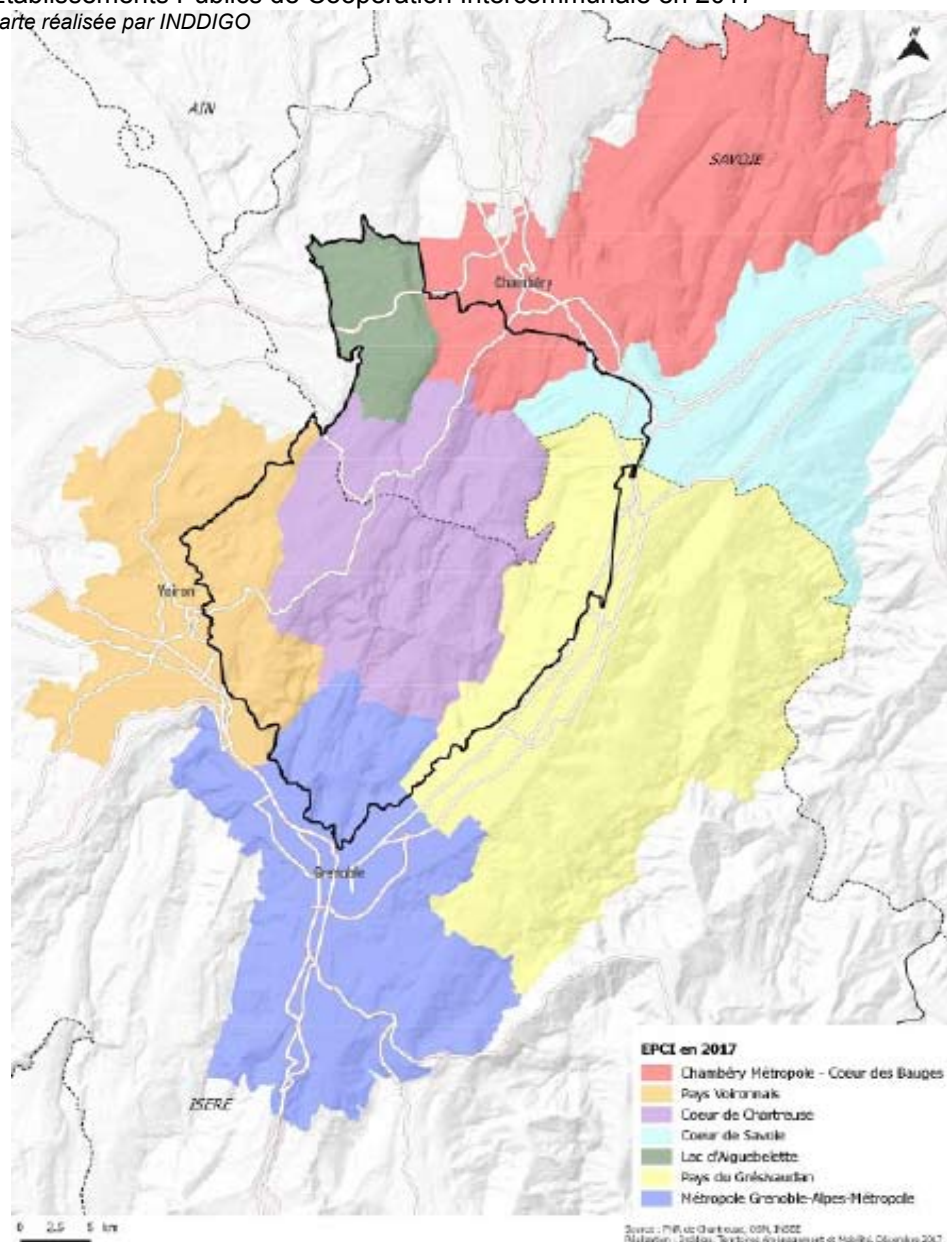
Urbanisme réglementaire

** Privilégier une densification intégrée des villages (volume des constructions, intégration dans la pente) et des réhabilitations harmonieuses valorisant l'architecture traditionnelle (habitat typique en pisé ou pierre calcaire)

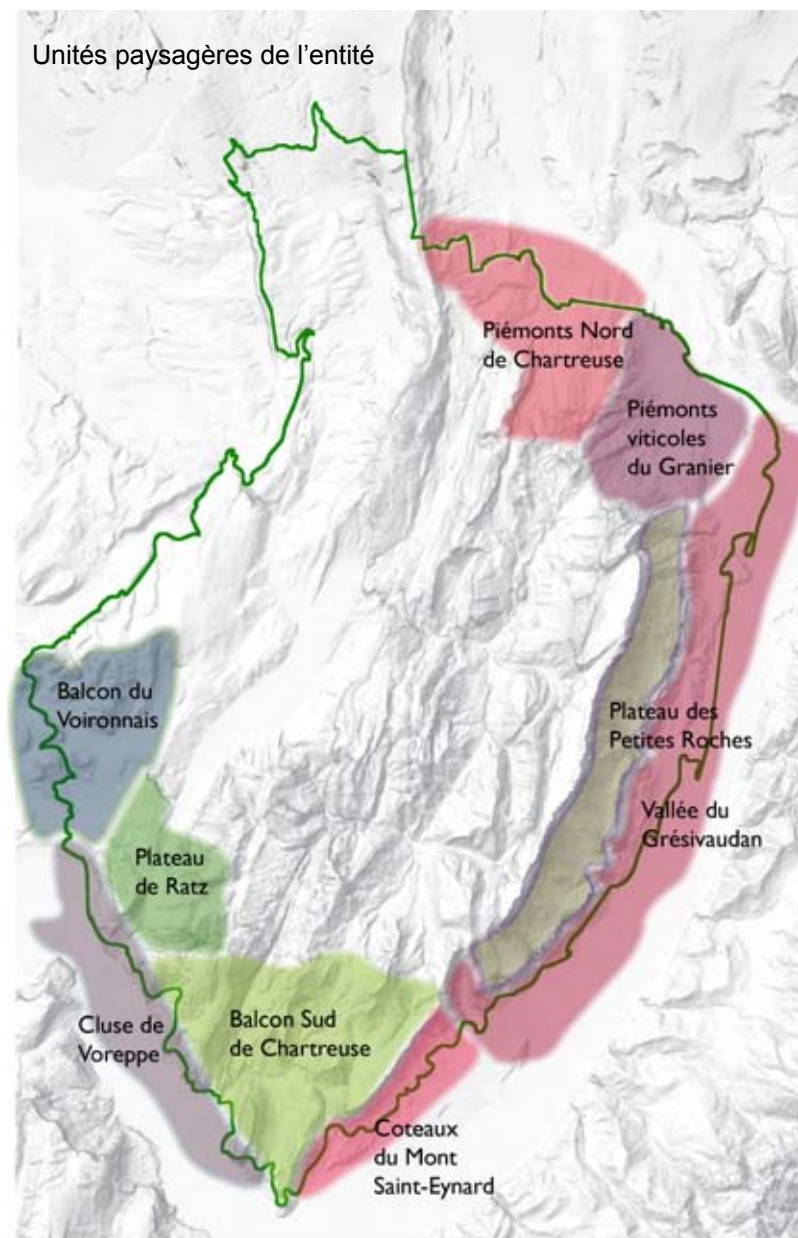
Architecture et espaces publics

** Mettre en valeur les éléments structurants de la filière bois : séchoir, stockage, menuiserie, chaudière collective, places de dépôt et de retournement, etc...

Établissements Publics de Coopération Intercommunale en 2017
carte réalisée par INDDIGO



Unités paysagères de l'entité



4. Ensemble paysager des piémonts et balcons de Chartreuse

C'est la partie du massif de Chartreuse qui a le plus évolué depuis la création du Parc naturel régional. La structure traditionnelle est bouleversée par les nouveaux usages et modes de vie.

Plus que tout autre, ce secteur tampon entre les agglomérations et le coeur montagnard doit se réinventer pour garder un cadre de vie qualitatif et une identité particulière.



4.1 CONSTATS LES PIÉMONTS ET BALCONS DE CHARTREUSE

accessibilité depuis les agglomérations
données IGN Géoportail

territoires accessibles
en voiture depuis **CHAMBERY** centre
en 20 minutes maximum

territoires accessibles
en voiture depuis **VOIRON** centre
en 20 minutes maximum

territoires accessibles
en voiture depuis **GRENOBLE** centre
en 20 minutes maximum

Formes d'habitat : constat

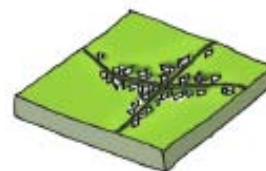
A la fois en ville et en montagne... le risque d'un entre-deux banalisé

Le massif de Chartreuse se situe en lisière de trois agglomérations : Grenoble métropole (450 000 hab.), Chambéry métropole (140 000 hab.) et le pays voironnais (95 000 hab.). Ces ensembles urbains situés en fond de vallées forment une **conurbation contrainte par le relief** et quasi continue de près de 700 000 habitants qui se développe en exerçant une pression foncière notable sur les trois quarts du pourtour du Parc naturel de Chartreuse, soit environ 90km.

Dans la vallée du Grésivaudan et la cluse de Voreppe, l'urbanisation est bloquée par le relief selon une ligne nette. La ville s'est donc densifiée au point de devenir continue et monotone. Les espaces de respiration sont rares et même les traversées des torrents ne sont presque plus perceptibles. **Dans les vallées glacières, la limite reste très nette** mais l'interface ville/Parc perd en qualité du fait de l'enfrichement.

Aux pointes Nord et Sud, ainsi que dans la périphérie voironnaise, le massif est plus ouvert et se retrouve en contact direct avec les agglomérations par des vallées, balcons et collines moins escarpés. Ces paysages sont recherchés et portent de fait la dynamique d'urbanisation qui les banalisent peu à peu. La ville elle-même se distend et perd tout caractère urbain en «remontant» les pentes car, si elle fait parfois muter les villages ruraux par **densification ou extensions successives** de manière plus ou moins harmonieuse (perte de lisibilité de la structure et de la silhouette), elle se caractérise surtout par un **mitage diffus** dans les espaces agricoles, un gonflement sans échelle des petits hameaux, ou des alignements dommageables le long de certaines routes.

motifs paysagers



Urbanisation en doigts
de gants



Tissus pavillonnaire



Espaces périurbains
banalisés

L'illusion du massif «forteresse»

Le massif de Chartreuse se caractérise par un relief découpé qui lui donne une **silhouette très reconnaissable**, presque une signature paysagère depuis les territoires de la région. Ce relief est également mis en valeur par les vallées et cluses qui l'entourent, formant une **ceinture de vallées à fond plat** qui le souligne très nettement comme une douve autour d'un fort. Un modelé plaine/coteau abrupt/escarpement rocheux existe principalement sur les pourtours Est (Grésivaudan) et Sud (cluse de Voreppe), mais constitue une image d'Épinal d'un massif sauvage dominant la plaine urbanisée.

Pourtant, la topographie du massif montre des vallées encaissées sur les versants Nord et Sud qui sont autant d'entrées naturelles pour l'Homme et l'urbanisation depuis des siècles. Plus que ses voisins des Bauges et du Vercors, le massif de Chartreuse est **ouvert sur sa périphérie** et les seuils et gorges sont davantage situés côté Ouest, là où la pression urbaine est moindre.

Les grands sommets immuables (ou presque) ne doivent pas faire oublier que les paysages de Chartreuse évoluent eux-aussi fortement, notamment sur ses franges urbaines : le **recul agricole et l'enfrichement** ont bouleversé la perception des vallées et coteaux et menace les panorama ouverts et l'image que donnent de certains secteurs de Chartreuse depuis les territoires voisins (ex: le balcon Sud).

Un paysage consommé

La crise urbaine traversée par les grandes agglomérations (pollution, coût des logements, tensions sociales, engorgement, banalisation du cadre de vie) ainsi que la nouvelle mobilité individuelle et le temps libre imposent aux franges du massif une **fréquentation de loisirs** opportuniste et non captive qui vient «consommer» un panorama, une ambiance et un dépaysement passager, tout en créant parfois des tensions avec les habitants et acteurs résidents. Les vallées et coteaux proches de la ville constituent des espaces de respiration attractifs et de proximité pour les citadins, **comme un parc situé en faubourg de ville**.

Les espaces agricoles ouverts en balcons, les ripisylves et bosquets, les hameaux avec le bâti en longueur dans le sens de la pente, cadrent des **panoramas pittoresques recherchés**, qui disparaissent ou perdent leur charme progressivement du fait de l'évolution démographique accélérée, la consommation d'espaces agricoles par les constructions, l'augmentation du prix du foncier, la régression de l'agriculture et l'enfrichement progressif, la multiplication des déplacements journaliers et l'impact sur la nature des réseaux, espaces publics et équipements communaux.

Cette **banalisation** échappe quelque peu au coteau viticole d'Apremont qui conserve une structure agricole solide grâce à son vignoble reconnu, mais le mitage s'insinue peu à peu dans le terroir.

Sur ce pourtour escarpé, les **carrières de roche massive** forment des signaux de minéralité qui accentuent la dramaturgie du relief, surtout s'ils sont accompagnés d'installations hors d'échelle, comme le chevalon de Voreppe.



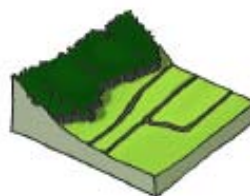
Etagement traditionnel du piémont



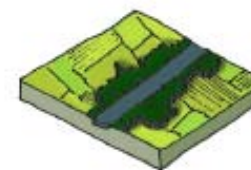
Poches agricoles résiduelles



Coteau boisé et lisière dynamique



Routes en fond de vallée



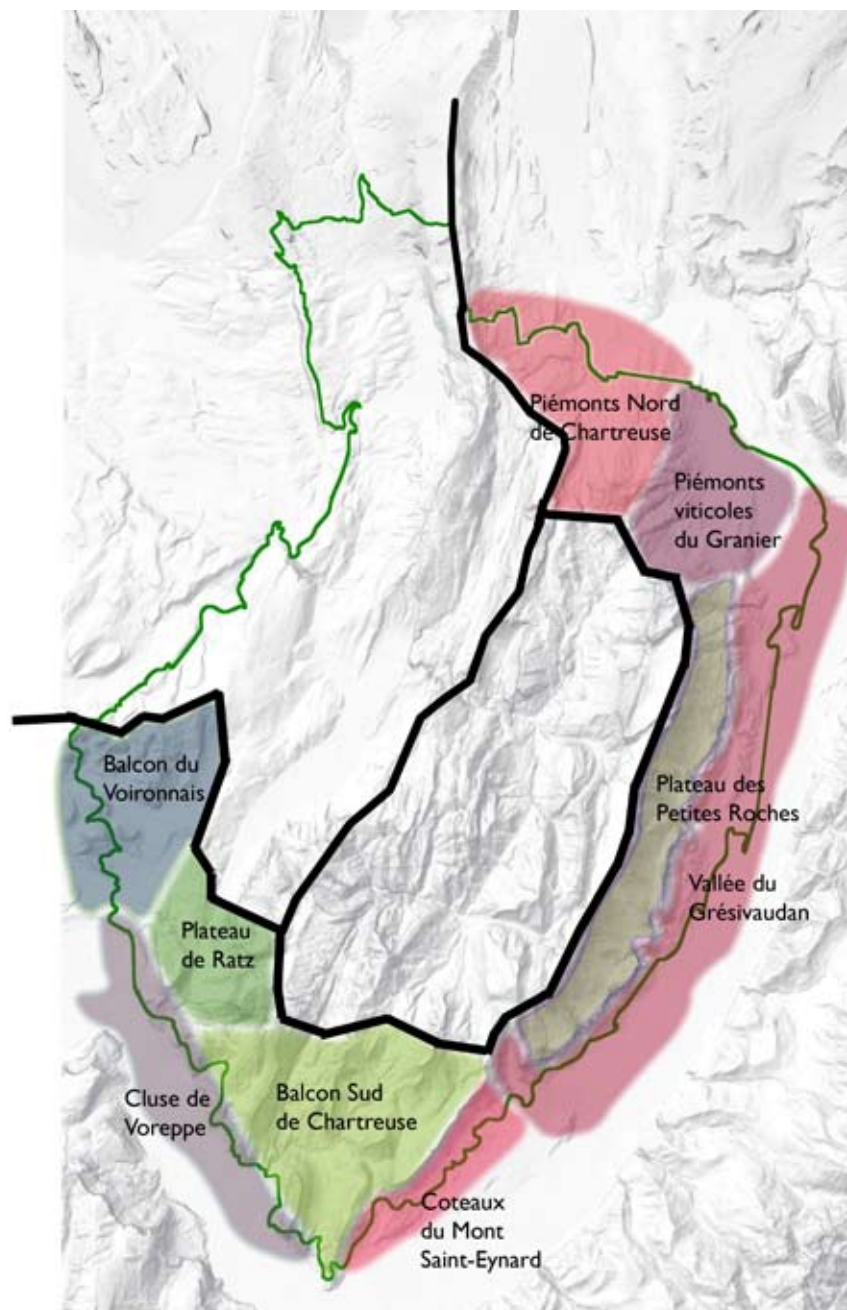
Rivière Isère canalisée



Carrière de roche massive



4.2 UNITÉS PAYSAGÈRES DES PIÉMONTES ET BALCONS DE CHARTREUSE



- 4.2.1 Le plateau de Ratz
- 4.2.2 Le balcon du Voironnais
- 4.2.3 Le balcon Sud de Chartreuse
- 4.2.4 Le plateau des Petites-Roches

- 4.2.5 La cluse de Voreppe
- 4.2.6 Les coteaux du mont St-Eynard
- 4.2.7 La vallée du Grésivaudan
- 4.2.8 Les piémonts viticoles du Granier
- 4.2.9 Les piémonts Nord de Chartreuse

4.2.1. Le balcon du Voironnais

a pour limite, au nord le col des Mille Martyrs, à l'est le chaînon jurassien du Ratz et à l'ouest la cuvette de Voiron avec les collines molassiques boisées de Vouise et de Tovlon. Elle s'étend sur le territoire des communes de Saint-Aupre, Saint-Etienne-de-Crossey et Coublevie.

La structure paysagère traditionnelle du balcon du Voironnais, à l'instar de celle du Val d'Ainan voisin, est étagée : vallons cernés de collines aux crêtes boisées de feuillus, habitat groupé situé à mi-pente et fonds de prairies humides. Les activités agropastorales y ont façonné les paysages qui s'ouvrent sur des perspectives lointaines et, au loin, sur les arrières plans des massifs montagneux.

L'eau est un élément paysager marquant de ce territoire avec la rivière Morge, le cours d'eau principal dont les gorges séparent les communes de Coublevie et Saint-Etienne-de-Crossey, et de nombreux autres ruisseaux ou zones humides.

La proximité de Voiron, ville porte du Parc, qu'on ne peut voir depuis le balcon du Voironnais, pèse néanmoins sur la transformation de leurs paysages. Ceux-ci constituent un élément reconnu participant à l'attractivité du secteur prisé pour son cadre de vie.

Cette attractivité du balcon du Voironnais finit par affecter la lisibilité et le caractère rural de leurs paysages jusqu'alors façonnés par l'élevage et la polyculture. Ils voient désormais coexister ou se superposer des utilisations du sol parfois antagonistes. Les prairies humides et fonds marécageux encore conservés en quelques endroits sont asséchés en d'autres. Les champs labourés voisinent sur les secteurs plats avec les usines, les lotissements isolés ou les extensions de groupements existants. Les pentes orientées sud ou vers le massif de Chartreuse, anciennement dédiées aux prairies, s'urbanisent. L'urbanisation résidentielle s'étale en dehors des limites des anciens hameaux, au point parfois de les relier entre eux, et ne prend plus en compte les usages et l'identité architecturale locale. Elle se conjugue à l'implantation de zones commerciales et industrielles à proximité des routes comme la RN 75, très fréquentée, qui rejoint Voiron et traverse l'un des fonds de vallon de ce territoire.

De plus, le développement (économique et résidentiel) des communes entraînant de nouveaux besoins de raccordement, le réseau viaire se densifie régulièrement. Les nombreux aménagements de sécurité (ronds-points, ralentisseurs, signalisations), viennent transformer le paysage du balcon du Voironnais, jusque dans les centres-bourgs, objets de nombreux réaménagements (espaces publics, cheminements piétons, etc.).



 Sites remarquables :
Les gorges de Crossey
Le tilleul de Saint-Aupre

5 km
source : IGN

 périmètre d'étude de révision de la charte
du Parc naturel régional de Chartreuse
 limites communales

Le balcon du Voironnais



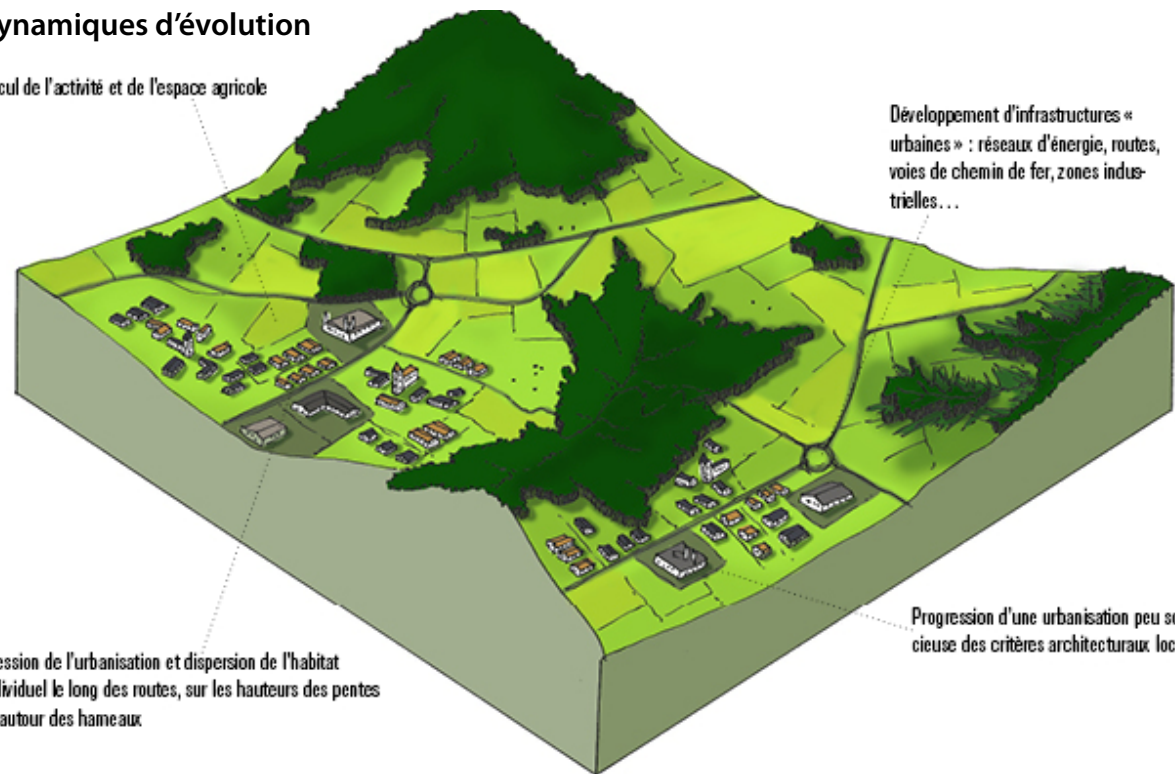
Dynamiques d'évolution

Recul de l'activité et de l'espace agricole

Développement d'infrastructures « urbaines » : réseaux d'énergie, routes, voies de chemin de fer, zones industrielles...

Pression de l'urbanisation et dispersion de l'habitat individuel le long des routes, sur les hauteurs des pentes et autour des hameaux

Progression d'une urbanisation peu soucieuse des critères architecturaux locaux



Motifs

Enjeux

Structure paysagère : stabiliser une composition bocagère menacée

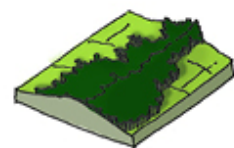
- *** Identifier et soutenir la diversité des pratiques agricoles périurbaines capables de maintenir la qualité paysagère des terroirs (prairies de fauches, pâtures, maraichage, bocage, ...)

Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et préserver l'identité rurale

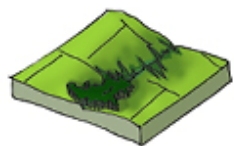
- *** Stopper le mitage des pentes et l'étalement urbain le long des routes
- *** Privilégier une densification intégrée (volume, intégration dans la pente) et des réhabilitations harmonieuses valorisant l'architecture traditionnelle (habitat typique en pisé ou pierre calcaire)
- *** Garantir des « coupures vertes » afin de limiter l'effet « continuum urbain », notamment en s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...) et sur les corridors écologiques à créer
- *** Favoriser la création d'espaces publics de qualité qui s'appuient sur l'identité rurale des villages et hameaux

Infrastructures et activités : conserver un caractère rural

- *** Identifier et entretenir de manière intégrée les points de vues sur les silhouettes de villages encore bien lisibles ainsi que les chemins de randonnée
- *** Gérer les routes communales en tant qu'itinéraires au caractère rural préservé



Vallons et collines aux crêtes boisées de feuillus



Zones humides

4.2.2. Le plateau de Ratz

s'étire sur le plan anticlinal du Ratz, chaînon jurassien à l'ouest et jusqu'au piémont occidental de la «Chartreuse Miroir», très abrupt, et dominé par la Grande Sure, à 1920 m à l'est. Le plateau du Ratz, ondulé de vertes collines, est entaillé au nord et au sud de Saint-Julien-de-Ratz par deux gorges sèches qui en dessinent les limites communales : le défilé de Crossey et les gorges du Bret. Au sud, un vallon constitue le point de passage - emprunté par la route D520 - entre la Cluse de Voreppe et la vallée du Guiers au nord.

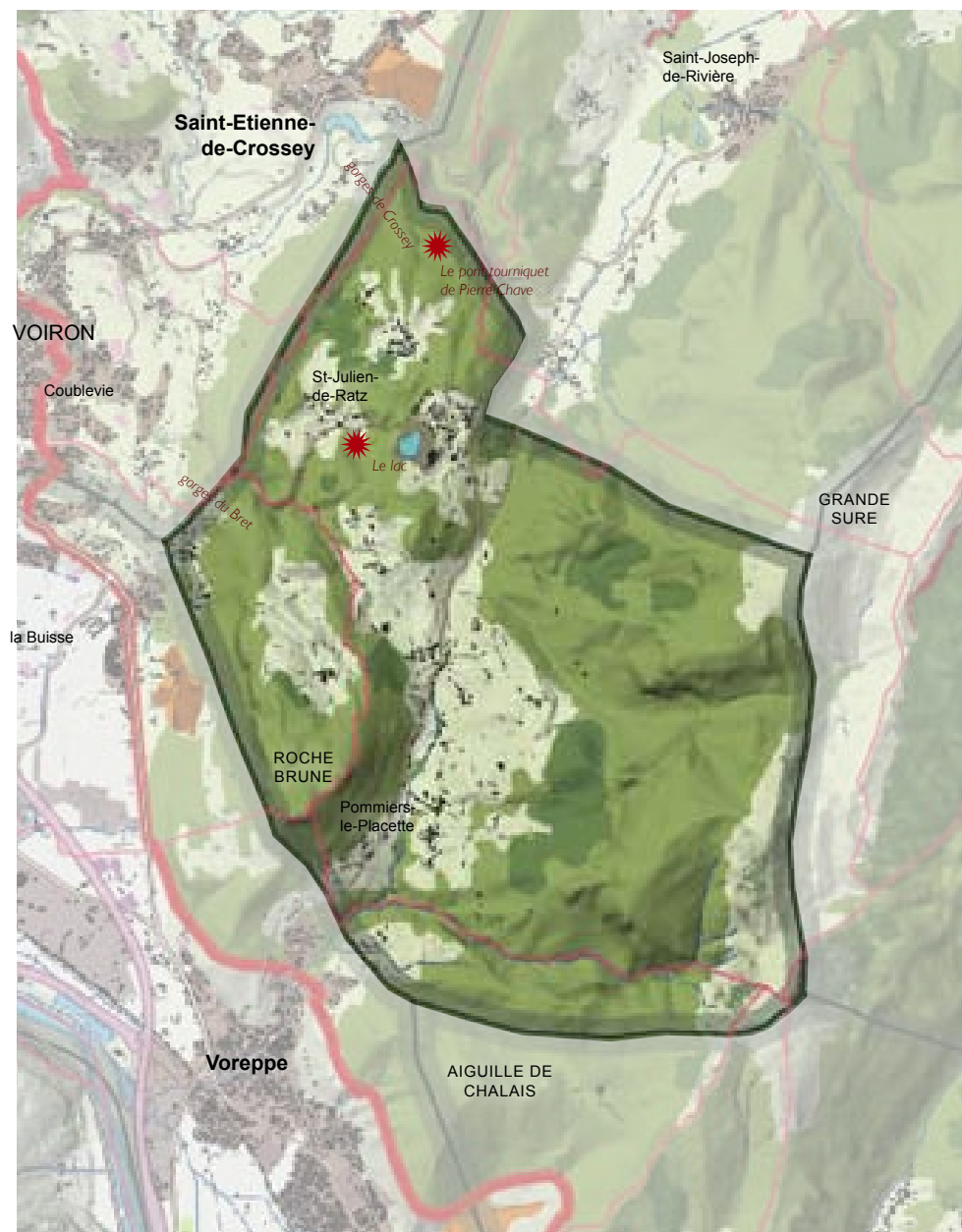
Avec de nombreux cours d'eau et leur ripisylve, l'eau constitue un motif paysager important de cette unité. La Roize traverse Pommiers-la-Placette en fond de vallée et le Merdaret, ruisseau principal, prend sa source au col de la Placette pour se jeter dans l'Hérétang à Saint-Joseph-de-Rivière, après avoir traversé la commune de Saint-Julien-de-Ratz. Cette dernière dispose, chose rare en Chartreuse, d'un lac niché au pied du site de l'ancien château-fort.

L'unité de la Charnière de la Placette, constituée d'un maillage paysager de prairies, de forêts et d'alpages, est relativement à l'écart des grands axes de circulation. Cette situation génère un effet de rupture avec les grands paysages urbanisés de la plaine de l'Isère et propose le contrepoint d'un paysage de montagne refermé entre des versants boisés et des coteaux bocagers à l'atmosphère paisible. Quelques bâtiments dispersés, corps de fermes et scieries, font office de principaux repères paysagers.

Sur le plateau et en fond de vallée, l'ouverture des paysages, entretenus par l'agriculture, libère la découverte visuelle de cette unité qui pourrait sembler enfermée par le relief. Toutefois les perspectives ainsi offertes restent internes (hormis un point de vue ponctuel sur la cluse de Voreppe ou sur les reliefs du Vercors, derrière une cluse invisible, donnant une impression de continuité), et renforcent le caractère paysager intimiste et patrimonial d'une campagne préservée.

Les boisements, composés d'un mélange de conifères et de feuillus, occupent le haut des coteaux et les reliefs les moins accessibles, quand l'habitat, implanté en groupements denses et dispersés, occupe les sites les moins accidentés du plateau sur la partie ouest du territoire de Saint-Julien-de-Ratz et le bas des versants et le fond de la Vallée de la Placette. Un maillage dense de petites routes et de chemins permet de desservir ces petits hameaux dispersés et leurs terroirs agricoles.

Malgré la proximité de villes, Voiron et Voreppe, le développement de l'urbanisation au cours des dernières décennies sur les communes de cette unité a été limité, préservant son caractère rural traditionnel.



Sites remarquables :
 Le lac de Saint-Julien-de-Ratz
 Les gorges de Crossey
 Les gorges du Bret
 Le pont tourniquet de Pierre Chave

— périmètre d'étude de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse
 — limites communales

5 km
 source : IGN

Le plateau de Ratz

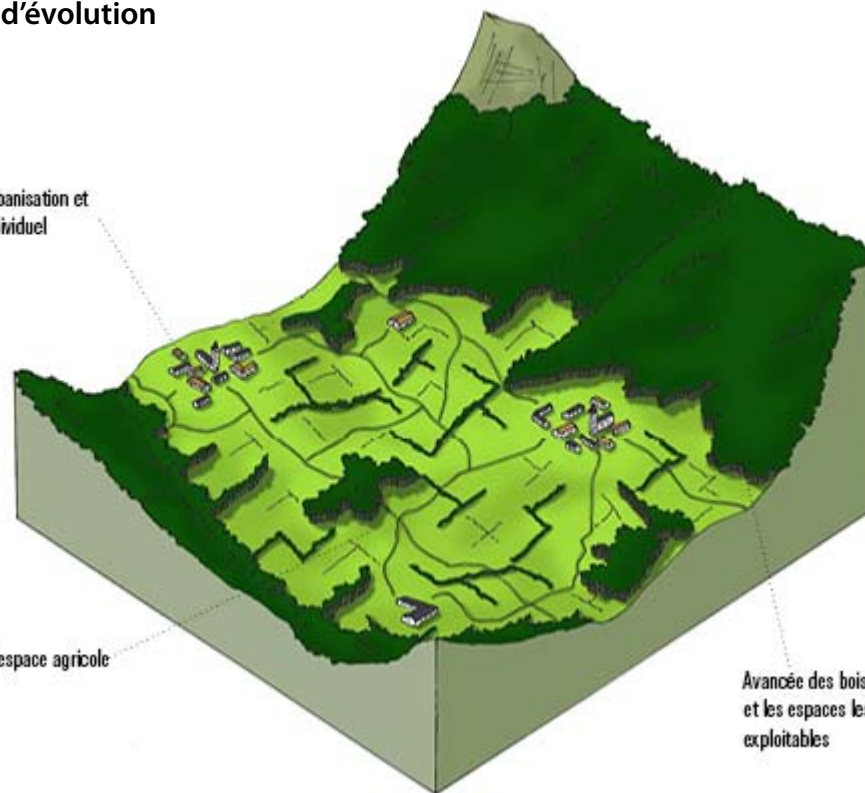


Dynamiques d'évolution

Début de pression de l'urbanisation et dispersion de l'habitat individuel

Recul de l'activité et de l'espace agricole

Avancée des boisements sur les prairies et les espaces les plus difficilement exploitables



Motifs

Enjeux

Structure paysagère : stabiliser une composition équilibrée patrimoniale de moyenne montagne

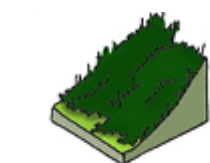
- *** Identifier et soutenir la diversité des exploitations agricoles capables de maintenir la qualité paysagère des terroirs (prairies de fauches, bocage, pâtures, alpages, ...)
- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- ** Favoriser une activité sylvicole durable et diversifiée
- * Maintenir les dessertes agricoles et forestières

Formes d'habitat : préserver l'identité rurale pour protéger les activités agricoles et sylvicoles

- *** Stopper le mitage et l'étalement urbain le long des routes ;
- ** Privilégier une densification intégrée (volume, intégration dans la pente) et des réhabilitations harmonieuses valorisant l'architecture traditionnelle (habitat typique en pisé ou pierre calcaire)

Infrastructures et activités : encourager la fréquentation touristique en favorisant la découverte des paysages de ce territoire agro-pastoral préservé

- *** Gérer la RD520 en tant qu'axes du quotidien sécurisés et ouverts sur les paysages et les gorges de Crossey en tant qu'axe remarquable
- ** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles
- ** Identifier et entretenir de manière intégrée les panoramas et les chemins de randonnée



Carnegie de conifères et feuillus sur les coteaux



Patchwork de prairies, boisements et alpage

4.2.3. Le balcon Sud de Chartreuse



De Saint-Martin-le-Vinoux à Voreppe, en passant par Quaix, Proveysieux et Mont-Saint-Martin, le versant sud du massif de la Chartreuse s'abaisse vers la cluse de Grenoble jusqu'aux rives de l'Isère (du Fontanil à la Troche) en pentes moins raides que sur sa partie orientale.

La présence de chênes pubescents, buis, genévriers, démontre d'une **exposition climatique favorable**.

Surplombée par les sommets du Néron et du rocher de Chalves au Sud et au Nord-Ouest, de Chamechaude au Nord-Est et coupée brutalement au Sud-Est par la barrière rocheuse du Saint-Eynard, l'unité paysagère du Balcon sud voit se juxtaposer une alternance de larges cuvettes et de vallées resserrées où sont implantés villages et hameaux, que dominent des à-pics rocheux impressionnants.

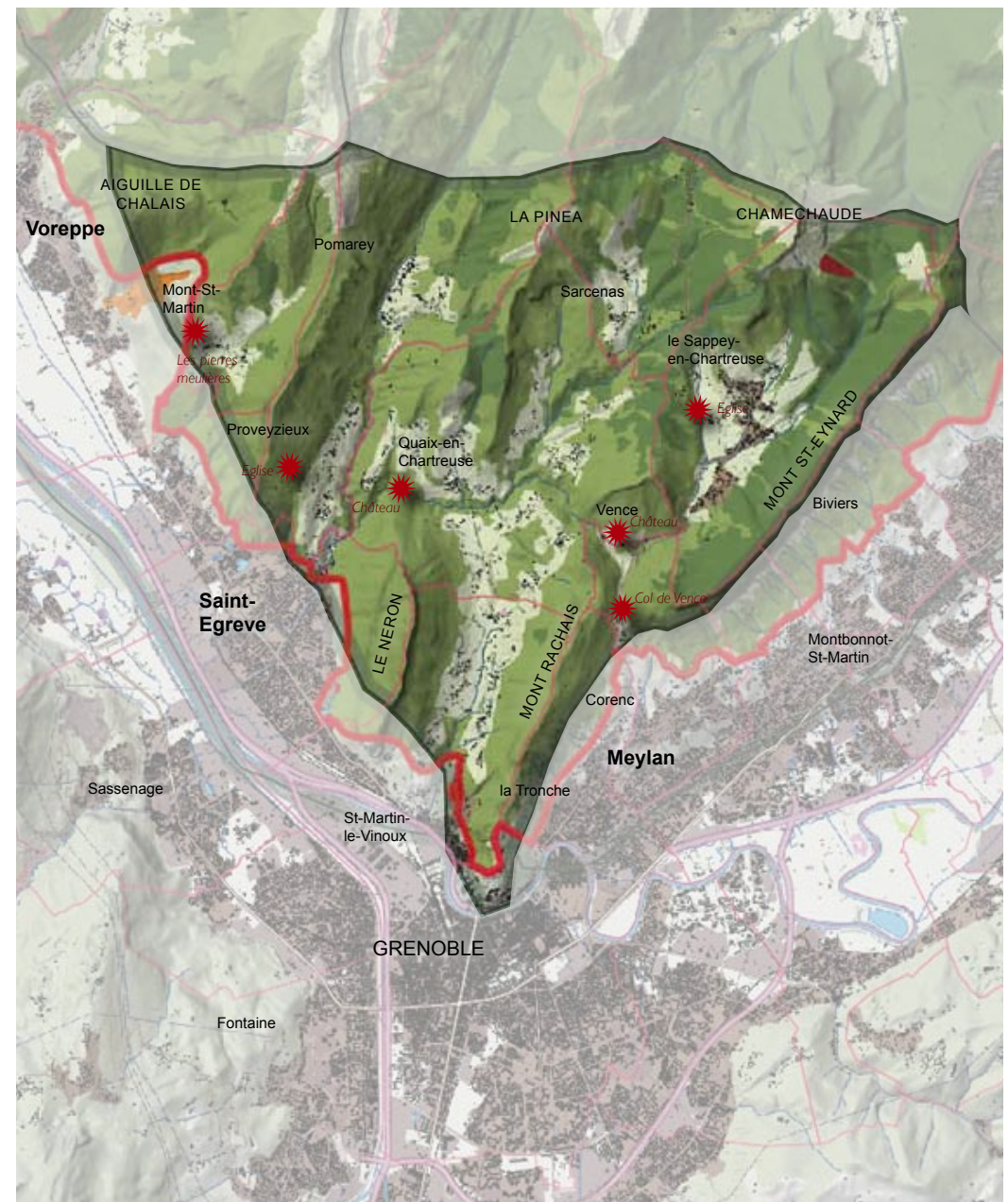
La position des groupements bâtis, **en surplomb de la plaine de l'Isère** et de l'agglomération grenobloise offre, des points de vue ponctuels sur la ville ainsi que sur le territoire du balcon sud dans une combinaison de visions externes et internes.

Cette unité paysagère est sillonnée de cours d'eau (la Vence, le Tenaion...) aux abords desquels se dessine un paysage vallonné et ouvert, de champs et de prairies qui entourent les groupements bâtis. En altitude, la forêt s'ouvre en clairières, occupées par des pâturages et leur bâti d'alpage (haberts). Les espaces ouverts de cette unité paysagère paraissent menacés aujourd'hui selon l'altitude, soit par l'avance de la forêt soit par le développement et l'étalement de l'urbanisation.

Les axes de communication, orientés principalement nord/sud, serpentent à travers un épais manteau forestier, franchissant des cols en divers points : cols de Clémencière, de Vence et de Palaquit au sein du territoire du balcon sud ; col de la Charmette et col de Porte, en limite de secteur, menant au cœur du massif.

Un réseau de voies secondaires permet de relier les différents villages entre eux, à l'exception de Mont-Saint-Martin, qui est relié à Grenoble et au Fontanil-Cornillon par une seule petite route en lacets reste à l'écart.

Les nombreux accès à partir de Grenoble, la proximité de la ville porte et la situation privilégiée du balcon sud sont autant de facteurs à une urbanisation qui fait aujourd'hui pression et dont l'accompagnement constitue un enjeu majeur pour ses paysages.



Sites remarquables :

Les pierres meulières de Mont Saint-Martin
Eglises de Sappey et à Proveysieux
Châteaux de Quaix et de Vence



périmètre d'étude de révision de la charte
du Parc naturel régional de Chartreuse



limites communales

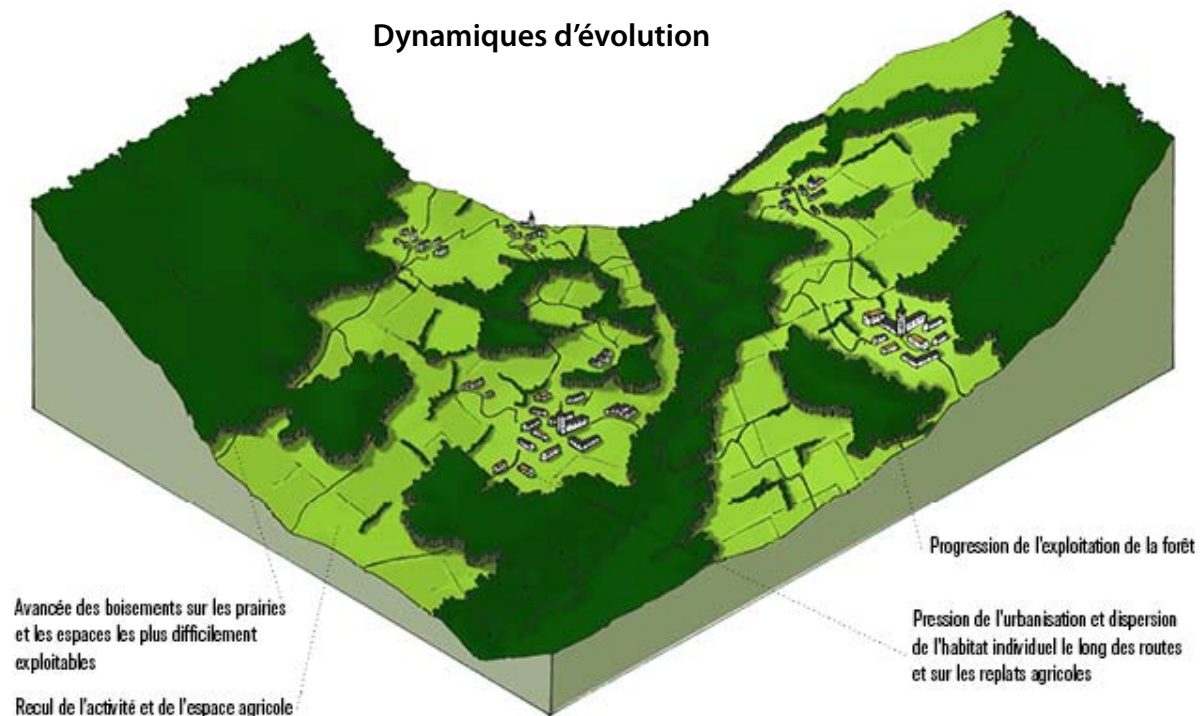
5 km

source : IGN

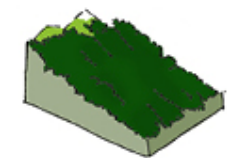
Le balcon Sud



Dynamiques d'évolution



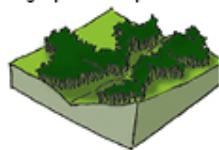
Motifs



Ecrin boisé de feuillus



Villages points de repères



Chevelu hydrographique

Enjeux

Structure paysagère : stabiliser une composition équilibrée entre espaces ouverts et boisés

- *** Identifier et soutenir les exploitations agricoles périurbaines capables de maintenir les espaces agricoles ouverts
- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- * ** Mettre en valeur les zones humides de forte valeur patrimoniale et paysagère

Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et préserver l'image identitaire d'un massif «forteresse»

- *** Stopper le mitage et l'étalement urbain
- *** Privilégier une densification intégrée et des réhabilitations harmonieuses
- * ** Mettre en valeur les éléments patrimoniaux situés dans les villages et à proximité (ex : cours d'eau au Sappey et à Quaix, bâti, vergers, meulrières, marais)

Infrastructures et activités : assumer la fréquentation touristique en favorisant la découverte des paysages

- *** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité aux sites remarquables et équipements de loisirs, pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles
- ** * Gérer la RD512 en tant qu'axes du quotidien sécurisés et ouverts sur les paysages
- ** * Identifier et entretenir de manière intégrée les panoramas importants, les sites remarquables et les chemins de randonnée



4.2.4. Le Plateau des Petites Roches

Le balcon naturel du Plateau des Petites-Roches, perché à environ 800 m sur la bordure orientale du Massif de Chartreuse, repose sur une corniche qui domine la vallée du Grésivaudan. Le plateau a acquis une grande réputation, d'abord avec la mise en service du funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet (1924), puis avec l'organisation annuelle de la Coupe Icare (Festival de vol libre créé en 1974).

C'est une large vire herbeuse, bordée à l'ouest par les falaises impressionnantes des Hauts de Chartreuse qui s'étirent de la Dent de Crolles (2062m) aux Rochers de l'Alpe (1815m). Les limites nord et sud de ce qui s'impose avec évidence comme une unité paysagère homogène sont elles marquées par des combes plus au moins profondes : le cirque du Manival au Sud et la combe du Cernon au Nord.

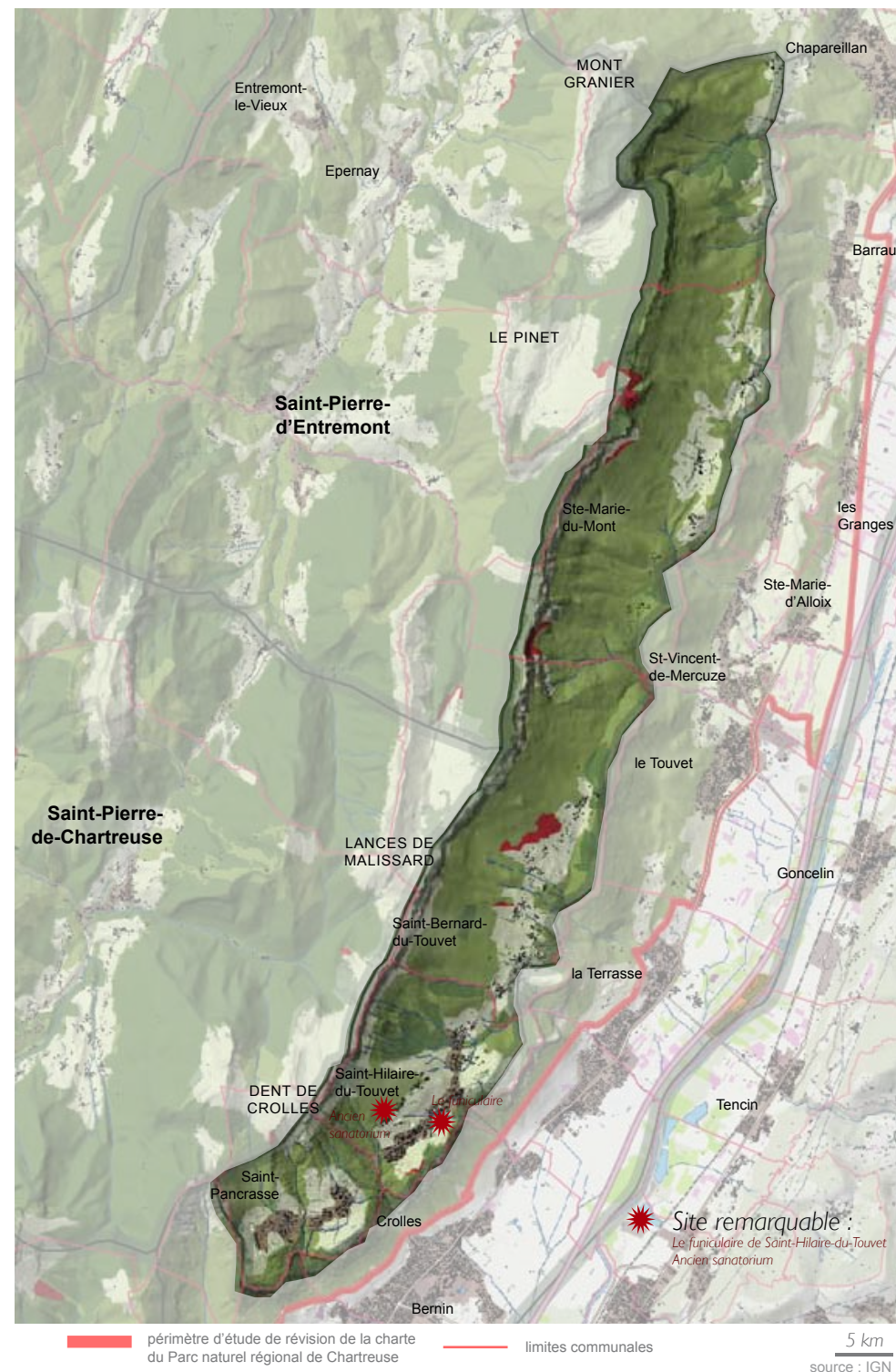
L'unité est entaillée en son milieu par le torrent du Bresson. Seule une petite route de montagne avec ses parapets, ses tunnels, ses barres à franchir, ses portions à passage unique et ses chutes de pierres, la relie à l'intérieur du massif de Chartreuse.

Lorsque l'on parvient sur le plateau montant depuis la vallée de l'Isère, l'effet de surprise est grand. Le paysage est dessiné de façon très spectaculaire par la structure géologique : une falaise de 1 000 mètres de haut, perpendiculaire au plateau longitudinal des Petites Roches, qui voisine avec un à-pic tout aussi vertical, occultant la vue sur le fond de la vallée du Grésivaudan, pourtant très proche, mais 800 mètres en contrebas. Verticalité, horizontalité, verticalité, la séquence paysagère ainsi clairement offerte souligne le caractère intimiste des paysages d'un plateau dont on perçoit bien l'étroitesse.

Les vues depuis ce belvédère ne sont pas plongeantes mais panoramiques et frontales : sur le massif de Belledonne à l'Ouest, sur les falaises des hauts de Chartreuse à l'est. La monumentalité du relief, n'y a rien d'écrasant. Le caractère dominant la perception des paysages de l'unité du plateau des Petites Roches est au contraire l'échelle humaine d'un cadre vie quotidien, qui tranche avec la démesure de l'environnement naturel.

Malgré les difficultés d'accès et les menaces géologiques, le Plateau des Petites Roches est aujourd'hui un territoire attractif, réputé pour sa qualité paysagère à proximité de l'agglomération grenobloise. Le développement de l'urbanisation s'y est opéré dans un pêle-mêle d'habitat traditionnel et d'habitat contemporain, disséminé entre des groupements bâtis dispersés, mais sans rompre l'ambiance rurale et patrimoniale des lieux.

L'eau bien présente sur le Plateau, sous forme de résurgences et sources souterraines, a pérennisé la vitalité de l'agriculture et de ce fait l'entretien de paysages préservés et d'un couvert végétal verdoyant, rythmé par les boisements de feuillus.

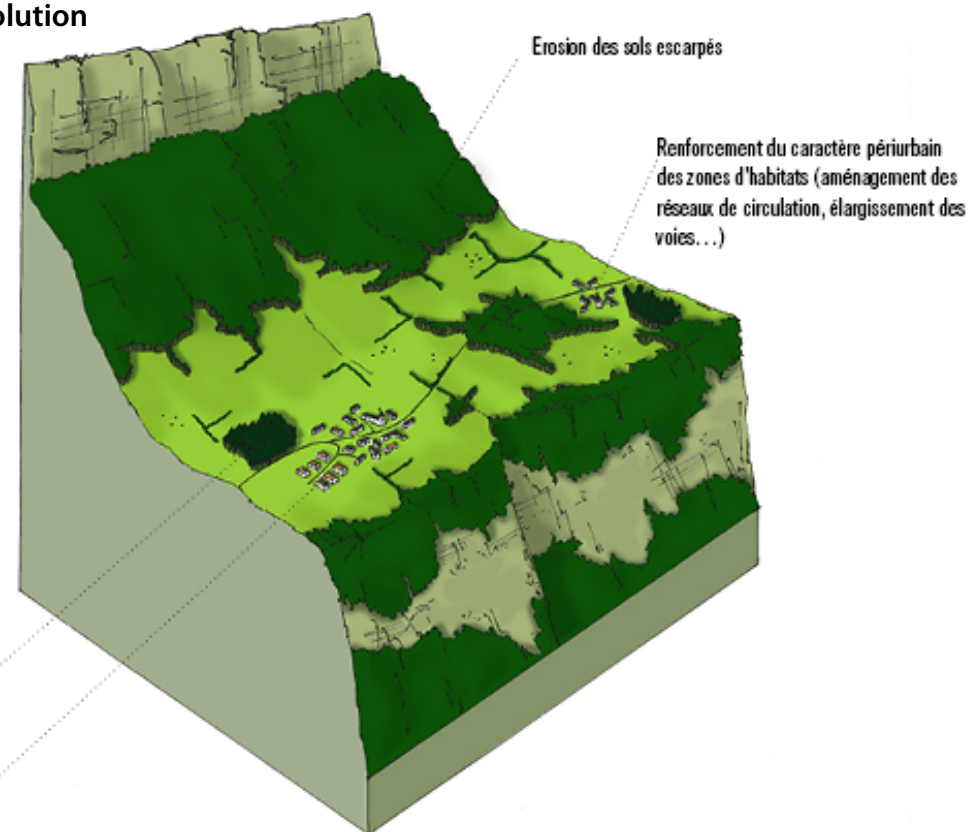


Le Plateau des Petites Roches



© Hervé Brisson

Dynamiques d'évolution



Motifs



Falaises calcaires colonisées par les feuillus



Hameaux égrainés le long de l'axe principal

Enjeux

Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et son habitat dense

- *** Stopper le mitage et l'étalement urbain le long de la RD30, notamment sur les communes de Saint-Pancrasse, Saint-Hilaire et Saint-Bernard
- *** Privilégier une densification intégrée du tissu urbain existant

Structure paysagère : favoriser l'ouverture paysagère, garante de vues panoramiques remarquables

- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- ** Identifier et soutenir les exploitations agricoles capables de maintenir les espaces agricoles ouverts
- ** Valoriser l'impact paysager des boisements et ouvrages de stabilisation des coteaux
- ** Mettre en valeur les zones humides de forte valeur patrimoniale et paysagère

Infrastructures et activités : assumer la fréquentation touristique en favorisant la découverte des paysages

- ** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité aux sites remarquables et équipements touristiques, pour un public le plus large possible, tout en préservant les qualités paysagères et environnementales et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles
- ** Coordonner l'offre touristique à l'échelle du plateau et au-delà pour trouver une complémentarité des aménagements / activités
- ** Identifier et entretenir de manière intégrée les panoramas importants, les sites remarquables et les chemins de randonnée

4.2.5. La cluse de Voreppe

étirée sur 11 km selon une orientation nord-ouest/sud-est, est un édifice naturel monumental qui constitue une porte d'entrée symbolique pour les Alpes. Deux massifs réputés, la Chartreuse et le Vercors, s'y font face en rapprochant leurs imposantes falaises calcaires, au point de former un passage étroit au creux duquel coule l'Isère. Point de repère emblématique pour toute la région, la cluse de Voreppe annonce, dans une mise en scène paysagère théâtrale, l'arrivée à Grenoble.

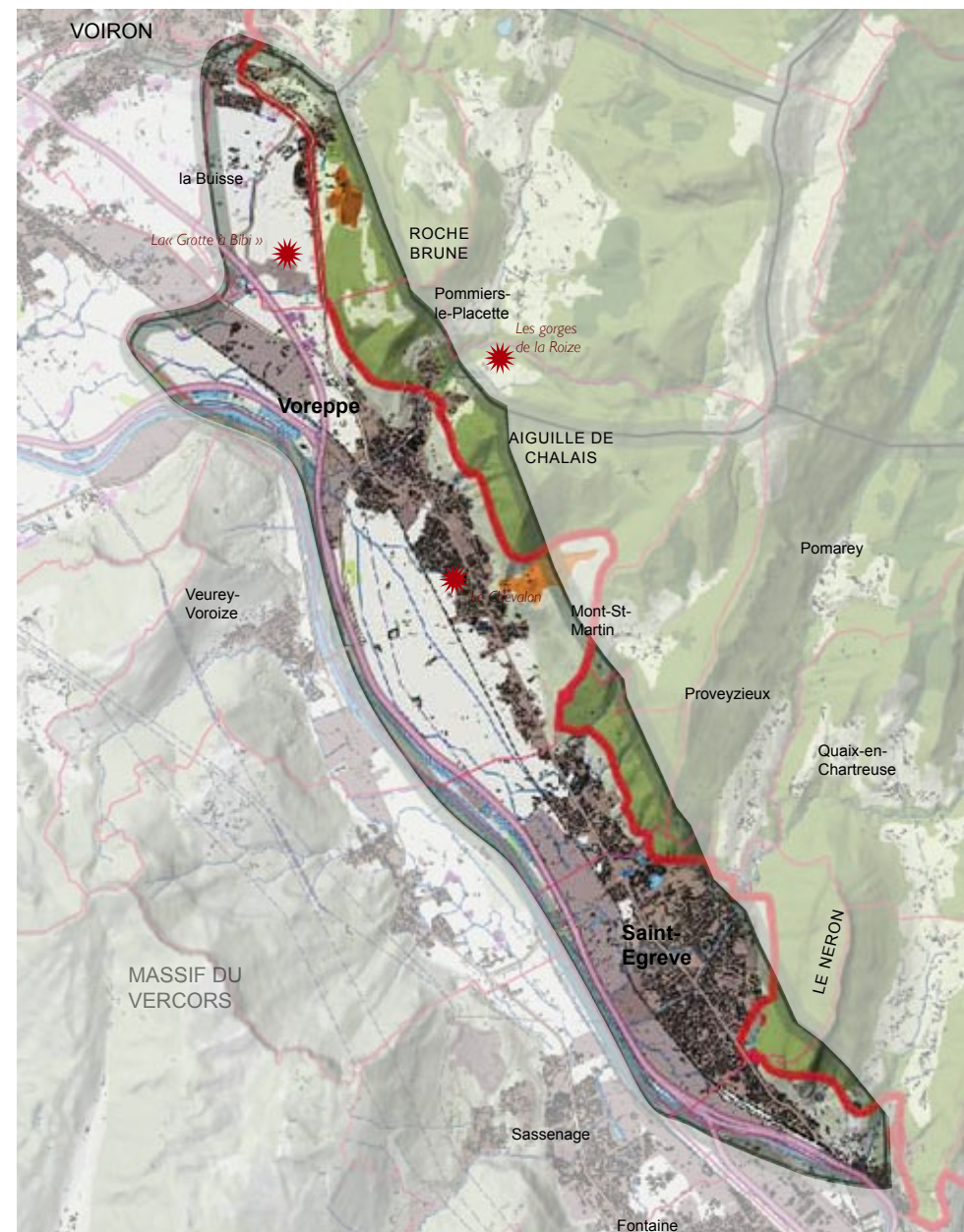
D'origine glaciaire, cette cluse donne une forme de U à la partie de la vallée de l'Isère qui relie Voreppe à Grenoble. Le lit du fleuve, canalisé aux 19ème et 20ème siècles dans la plaine alluviale de la rivière, est encadré à cet endroit par les à-pics, pouvant dépasser 1000 mètres, des contreforts des deux massifs montagneux. Avant les travaux d'endiguement, le cours de l'Isère qui divaguait sur cette même plaine avait créé de nombreux îlots alluvionnaires, dont la toponymie garde mémoire.

L'unité paysagère de la cluse juxtapose deux composantes opposées : l'une naturelle, induite par géologie et la géomorphologie, l'autre anthropisée, générée par l'urbanisation, les activités commerciales et industrielles, les voies de communication routière, ferroviaire ou fluviale ; ce couloir est en effet, depuis des temps anciens, un espace attractif et privilégié pour le développement des activités économiques de la « capitale des Alpes ».

Les paysages de la cluse de Voreppe combinent de façon souvent confuse des éléments très disparates : plaine, à-pics montagneux, versants rocheux ou boisés, espaces de polyculture, autoroute et réseaux routiers, infrastructures industrielles, zones d'activités commerciales, habitat résidentiel. Le caractère majestueux des paysages naturels, avec leurs à-pics minéraux pourtant si proches, y est pour ainsi dire effacé par l'artificialisation envahissante des paysages péri-urbains qui affichent avec ostentation leur modernité. Les pentes de la Chartreuse viennent néanmoins tempérer cette impression de confusion, en proposant sur les hauteurs l'annonce de l'environnement naturel du massif.

Quelques ruines taguées au milieu des champs de maïs et de blé, des fermes isolées et des noyeraies éparses, parsèment la plaine alluviale. Ici, une agriculture péri-urbaine arrive à préserver des espaces de respiration qui échappent encore pour un temps à l'étalement de l'urbanisation résidentielle et industrielle.

L'unité paysagère de la cluse de Voreppe affiche spectaculairement la juxtaposition de fonctionnalités antagonistes sur un espace particulièrement restreint. Concentration et densification caractérisent son évolution paysagère de la cluse de Voreppe qui ne cesse de se transformer. La pression urbaine repousse les limites de l'habitat, l'attractivité de la ville engorge les réseaux routiers.



Sites remarquables :

La Grotte à Bibi
Les gorges de la Roize
Le chevalon de Voreppe

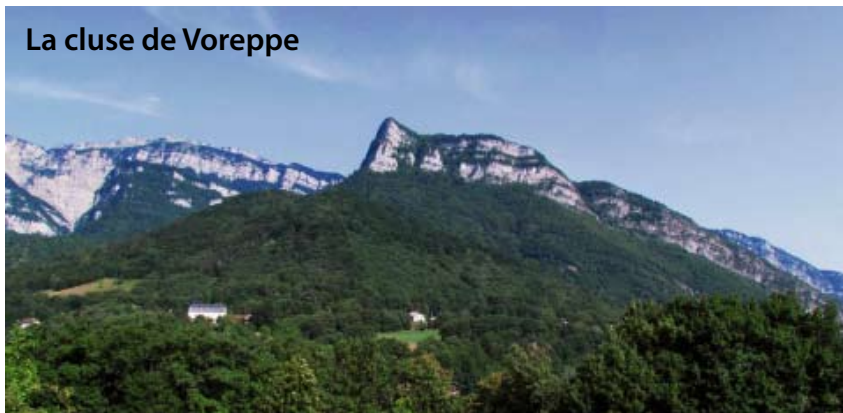
— périmètre d'étude de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse

— limites communales

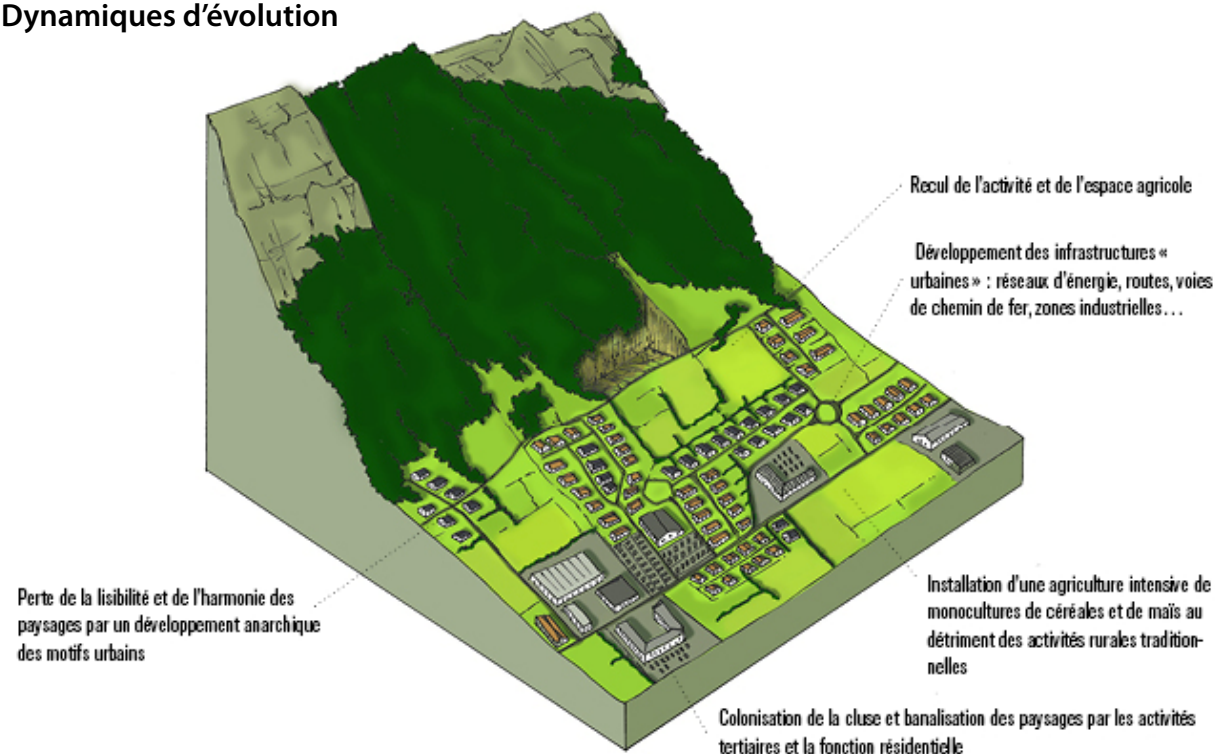
5 km

source : IGN

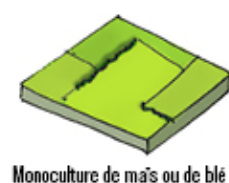
La cluse de Voreppe



Dynamiques d'évolution



Motifs



Enjeux

Structure paysagère : stabiliser une composition étagée caractéristique de la cluse

- *** Maintenir les dessertes forestières
- *** Favoriser une activité sylvicole durable et diversifiée
- *** Valoriser l'impact paysager des boisements et ouvrages de stabilisation des coteaux

Infrastructures et activités : gérer l'image de cette porte du bassin grenoblois

- *** Améliorer l'impact paysager des carrières de roche massive
- *** Identifier et entretenir de manière intégrée les panoramas importants

Formes d'habitat : structurer l'étalement urbain dans la plaine

- *** Diversifier les formes urbaines sous la forme de séquences urbaines en lien avec le contexte paysager, lorsque le maintien ou la création d'espaces de respiration n'est plus possible, pour briser la monotonie et l'effet « continuum urbain »
- *** Garantir des « coupures vertes » afin de limiter l'effet « continuum urbain », notamment en s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...) et sur les corridors écologiques à créer
- *** Préserver le cadre de vie des espaces urbanisés en favorisant la création d'espaces publics de qualité qui s'appuient sur le contexte
- *** Renforcer les liens entre les différents quartiers en augmentant la place des modes doux dans l'espace public

4.2.6. Les coteaux du mont Saint-Eynard



Le Mont Saint-Eynard est un éperon minéral et boisé qui domine au nord-est de plus de 1 000 mètres la périphérie immédiate de l'agglomération grenobloise. Belvédère naturel, couronné à 1 338 mètres d'altitude par un ancien fort militaire, c'est un des sites les plus remarquables de la région.

Il a, à ce titre, été classé le 11 janvier 2005.

Phare paysager ou proue de paquebot s'avancant sur la ville, il signale le massif de Chartreuse depuis la vallée du Grésivaudan et la plaine grenobloise. Sa configuration géomorphologique originale témoigne de l'histoire glaciaire tourmentée du massif.

Site que l'on voit, le Saint-Eynard est aussi un site qui offre des points de vue exceptionnels sur l'agglomération grenobloise, les massifs environnants (Chartreuse, Belledonne, Vercors) et au-delà, par temps clair, sur le massif du Mont-Blanc.

A son pied, l'unité paysagère des coteaux du Mont Saint-Eynard s'ouvre sur la vallée du Grésivaudan. Le cadre de vie apprécié des coteaux (très bonnes conditions d'ensoleillement et vue panoramique sur le massif de Belledonne) a, depuis une trentaine d'années, spectaculairement accéléré le développement d'une urbanisation résidentielle et diffuse, qui s'est opéré au détriment des activités agricoles et des espaces naturels.

De Corenc à Saint-Ismier, en passant par Biviers, les communes offrent désormais l'image d'une urbanisation ininterrompue. Les anciens centres-bourgs villageois et les hameaux ont été absorbés dans une nappe pavillonnaire continue. La juxtaposition systématique de maisons individuelles entourées de leur jardin, crée une sensation de répétition et de monotonie, comparable à celle rencontrée sans distinction dans la plupart des périphéries urbaines.

Seules quelques bandes boisées descendant du Saint-Eynard le long de petits vallons, à risques d'inondations et d'avalanches, et des espaces agricoles résiduels enclavés, rythment et ponctuent la succession des lotissements et leur environnement végétal caractéristique.

Néanmoins le maillage de sentiers pédestres qui serpentent sur les pentes des coteaux du Saint-Eynard et permet au promeneur de profiter de vues sur Belledonne au gré de clairières et trouées encore ouvertes dans les bois. Proche de la «grande» ville, le Saint-Eynard est site naturel péri-urbain dont la notoriété et la qualité paysagère attirent promeneurs et sportifs dans ce qui fait figure de grand jardin public.



Sites remarquables :

Le château de Rochasson
Le château de Bouqueron

5 km
source : IGN

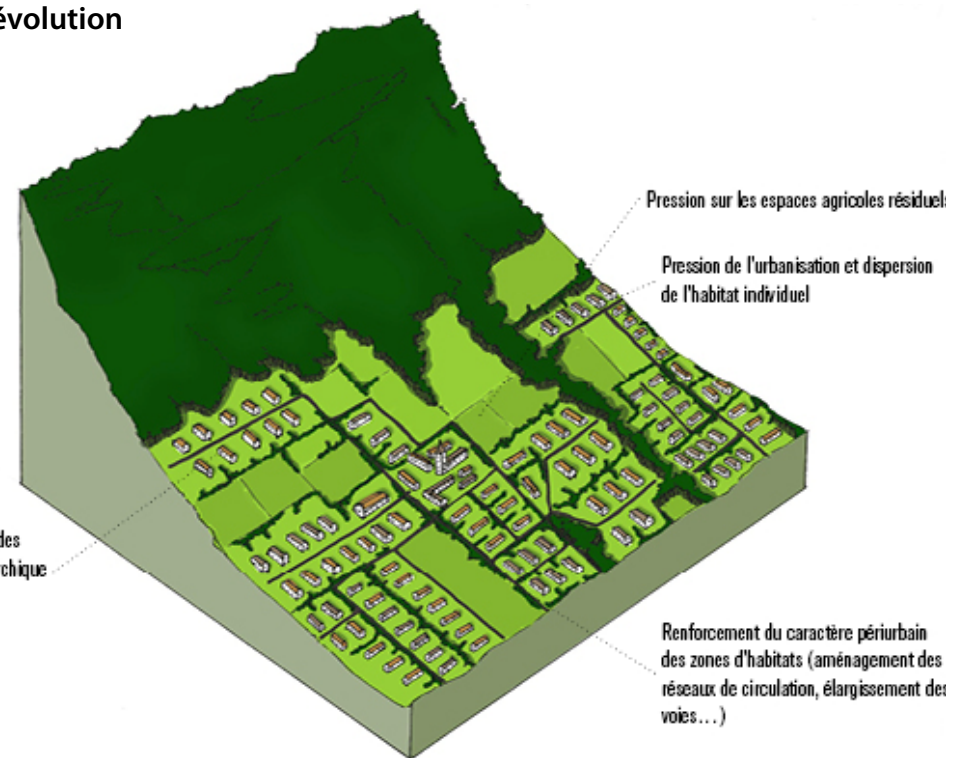
— périmètre d'étude de révision de la charte
du Parc naturel régional de Chartreuse
— limites communales

Les coteaux du mont Saint-Eynard

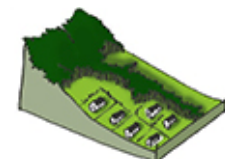


Dynamiques d'évolution

Perte de la lisibilité et de l'harmonie des paysages par un développement anarchique des motifs urbains



Motifs



Langues boisées



Poches agricoles résiduelles



Tissu pavillonnaire

Enjeux

Formes d'habitat : densifier la ville pour préserver l'image identitaire d'un massif «forteresse»

- *** Stopper le mitage et l'étalement urbain
- *** Garantir des «coupures vertes» afin de limiter l'effet « continuum urbain », notamment en s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...) et sur les corridors écologiques à créer
- *** Diversifier les formes urbaines sous la forme de séquences urbaines en lien avec le contexte paysager, lorsque le maintien ou la création d'espaces de respiration n'est plus possible, pour briser la monotonie et l'effet « continuum urbain » le long de la RN90
- ** Préserver le cadre de vie des espaces urbanisés en favorisant la création d'espaces publics de qualité qui s'appuient sur l'identité des villages et hameaux
- ** Renforcer les liens entre les différents quartiers en augmentant la place des modes doux dans l'espace public

Infrastructures et activités : cadrer la fréquentation de loisirs par des aménagements intégrés

- ** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles

Structure paysagère : stabiliser une composition équilibrée entre espaces ouverts et boisés

- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- ** Encourager l'installation de nouveaux exploitants agricoles et la modernisation des exploitations existantes
- ** Maintenir les dessertes agricoles et forestières

4.2.7. La vallée du Grésivaudan

Reliant Grenoble à Chambéry a été occupée par un glacier qui lui a donné son profil en «U» caractéristique. Les alluvions s'y sont accumulées faisant de la vallée un territoire fertile. La présence de l'eau contribue aujourd'hui au maintien d'une exploitation agricole intense : depuis l'endiguement de l'Isère en 1960, le Grésivaudan a connu toutes les cultures (blé, colza, pommiers, poiriers, pêcheurs, noix...), avec une dominante aujourd'hui sur la production de maïs localisée essentiellement dans le nord de la vallée.

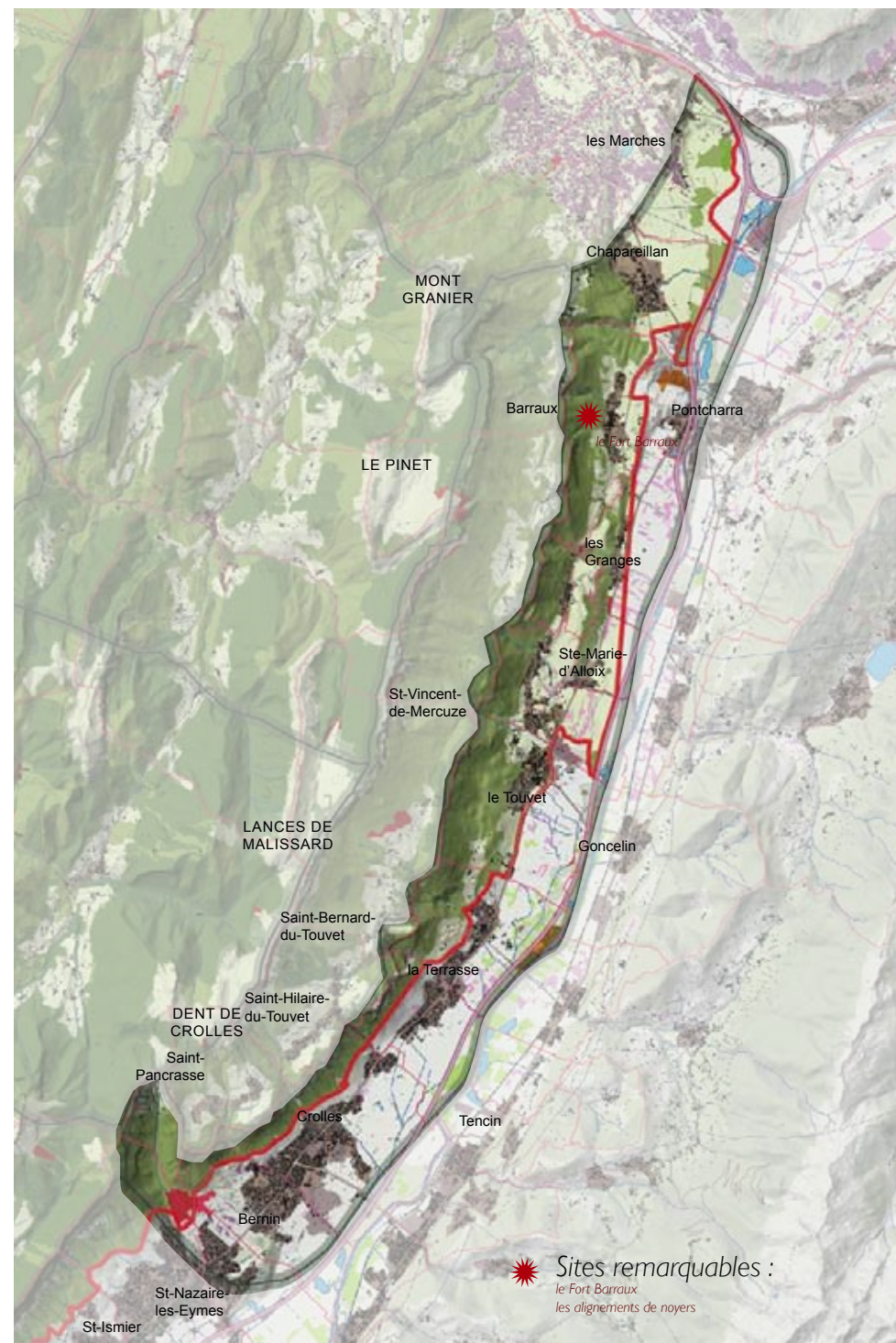
Le gradient de l'emprise agricole est très net, sur un axe longitudinal suivant la vallée. En effet, plus on s'éloigne de l'agglomération grenobloise, plus l'agriculture reprend ses droits.

Le Haut Grésivaudan, imprégné par les massifs qui le bordent, est un territoire hétérogène qui conserve cependant un paysage lisible par la segmentation assez stricte de l'espace en « strates », en fonction des usages, depuis les pieds des versants jusqu'au fond de vallée. En effet, la vallée alluviale fertile du Grésivaudan, à travers l'histoire de ses paysages fournit un bel exemple d'adaptation du schéma paysager patrimonial, selon la séquence-type : coteaux boisés et vignes, jardins et vergers, bâti et routes, cultures et prés, rivière Isère. Le modèle ainsi développé n'est plus sensible sur les coteaux du Mont St-Eynard, mais l'est encore dans cette partie nord de la vallée, entre Crolles et Pontcharra.

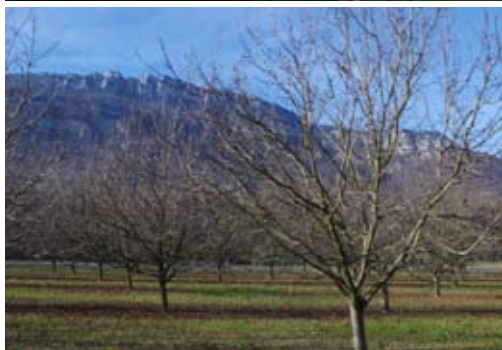
Les villages se sont implantés à l'abri des caprices de l'Isère, sur les cônes de déjection des torrents descendus de Chartreuse et de Belledonne. Ces communes et lieux dits sont distants les uns des autres de 3 à 4 km, se font face, et parfois sont reliés entre eux par des routes traverses qui franchissent l'Isère. On constate néanmoins une dynamique de développement résidentielle qui s'installe progressivement autour des villages, en « doigts de gants », le long des routes qui se déroulent dans l'axe de la vallée, menaçant la structure patrimoniale initiale.

La vallée est ainsi un carrefour de continuités naturelles (vallées affluentes, torrents qui vont rejoindre l'Isère, forêts des versants) et humaines (routes, réseaux d'énergie, villages, espaces ouverts de l'agriculture).

Dans ces conditions, la lisibilité, l'originalité et la diversité des paysages de la vallée restent assurées : les cultures céréalières se sont développées dans la plaine, de part et d'autre de l'Isère, et maintiennent de grands espaces ouverts ; la vigne et l'arboriculture, notamment de la noix, se sont maintenues dans des productions de qualité (AOC) ; le maraîchage ceinture les villages et assure encore la transition entre l'emprise urbaine, de plus en plus forte, et les champs.



La vallée du Grésivaudan



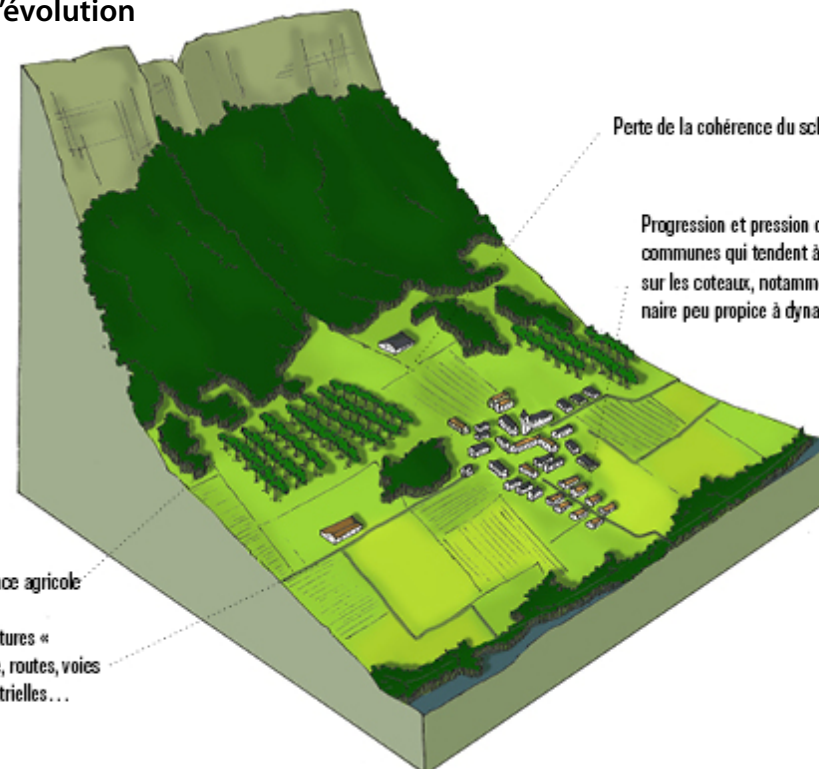
Dynamiques d'évolution

Recul de l'activité et de l'espace agricole

Développement des infrastructures « urbaines » : réseaux d'énergie, routes, voies de chemin de fer, zones industrielles...

Perte de la cohérence du schéma paysager patrimonial

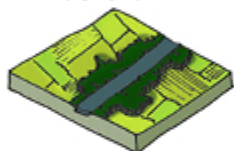
Progression et pression de l'urbanisation, avec des communes qui tendent à se rejoindre et s'étendre sur les coteaux, notamment par un tissu pavillonnaire peu propice à dynamiser les centres-bourgs



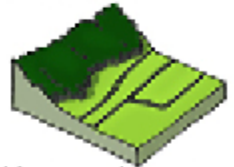
Motifs



Schéma paysager patrimonial



Rivière Isère canalisée



Infrastructures de transports dans l'axe de la vallée

Enjeux

Structure paysagère : stabiliser une composition étagée caractéristique

- *** Identifier et soutenir les exploitations agricoles périurbaines capables de maintenir les derniers espaces agricoles ouverts
- ** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- ** Améliorer l'impact paysager des boisements et ouvrages de stabilisation des coteaux

Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et préserver l'image identitaire d'un massif « forteresse »

- *** Stopper le mitage du coteau et l'étalement urbain le long des routes
- *** Préserver le cadre de vie des espaces urbanisés en favorisant la création d'espaces publics de qualité qui s'appuient sur l'identité des villages
- *** Garantir des « coupures vertes » afin de limiter l'effet « continuum urbain », notamment en s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...) et sur les corridors écologiques à créer
- ** Privilégier une densification intégrée (type, forme, insertion dans la pente, ...)
- ** Mettre en valeur les éléments patrimoniaux : petit patrimoine (fontaines, ...), monuments historiques (Château du Carré (La Terrasse), Château et parc (Le Touvet), Fort Barraux et Château du Fayet et parc (Barraux))

Infrastructures et activités : cadrer la fréquentation de loisirs par des aménagements intégrés

- *** Identifier et entretenir de manière intégrée les panoramas importants sur Belledonne et les Bauges et les sites remarquables ;
- *** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité aux espaces agricoles (vignes, vergers, ...), naturels et forestiers tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles
- *** Gérer la RD1090 en tant qu'axes du quotidien sécurisés et ouverts sur les paysages
- ** Faire de l'échangeur A43 de Chignin une entrée qualitative et lisible du PNR de Chartreuse

4.2.8. Les piémonts viticoles du Granier

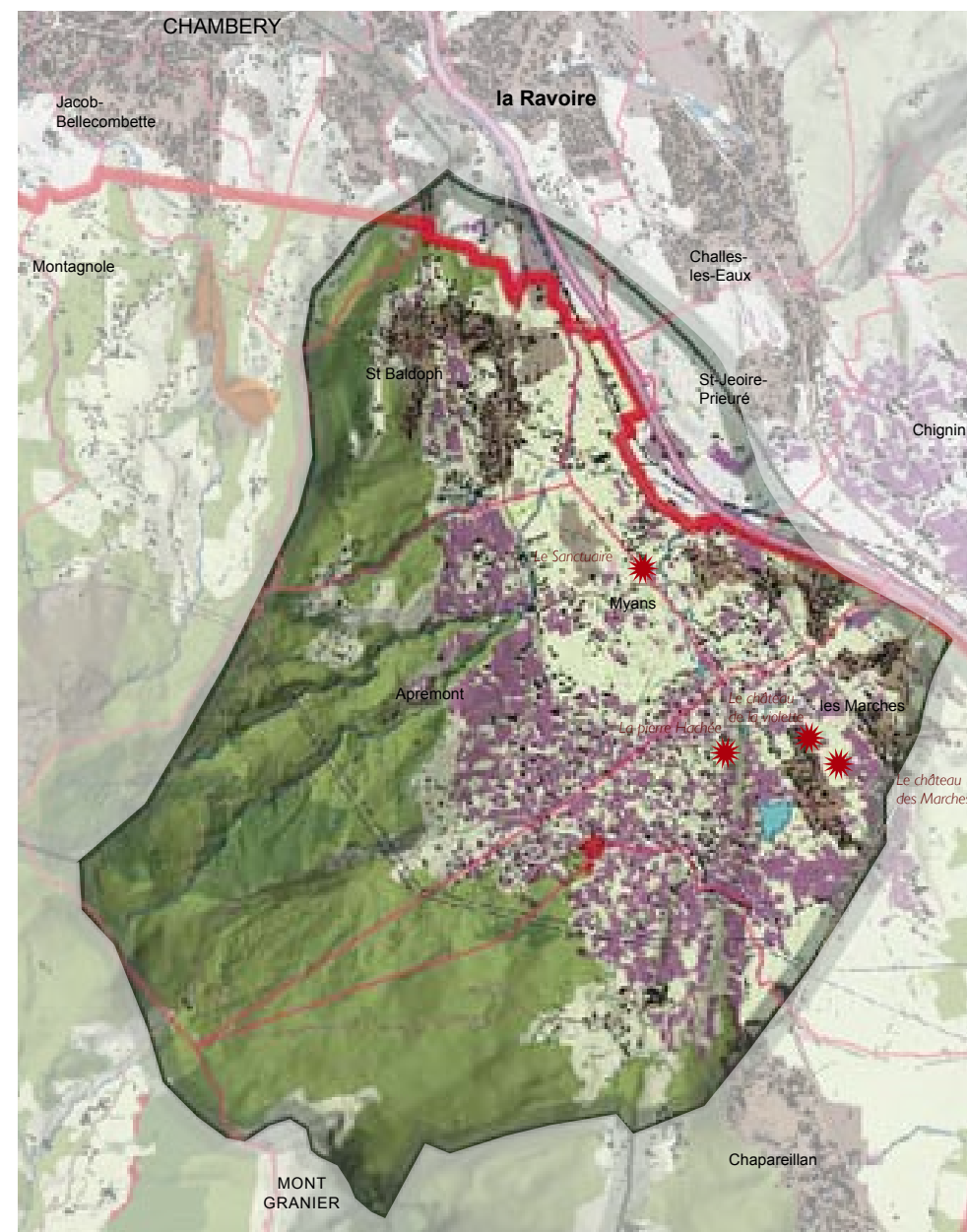
dominés par le Mont Granier, point de repère emblématique pour l'ensemble de la Combe de Savoie, ces piémonts se sont constitués à la suite d'un événement géologique majeur (en 1248), dont l'annonce parcourut l'Europe entière. Un pan de la face nord du Mont Granier s'effondra en ensevelissant cinq paroisses sous de centaines de millions de mètres cube de boue et de rochers, laissant un millier de victimes et une falaise calcaire. L'immense coulée charria d'énormes blocs de pierre sur près de 23 km², les rendant incultivables pendant de longues années, notamment les fameux « Abymes de Myans ».

Au cours du 18^{ème} siècle, une population principalement chambérienne mais également baujue, commença à les défricher et à les assécher pour y planter de la vigne. C'est à partir de cette dynamique, poursuivie même au plus fort de la pandémie phylloxérique et s'amplifiant avec le développement des stations de ski savoyardes, que s'est construit un terroir viticole unique avec des spécificités paysagères bien marquées : relief très bosselé et tourmenté, micro-paysages qui se juxtaposent dans un lacs de chemins où alternent blocs saillants sortant de terre et rochers épars (appelées « mollards »), buttes plantées de vignes, dépressions accueillant des lacs (comme le lac Saint-André), bosquets de feuillus, celliers...

Les groupements bâtis anciens, hameaux et villages installés à mi-pente, comme les bourgs de Myans et celui des Marches, constituent encore des points de repères dans ce paysage ouvert. Pourtant la pression foncière qui pèse avec évidence sur ce territoire périurbain, conjugue l'éparpillement des maisons neuves avec la transformation d'anciens celliers en habitation et l'extension des bâtiments viticoles. La lisibilité des limites entre secteurs urbanisés et terroir viticole s'en trouve amoindrie au détriment de la cohérence et de la qualité paysagère des secteurs à forte identité tel celui des Abymes.

L'unité paysagère des coteaux viticoles du Granier jouxte celle des piémonts nord de Chartreuse, mais sans rupture bien marquée entre les deux. La coexistence de la viticulture et de l'urbanisation se poursuit sur la commune de Saint-Baldoph pour se terminer discrètement sur le territoire de Barberaz, offrant avec l'éparpillement des parcelles de vignes un paysage unique pour l'agglomération de Chambéry.

C'est sur ces paysages de transition que vient s'arrêter le versant oriental montagneux et boisé du massif de la Chartreuse. Les pentes, épargnées par l'écroulement, y ont là un relief régulier, propice à la culture céréalière et à la prairie. Aujourd'hui, malgré une pression urbaine très évidente qui conjugue ici le mitage résidentiel avec un processus marqué de reforestation, les paysages de cette zone intermédiaire conservent encore un caractère patrimonial affirmé, préservé par la permanence des activités agricoles et le respect du bâti traditionnel.



Sites remarquables :

Le Sanctuaire de Myans
Le château des Marches
Le château de la violette
La pierre Hachée

— périmètre d'étude de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse

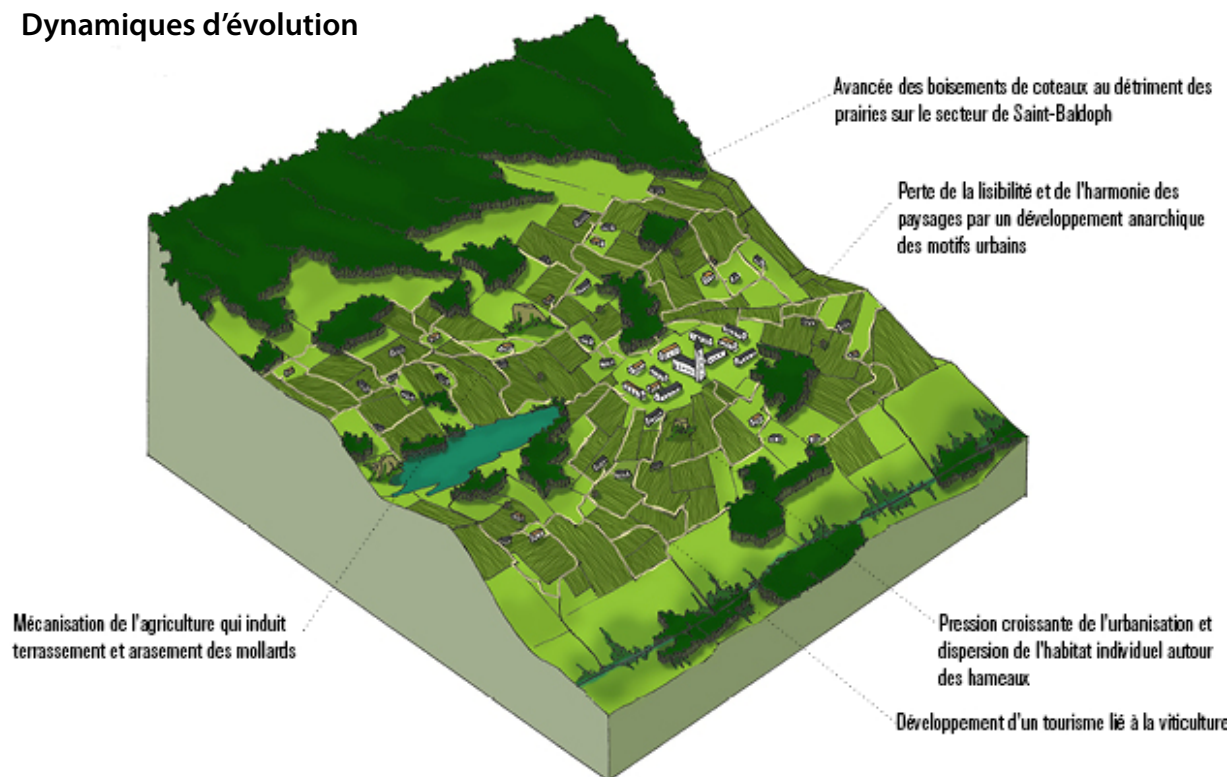
— limites communales

5 km
source : IGN

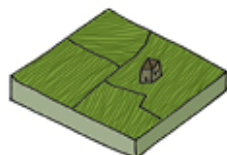
Les piémonts viticoles du Granier



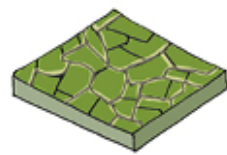
Dynamiques d'évolution



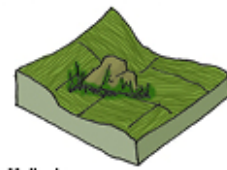
Motifs



Celliers ou «Sarto»



Lacis de routes et chemins



Mollards

Enjeux

Structure paysagère : mettre en valeur la diversité paysagère caractéristique du secteur

- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- *** Mettre en valeur les zones humides de forte valeur patrimoniale et paysagère
- ** Favoriser l'activité viticole identitaire du territoire
- ** Valoriser l'impact paysager des boisements et ouvrages de stabilisation des coteaux

Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et la centralité des bourgs

- *** Stopper le mitage du coteau et l'étalement urbain
- *** Privilégier une densification intégrée des centre-bourgs (types de constructions, forme, insertion dans la pente, ...)
- ** Garantir des «coupures vertes» afin de limiter l'effet « continuum urbain », notamment en s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...) et sur les corridors écologiques à créer
- ** Mettre en valeur les éléments patrimoniaux identitaires tels que les mollards, les celliers, ...

Infrastructures et activités : encourager la fréquentation touristique en favorisant la découverte des paysages de ce territoire aux multiples

attraits touristiques

- ** Gérer les routes communales en tant qu'itinéraires au caractère rural préservé
- ** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles



4.2.9. Les piémonts Nord de Chartreuse

s'étendent sur l'extrémité nord du massif de la Chartreuse et les coteaux de la commune de Montagnole, jusqu'aux franges de Chambéry vers Cognin et Jacob-Bellecombette. Elle constitue une des entrées principales sur le territoire du Parc de Chartreuse depuis Chambéry.

Cette dépression glaciaire est comme suspendue au-dessus du cœur de l'agglomération chambérienne. Avancée montagneuse du massif de la Chartreuse pointée sur la ville, elle s'impose aux regards des citoyens par la masse obscure de son couvert forestier, mais offre en son sein des paysages intimistes et, sur sa limite sud, des points de vue panoramiques lointains.

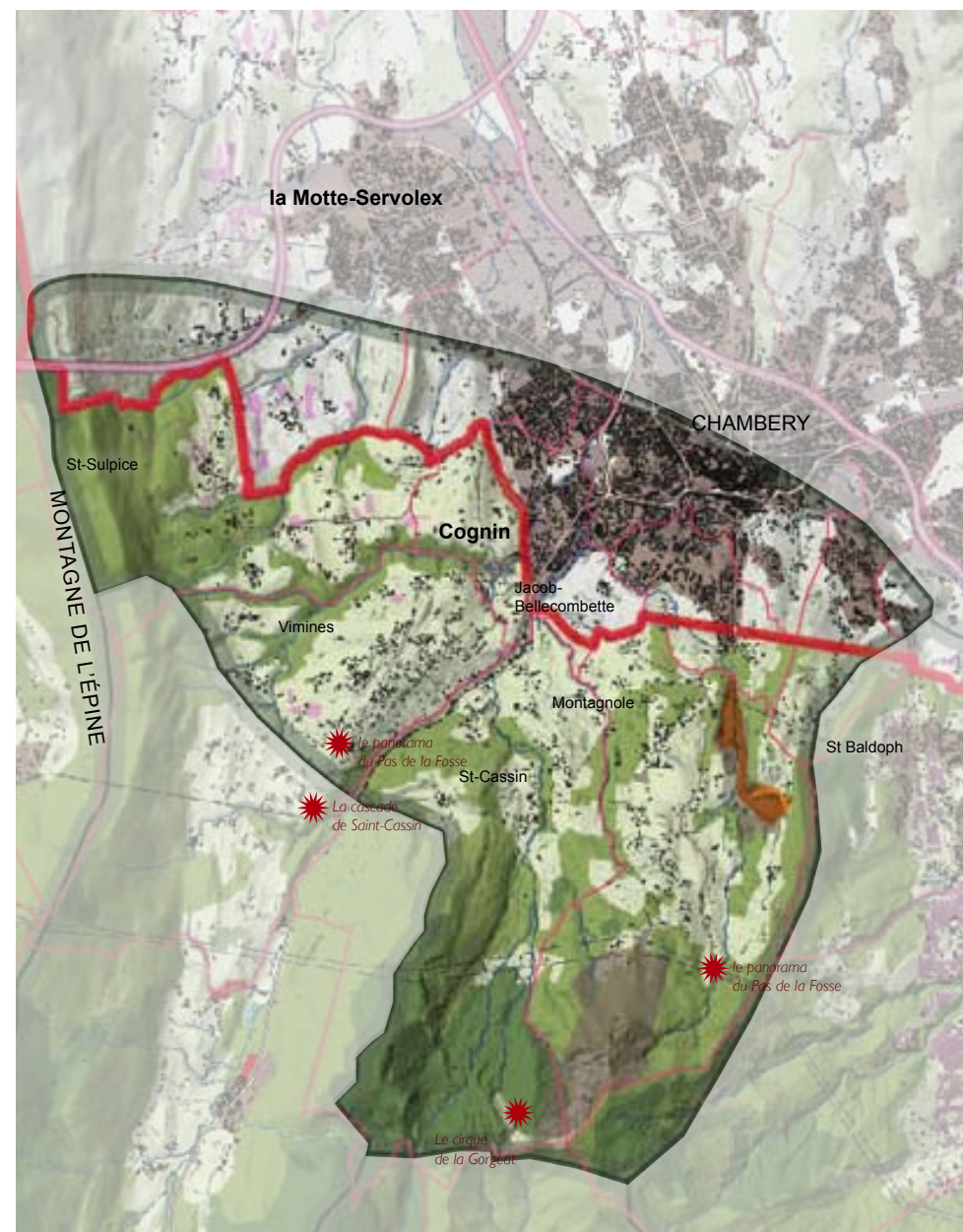
De nombreux cours d'eau façonnent les paysages de cette unité. Ils forment l'épine dorsale d'un système paysager alternant combes et vallons que découpent d'Est en Ouest, le ruisseau du Pontet, celui des Aberges et le Merderet, descendant des sommets qui le dominent, le Mont Joigny, La Lentille, Mont Outheran et le Corbeley.

L'unité des piémonts nord de Chartreuse vient s'imbriquer dans l'agglomération selon une alternance aussi tranchée qu'étonnante de ruralité affirmée et de modernité ostentatoire. En fond de dépression et en pied de coteaux, les faibles pentes sont en effet aussi propices à l'agriculture qu'à l'habitation humaine.

Attestation d'une orientation agricole ancienne vers la production laitière à destination du marché citadin, les prairies de fauche et de pâture s'organisent sur un mode bocager. Pourtant les espaces les plus pentus y ont été délaissés, au profit des boisements spontanés.

Mais contrairement au relief relativement abrupt de la frange orientale et des replats de l'extrémité nord, épargnés par la pression de l'urbanisation, la douceur du relief autour des groupements bâtis anciens, comme le chef-lieu de Montagnole ou ses hameaux, a facilité l'étalement des zones résidentielles pavillonnaires. Le bâti agricole ancien s'y trouve désormais mêlé à l'habitat individuel récent.

Contrastant singulièrement avec le caractère préservé de quelques uns de ces micro-sites, la qualité globale de cette unité paysagère est notablement altérée par la traversée d'une ligne haute-tension, la présence de la carrière de Montagnole, ainsi que celle d'une fabrique de ciment dont la cheminée représente un signal visuel fort. Ces repères à impact «lourd» soulignent que ce paysage est profondément marqué par l'activité humaine.



Sites remarquables :

le panorama du Pas de la Fosse
Le cirque de la Gorgeat
La cascade de Saint-Cassin

5 km
source : IGN

 périmètre d'étude de révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse
 limites communales

Les piémonts Nord de Chartreuse



Dynamiques d'évolution

Avancée des boisements sur les prairies et les espaces les plus difficilement exploitables

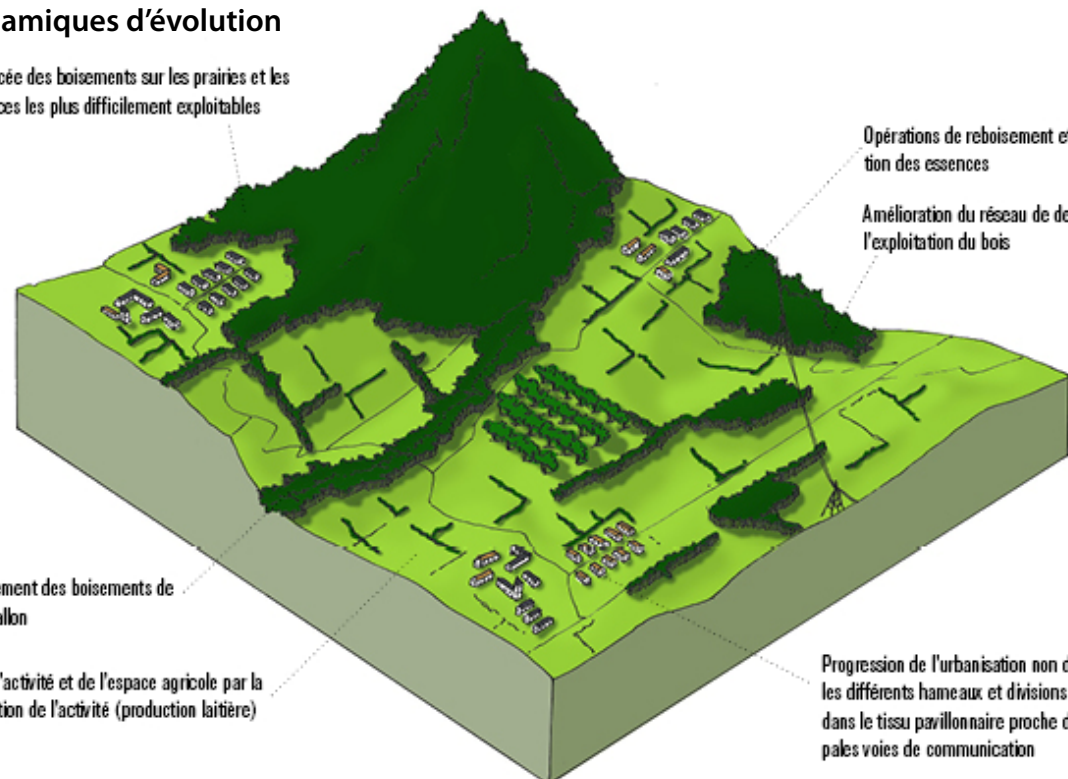
Opérations de reboisement et diversification des essences

Amélioration du réseau de desserte pour l'exploitation du bois

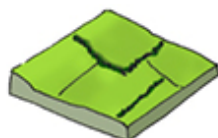
Epaississement des boisements de fond de vallon

Recul de l'activité et de l'espace agricole par la spécialisation de l'activité (production laitière)

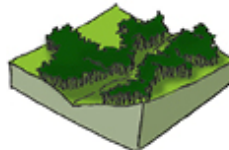
Progression de l'urbanisation non dense depuis les différents hameaux et divisions parcellaires dans le tissu pavillonnaire proche des principales voies de communication



Motifs



Maillage bocager lâche



Fonds de vallons boisés et humides



Pêle-mêle d'habitats traditionnels et modernes

Enjeux

Structure paysagère : stabiliser une composition bocagère menacée

- *** Identifier et soutenir les exploitations agricoles capables de maintenir les espaces agricoles ouverts (fauche et pâture)
- *** Favoriser le maintien et le développement de vergers et la pérennité des terrasses, identitaires du territoire
- ** Favoriser une activité sylvicole durable et diversifiée
- ** Maintenir les dessertes agricoles et forestières

Formes d'habitat : conserver la structure villageoise et la centralité des bourgs

- *** Privilégier une densification intégrée (types de constructions, forme, insertion dans la pente, ...)
- *** Stopper le mitage du coteau et l'étalement urbain

Infrastructures et activités : cadrer la fréquentation de loisirs par des aménagements intégrés

- *** Gérer la RD1006 en tant qu'axes du quotidien sécurisés et ouverts sur les paysages
- ** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales des sites d'accueil et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles
- ** Identifier et entretenir de manière intégrée les panoramas importants et les chemins de randonnée

4.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX / OBJECTIFS POUR LES PIÉMONTES ET BALCONS DE CHARTREUSE



© Lylee, Grenoble



Formes d'habitat : enjeux

Renforcer la morphologie villageoise dans la pente en contraste avec une plaine urbaine à restructurer

Urbanisme réglementaire

- *** Stopper le mitage des coteaux et l'étalement urbain le long des routes
- *** Diversifier les formes urbaines sous la forme de séquences urbaines en lien avec le contexte paysager, lorsque le maintien ou la création d'espaces de respiration n'est plus possible, pour briser la monotonie et l'effet « continuum urbain »
- ** * Privilégier une densification intégrée du tissu existant (volume, intégration dans la pente)
- ** * Garantir des « coupures vertes » afin de limiter l'effet « continuum urbain », notamment en s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...) et sur les corridors écologiques à créer

Architecture et espaces publics

- ** * Privilégier des réhabilitations harmonieuses valorisant l'architecture traditionnelle (habitat typique en pisé ou pierre calcaire)
- ** * Favoriser la création d'espaces publics de qualité qui s'appuient sur le contexte
- * * * Mettre en valeur les éléments patrimoniaux situés dans les villages et à proximité : petit patrimoine (fontaines, mollards, les celliers,), monuments historiques, cours d'eau, bâti, vergers, meulrières, marais,...
- * * * Renforcer les liens entre les différents quartiers en augmentant la place des modes doux dans l'espace public



Structure paysagère : enjeux

Promouvoir une agriculture périurbaine viable capable d'éviter l'enfrichement et la banalisation des coteaux

Agriculture et élevage

- *** Contenir l'avancée de la friche sur les espaces agricoles en considérant la lisière comme une structure paysagère à part entière
- ** Identifier et soutenir la diversité des pratiques agricoles périurbaines capables de conserver les derniers espaces agricoles ouverts et de maintenir la qualité paysagère des terroirs (prairies de fauches, pâtures, maraichage, bocage, alpages...)
- ** Favoriser les activités agricoles identitaires du territoire : vignes, vergers, terrasses jardinées.
- ** Encourager l'installation de nouveaux exploitants agricoles et la modernisation des exploitations existantes.
- ** Maintenir les dessertes agricoles et forestières

Sylviculture

- ** Favoriser une activité sylvicole durable et diversifiée
- ** Améliorer l'impact paysager de la gestion forestière (coupes, dessertes et ouvrages de stabilisation des coteaux)

Environnement

- ** Créer des corridors écologiques s'appuyant sur les éléments agricoles et naturels existants (cours d'eau, boisements, prés, ...)
- ** Mettre en valeur les zones humides de forte valeur patrimoniale et paysagère



Infrastructures et activités : enjeux

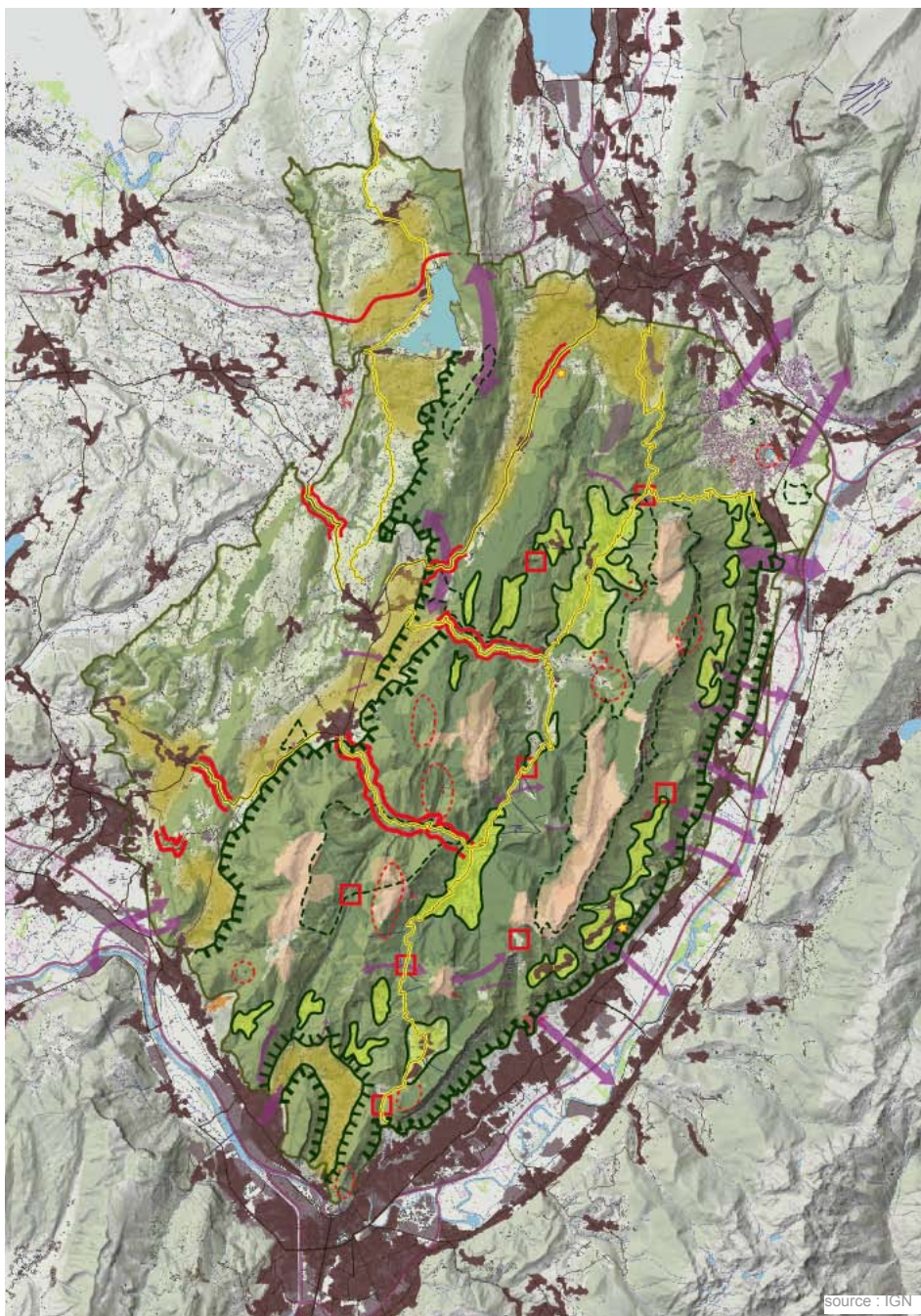
Cadrer la fréquentation de loisirs par des aménagements intégrés

Aménagements

- *** Améliorer l'impact paysager des carrières de roche massive
- *** Aménager des accès, stationnements et itinéraires de qualité aux sites remarquables, équipements de loisirs, cols, gorges, espaces agricoles (vignes, vergers, ...), naturels et forestiers pour un public le plus large possible tout en préservant les qualités paysagères et environnementales et en limitant les conflits d'usages avec les activités agricoles et sylvicoles
- ** Faire de l'échangeur A43 de Chignin une entrée qualitative et lisible du PNR de Chartreuse

Gestion

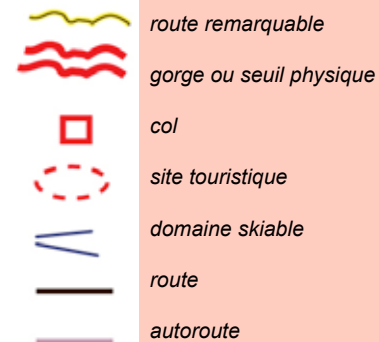
- *** Identifier et entretenir de manière intégrée les chemins, panoramas, sites remarquables, points de vues sur les silhouettes de villages
- *** Gérer les RD520, RD512, RD1006 et RD 1090 en tant qu'axes du quotidien sécurisés et ouverts sur les paysages
- *** Gérer les gorges de Crossey en tant qu'axe remarquable de découverte des paysages
- ** Gérer les routes communales en tant qu'itinéraires au caractère rural préservé
- ** Coordonner l'offre touristique à l'échelle du plateau et au-delà pour trouver une complémentarité des aménagements / activités



périmètre d'étude de révision de la charte du Parc
naturel régional de Chartreuse

Infrastructures et activités

- Aménagements
- Gestion



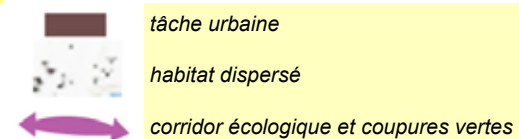
Structure paysagère

- Agriculture et élevage
- Sylviculture
- Environnement



Formes d'habitat

- Urbanisme réglementaire
- Architecture et espaces publics



5. Synthèse des enjeux

LES COLLINES, AVANT-SCÈNE VIVANTE DU MASSIF DE CHARTREUSE

On croit souvent que le massif de Chartreuse est une forteresse entourée d'escarpements infranchissables. A l'Ouest, les collines de Chartreuses constituent pourtant la part bocagère et vallonnée du massif, ouverte sur la plaine dauphinoise, et où s'exprime l'eau, comme nulle part. L'activité de ce pays ne doit pas banaliser ce territoire rural si complémentaire des montagnes voisines.

Améliorer l'attractivité de l'avant-scène en travaillant la lisibilité paysagère des parcours et des offres de loisirs

Mettre en valeur les paysages ruraux bocagers et diversifier les motifs agricoles dans la plaine des deux Guiers

Préserver l'identité rurale et agricole des villages et densifier les bourgs de plaine

LA HAUTE-CHARTREUSE, CŒUR DU MASSIF ET CLAIR OBSCUR RURAL

La Haute-Chartreuse concentre tous les éléments constitutifs de l'identité chartrousine. Ses paysages sont soumis à la figure forestière si sombre et attractive à la fois, qui gagne peu à peu du terrain devant les contraintes de l'agriculture de moyenne montagne. Le paysage est ici davantage un projet collectif qu'une somme de conséquence individuelles : c'est une richesse à protéger.

Défendre l'espace ouvert comme condition du paysage

Présenter à la fois le sublime et le fragile des paysages du massif

Renforcer les liens villageois

LES BALCONS DE CHARTREUSE, UNE COURONNE PÉRI-URBAINE DEVENUE UN NOUVEAU SEUIL DU MASSIF

C'est la partie du massif de Chartreuse qui a le plus évolué depuis la création du Parc naturel régional. La structure traditionnelle est bouleversée par les nouveaux usages et modes de vie. Plus que tout autre, ce secteur tampon entre les agglomérations et le cœur montagnard doit se réinventer pour garder un cadre de vie qualitatif et une identité particulière.

Renforcer la morphologie villageoise dans la pente en contraste avec une plaine urbaine à restructurer

Promouvoir une agriculture périurbaine viable capable d'éviter l'enfrichement et la banalisation des coteaux

Cadrer la fréquentation de loisirs par des aménagements intégrés

Plan de paysage de Chartreuse

Phase #1 DIAGNOSTIC

document final établi en juin 2018

